

# Bulletin du Conseil communal

N° 12



**Lausanne**

Séance du 29 janvier 2019

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 29 janvier 2019

12<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

### Sommaire

**Ordre du jour** .....96

**Première partie**..... 106

#### Communications

Démission de M. Sébastien Kessler de la Commission permanente de politique régionale, avec effet au 15 janvier 2019 ..... 106

Absence du syndic pendant la deuxième partie de la séance ..... 106

#### Communications – Dépôts

Pétition de M<sup>me</sup> Monique Corbaz et consorts (17 537 signatures) : « Sauvons le restaurant Le Milan » ..... 107

Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 signatures) : « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les conseillers municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré » ..... 108

#### Communications

Ajout d'une séance du Conseil communal le 19 mars 2019 ..... 109

Demande de traitement prioritaire pour la séance du 29 janvier 2019 du préavis N° 2018/35 ..... 109

Réponse à la question écrite N° 28 de M<sup>me</sup> Latha Heiniger, déposée le 6 novembre 2018 « Dès janvier 2019, le dispositif antidrogue de Lausanne sera étendu. Quid du renforcement de la prévention dans ce domaine ? » ..... 110

Réponse à la question écrite N° 29 de M. Claude Calame « Interdiction de la mendicité : quelles conséquences pour Lausanne ? » ..... 111

Réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Françoise Piron du 11 décembre 2018, adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation « Le Bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? » ..... 112

#### Communications – Dépôts

Question écrite de M. Robert Joosten (soc.) : « Quelles sont les conséquences pour Lausanne de la libéralisation du ramassage des déchets urbains des entreprises de plus de 250 salariés ? » ..... 113

Postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni (Les Verts) et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science » ..... 113

Interpellation de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez Henry (soc.) et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois » ..... 113

Interpellation de M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR) : « Homophobie et transphobie : que fait la Ville de Lausanne ? » ..... 113

Interpellation de M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV) et consorts : « Les quartiers nord de Lausanne ressembleront-ils bientôt aux quartiers nord de Marseille ? » ..... 114

<b>Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny, démissionnaire</b> .....	114
<b>Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et taxes spéciales, en remplacement de M. Pedro Martin, démissionnaire</b> .....	114
<b>Communication</b>	
Ordre du jour .....	115
<b>Couverture d'un pont-roulant annexé au bâtiment de Malley abritant les locaux du Service achat et logistique Ville – Demande d'un crédit d'ouvrage</b>	
Préavis N° 2018/35 du 23 août 2018	
Discussion .....	115
<b>Postulat de M. Valéry Beaud (V) et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? »</b>	
Développement .....	118
Rapport.....	119
Discussion .....	120
<b>Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam : « Culture-Passion »</b>	
Rapport-préavis N° 2017/38 du 30 août 2017	
<b>Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel »</b>	
Rapport-préavis N° 2017/41 du 7 septembre 2017	
Discussion .....	129
<b>Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! »</b>	
Rapport-préavis N° 2017/61 du 21 décembre 2017	
Discussion .....	134
<b>Postulat de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon »</b>	
Développement .....	137
Rapport.....	137
Discussion .....	140
<b>Deuxième partie</b> .....	144
<b>Questions orales</b> .....	144
<b>Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Résorption de la dette – mise en œuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité »</b>	
Développement polycopié.....	151
Discussion .....	152

**Postulat de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Objectif 100 %. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins »**

Développement photocopié.....	152
Discussion .....	154

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV) et consorts : « Les quartiers nord de Lausanne ressembleront-ils bientôt aux quartiers nord de Marseille ? »**

Développement .....	154
---------------------	-----

**Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches »**

Développement photocopié.....	156
Réponse de la Municipalité.....	157
Discussion .....	160

**Interpellation de M. Nicola Di Giulio (PLC) : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! »**

Développement .....	168
Réponse de la Municipalité.....	169
Discussion .....	171

**Annexe**

Liste des membres du Conseil communal. Législature 2016-2021. Mise à jour le 16 janvier 2019.....	177
---	-----

## Ordre du jour

### A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications
2. Election complémentaire d'un membre de la Commission permanente des finances, en remplacement de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (SOC).  
Election complémentaire d'un membre suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales en remplacement de M. Pedro Martin (SOC).

### B. QUESTIONS ORALES

### C. RAPPORTS

- R81 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- R102. Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- R103. Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R109 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R110 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). GRAZIELLA SCHALLER
- R111 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- R1 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- R2 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- R3 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.): « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).

- R4 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R5 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PETITIONS (MATHIEU MAILLARD).
- R6 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CELINE MISIEGO.
- R8 Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R9a Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » . (FIM/EJQ).
- R9b Postulat de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- R15 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STEPHANE WYSSA.
- R17 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- R18a Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier ». (FIM).
- R18b Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! » .(FIM). SARA GNONI.
- R19 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ". (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- R23 Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- R24 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- R25 Postulat de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- R37 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- R38 Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (PHILIPPE MIVELAZ).
- R39 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- R40 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero

Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.

- R41 Rapport-préavis N° 2018/23 : « Marchés, terrasses et manifestations – Réponse aux postulat de Mme Elisabeth Müller : « *Faire son marché en sortant du travail* ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « *Le marché se meurt ? Vive le marché !* ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « *Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois !* ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « *Occupons l'espace public, faisons des terrasses* ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « *Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux !* ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- R43 Préavis N° 2018/32 - Relevage et transformations sonores du Grand Orgue de l'église Saint-François. (EJQ) MAURICE CALAME.
- R45 Préavis N° 2018/35 : Couverture du pont-roulant annexé au bâtiment de Malley abritant les locaux du Service achat et logistique Ville – Demande d'un crédit d'ouvrage. (FIM) NGOC HUY HO.
- R46 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de Madame Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) JEAN-LUC CHOLLET.
- R47 Postulat de Mme Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) LAURA MANZONI.
- R48 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- R49 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18<sup>e</sup>/22.05.18).(LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- R50 Postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! ». (22<sup>e</sup>/26.06.18). (SCS/SE) YVAN SALZMANN.
- R51 Préavis N°2018/43 : « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne ». (LEA) JOËL TEUSCHER.

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### **INITIATIVES**

- INI18. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité ». (8<sup>e</sup>/04.12.18) DISCUSSION PREALABLE
- INI19. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins » (11<sup>e</sup>/15.01.19) DISCUSSION PREALABLE
- INI20. Postulat de M<sup>me</sup> Esperanza Pascuas Zabala et consorts : « Pour une mixité sociale à La Bourdonnette » (11<sup>e</sup>/15.01.19) DISCUSSION PREALABLE

## INTERPELLATIONS

- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M<sup>me</sup> Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13<sup>e</sup>/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non mais allô ? ». (16<sup>e</sup>/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13<sup>e</sup>/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16<sup>e</sup>/24.04.18) [EJQ/FIM/21.06.18]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18<sup>e</sup>/22.05.18). [SIL/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT4. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14<sup>e</sup>/20.03.18). [SE/19.07.18]. DISCUSSION.
- INT5. Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10<sup>e</sup>/16.01.18) [CD/16.08.18] DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de Mme Celine Misiego et consorts : « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? ». (22<sup>e</sup>/26.06.18). [SE/16.08.18]. DISCUSSION
- INT7. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10<sup>e</sup>/16.01.18) [SE/SCS/16.08.18] DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation. ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT9. Interpellation de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18<sup>e</sup>/22.05.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). [FIM/27.09.18] DISCUSSION.



- INT14. Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17<sup>e</sup>/08.05.18). [LEA/CD/27.09.18]. DISCUSSION.
- INT15. Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi. ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). [SE/25.10.18]. DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? » . (3<sup>e</sup>/02.10.18). [SIL/25.10.18]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de M<sup>me</sup> Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? » (1<sup>e</sup>/28.08.18). [SCS/15.11.18]. DISCUSSION
- INT18. Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Abandon du projet « Cour Camarès » : quel coût pour la commune de Lausanne ? ». (3<sup>e</sup>/02.10.18). [CD/22.11.18]. DISCUSSION.
- INT19. Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Quelles règles pour les avantages aux élus communaux ? ». (3<sup>e</sup>/02.10.18). [CD/FIM/15.11.18]. DISCUSSION.
- INT20. Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Politique de la ville en matière de voyage à l'étranger des Conseillers Municipaux. ». (3<sup>e</sup>/02.10.18). [CD/15.11.18]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ? ». (20<sup>e</sup>/12.06.18). [SE/06.12.18]. DISCUSSION.
- INT22. Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « à qui profite ce gaz ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SIL/20.12.18]. DISCUSSION
- INT23. Interpellation de Mme Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [FIM/20.12.18]. DISCUSSION
- INT24. Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SIL/17.01.19]. DISCUSSION
- INT25. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SIL/17.01.19]. DISCUSSION
- INT26. Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? » (7<sup>e</sup>/20.11.18). [EJQ/17.01.19]. DISCUSSION

Prochaines séances : 29.01.19 (18 h et 20 h 30), 12.02.19 (18 h et 20 h 30), 19.02.19 (18 h et 20 h 30), 12.03.19 (18 h et 20 h 30), 19.03.19 (18 h et 20 h 30), 26.03.19 (18 h et 20 h 30), 09.04.19 (18 h et 20 h 30), 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL :

Le président : *Valéry Beaud*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)
- 26.2.13 projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.
- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). MATTHIEU CARREL.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRE MACH.
- 22.05.18 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 12.06.18 Postulat de M<sup>me</sup> Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ). VINCENT BRAYER.
- 28.08.18 Rapport-Préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts "Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts "Rovéréaz - Fauvette : allégeons les contraintes" Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame "30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 28.08.18 Postulat de M<sup>me</sup> Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18°/22.05.18). (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (20°/12.06.18). (SE) DIANE WILD.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20°/12.06.18). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRESIDENT).
- 28.08.18 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ». (20°/12.06.18).
- Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (20°/12.06.18). (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- 28.08.18 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Pour un usage payant de certains W.-C. publics". Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts "Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public". Réponse au postulat de M. Johann Dupuis "Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts "Pour une Ville de Lausanne sans mégots". Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts "Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres". Réponse au postulat de

- Mme Véronique Beetschen et consorts "Une outillthèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois".(1<sup>ère</sup>/28.08.18). (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER.
- 11.09.18 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2<sup>e</sup>/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.
- 11.09.18 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE) COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (22<sup>e</sup>/26.06.18). (SE/EJQ) FRANÇOISE PIRON.
- 19.09.18 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) XAVIER DE HALLER.
- 24.10.18 Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) ALICE GENOUD.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/44 : Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des installations de traitement de l'eau – demande de crédit d'ouvrage. (SCS) DAVID RAEDLER.
- 07.11.18 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS) GIANFRANCO GAZZOLA.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/45 : Plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3'722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés nos 441 et 688. Abrogation du plan d'extension n° 589 du 15 août 1979, du plan partiel d'affectation n° 642 du 12 mai 1989 et abrogation partielle du plan de quartier n° 466 du 4 juin 1965.(CD) GUY GAUDARD.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD) BENOIT GAILLARD.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/48 - Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable "Saint-Sulpice II". Demande de crédit. (SE) ANNE BERGUERAND.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts déposé le 2 février 2016 « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA, FIM, SE, EJQ)
- Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts "Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier" (LEA, SE) PHILIPPE MIAUTON.
- 07.11.18 Pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 sign.) : « Pour une rue Couchirard conviviale ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 20.11.18 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne » (CD) JEAN-LUC CHOLLET.
- 20.11.18 Préavis N°2018/54 : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte sélective des déchets dans les quartiers lausannois et

- création d'installations de tri centralisé sur certaines places. Demande de crédit complémentaire. (FIM) PAOLA RICHARD DE PAOLIS.
- 20.11.18 Rapport-préavis N°2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne » (LEA,CD) FABRICE MOSCHENI
- 20.11.18 Préavis N°2018/56 : Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023. (LEA) NICOLAS TRIPET
- 27.11.18 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de Mme Géraldine Bouchez « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE) ALIX OLIVIER BRIOD
- 27.11.18 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes. ». (LEA) ALAIN HUBLER.
- 27.11.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos. ». (LEA/SE) JEAN-DANIEL HENCHOZ
- 27.11.18 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. ». (LEA) YVAN SALZMANN
- 04.12.18 Pétition de Mme Stephanie Park et consorts (32'000 sign.) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 08.01.19 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour l'adoption d'un 'plan climat' par la Municipalité de Lausanne. ». (SIL/LEA). DANIEL DUBAS
- 08.01.19 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRESIDENT).
- 08.01.19 Préavis N° 2018/58 - Assainissement et entretien d'installations sportives - demande de crédit-cadre 5<sup>e</sup> étape (2018-2021). (SCS). JEAN-DANIEL HENCHOZ
- 08.01.19 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio "Amélioration de l'équipement des services d'urgence".(SE). GRAZIELLA SCHALLER
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (520 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur les rues du Valentin, de la Pontaise et sur l'avenue Druey entre 22h00 et 06h00 ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (197 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur la rue Centrale, rue Saint-Martin et rue César-Roux entre 22h00 et 06h00 » COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (190 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Béthusy, av. Victor-Ruffy et av. de Chailly entre 22h00 et 06h00. » COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (182 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue de Morges. av. d'Echallens et av. Recordon entre 22h00 et 06h00. » COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (167 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue du Léman et l'avenue de Rumine entre 22h00 et 06h00. » COMMISSION DES PETITIONS.
- 15.01.19 Pétition de M. Louis Dana et consorts (270 sign.) : « Pour une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'avenue Fantaisie, av. de Montchoisi et av. de Jurigoz entre 22h00 et 06h00.» COMMISSION DES PETITIONS.

## II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). [CD] DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14<sup>e</sup>/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1<sup>e</sup>/28.08.18). [CD/LEA]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1<sup>e</sup>/28.08.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1<sup>e</sup>/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? ». (3<sup>e</sup>/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal ». (3<sup>e</sup>/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 20.11.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6<sup>e</sup>/06.11.18). [CD]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? ». (6<sup>e</sup>/06.11.18). [CD]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? ». (6<sup>e</sup>/06.11.18). [SE]. DISCUSSION
- 04.12.18 Interpellation de Mme Marie-Thérèse Sangra : « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne ». (7<sup>e</sup>/20.11.18). [SIL]. DISCUSSION
- 15.01.19 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! ». (8<sup>e</sup>/04.12.18). [FIM]. DISCUSSION
- 15.01.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8<sup>e</sup>/04.12.18). [SCS]. DISCUSSION
- 29.01.19 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 ». (11<sup>e</sup>/15.01.19). DISCUSSION

29.01.19 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet (UDC) : « A quand le chant du cygne de la régie ? ». (11<sup>e</sup>/15.01.19). DISCUSSION

29.01.19 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? ». (11<sup>e</sup>/15.01.19). DISCUSSION

## Première partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Alix Aubert, Quentin Beausire, Florence Bettschart-Narbel, Maurice Calame, Pierre Conscience, Anne-Françoise Decollogny, Romain Felli, Robert Joosten, Musa Kamenica, Astrid Lavanderos, André Mach, Pierre Oberson, Esperanza Pascuas Zabala, Vincent Rossi, Thanh-My Tran-Nhu, Roger Vagnières, Stéphane Wyssa.

Membres absents non excusés : MM. Jean-Pascal Gendre, Philippe Miauton.

Membres présents	80
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	2
<b>Effectif actuel</b>	<b>99</b>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

## Communication

Démission de M. Sébastien Kessler de la Commission permanente de politique régionale, avec effet au 15 janvier 2019

Lausanne, le 13 janvier 2019

Cher président de la Commission permanente de politique régionale,

Cher Vincent,

Je me vois au regret de devoir démissionner après un peu plus de deux ans de participation, à la commission en titre. Les horaires imposés, le fait de ne pas pouvoir se faire remplacer contrairement aux commissions non permanentes, m'ont fait manquer trop de séances pour, je trouve, réaliser pleinement ma tâche.

Le groupe du PS proposera un-e nouvel-le représentant-e dans les meilleurs délais.

Merci d'accuser réception et de me redire si je dois faire autre chose concernant cette démission.

Avec mes meilleures salutations,

*Sébastien Kessler*

---

## Communication

Absence du syndic pendant la deuxième partie de la séance

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire.

M. Grégoire Junod, Syndic, ne pourra participer qu'à la première séance de 18 h, devant s'absenter ensuite pour la fête de départ de M. Frédéric Sardet, Chef de service des Bibliothèques et des archives. Il devra donc vous quitter vers 19 h 45.

Nous vous prions dès lors de vouloir excuser son absence à la deuxième séance du Conseil communal du mardi 29 janvier 2019.

Nous vous remercions pour votre aimable attention et vous prions de croire, Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire du Conseil communal, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

*Marilou Rossier*, assistante du Syndic

**Le président** : – Je vous annonce également que M. le syndic nous quittera vers 19 h 45 et ne sera pas présent pendant la deuxième partie de la soirée. Nous ne prendrons donc pas les points concernant sa direction en deuxième partie de soirée.

---

### **Communication – Dépôt**

Pétition de M<sup>me</sup> Monique Corbaz et consorts (17 537 signatures) : « Sauvons le restaurant Le Milan »

Lausanne, le 15 janvier 2019

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La pétition lancée en novembre dernier en vue du maintien du restaurant le Milan, établissement hautement apprécié par ses clients, par les habitants du quartier, et par de nombreuses associations locales, a été déposée ce jour auprès du président du Conseil Communal, Monsieur Valéry Beaud, accompagnée de 17 537 signatures.

Les pétitionnaires et le comité de soutien attendent que cet élan populaire massif soit entendu et que les pouvoirs publics communaux fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir le restaurant le Milan sous sa forme actuelle, afin qu'encore longtemps les personnes de tout âge et de tous horizons puissent s'y réunir, s'y rencontrer et s'y restaurer.

En remerciant d'avance le Conseil Communal de la suite qu'il voudra bien donner à cette pétition, nous restons à disposition des autorités pour les démarches qui suivront.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Au nom du comité de soutien au Milan :

*Monique Corbaz, François Pache, Monique Richoz*

#### Texte de la pétition

Le restaurant Le Milan est menacé dans son existence. Par votre signature, vous demandez que ce lieu, très important pour la vie du quartier et pour ses nombreux autres utilisateurs, reste ouvert. Cette pétition, qui sera adressée au Conseil communal de Lausanne, demande que tout soit entrepris par nos autorités politiques pour maintenir ce lieu dans sa forme actuelle.

Toute personne a le droit de signer, même sans avoir le droit de vote (par exemple les mineurs).

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – Cette pétition sera transmise à la Commission des pétitions.



## Communication – Dépôt

Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 signatures) : « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les conseillers municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré »

Lausanne, le 21 janvier 2018

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Je vous fais parvenir ci-joint une pétition signée par 16 pétitionnaires.

L'objet de celle-ci est de proposer une réglementation municipale fixant un délai maximal de réponse de la part d'une administration ou d'un Conseiller(e) Municipal(e), à un(e) administré(e) ayant formulé une requête par courrier recommandé. (Peut-être que la lettre simple pourrait être envisagée dans ce règlement)

Comme je suis porte-parole de l'ensemble des pétitionnaires et serai donc votre principal interlocuteur, je dois vous signaler que je m'absenterai du 28 Janvier au 28 Mars 2019.

Je remercie donc la commission de bien vouloir me proposer un RV après cette date.

En vous remerciant pour votre compréhension et dans l'attente de votre réponse je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, à l'assurance de mes salutations distinguées.

### Texte de la pétition

Tout citoyen lausannois peut être amené à émettre une réclamation, formuler un recours ou interroger une administration suite à une décision administrative pouvant lui être défavorable ou face à une réponse mal circonstanciée.

Selon l'importance de l'enjeu, il peut parfois entreprendre d'officialiser sa démarche par l'envoi d'une lettre recommandée adressée directement à l'administration concernée ou au Conseiller(e) Municipal(e) en charge de celle-ci.

Dès lors il nous apparaît souhaitable, dans le souci de préserver la vitalité de notre démocratie locale, *qu'une réponse lui soit adressée en deçà d'un délai maximal légal*, afin d'éviter des temps de réponse exagérément longs de l'administration ou encore qu'elle puisse rester lettre morte auprès d'un Pouvoir Exécutif pourtant élu par et pour les lausannois.

### **En conséquence, nous proposons la mesure suivante :**

*Qu'une réglementation municipale soit adoptée pour instaurer un délai de réponse légal que toute administration au tout Conseiller Municipal interpellés par courrier recommandé soit tenu de respecter comme délai maximal de réponse.*

Au regard de ce qui précède nous suggérons que ce délai maximal de réponse se situe entre 15 jours et 3 semaines mais nous nous en remettons au Pouvoir Législatif, compte tenu de sa connaissance approfondie du fonctionnement de l'administration communale, pour qu'il légifère et estime lui-même le délai de réponse maximal le plus approprié.

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – Cette pétition sera transmise à la Commission des pétitions.

## Communication

Ajout d'une séance du Conseil communal le 19 mars 2019

Lausanne, le 15 janvier 2019

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Chères et chers collègues,

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Lors de sa séance du 8 janvier, le Bureau a décidé d'ajouter une séance double au calendrier du Conseil communal. Celle-ci aura lieu le 19.03.2019 à 18h00

Le programme de ce mois de mars 2019 sera donc le suivant :

- Mardi 12.03.2019 - séance double 18h00 et 20h30
- Mardi 19.03.2019 - séance double 18h00 et 20h30
- Mardi 26.03.2019 - séance double 18h00 et 20h30

Un seul ordre du jour sera établi pour les 3 séances. Il y aura donc une seule fois les opérations préliminaires et les questions orales.

Le Bureau vous remercie de prendre note de ce qui précède. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

---

## Communication

Demande de traitement prioritaire pour la séance du 29 janvier 2019 du préavis N° 2018/35

Lausanne, le 10 janvier 2019

Monsieur le Président.

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Préavis N° 201 B/35 – FIM/LEA** « Couverture du pont-roulant annexé au bâtiment de Malley abritant les locaux du Service achat et logistique Ville - demande de crédit d'ouvrage »

Motif: Les travaux de couverture du pont-roulant extérieur ont fait l'objet de l'octroi d'un permis de construire par la Commune de Renens. Or, ce permis de construire, qui a déjà fait l'objet d'une prolongation, arrivera à échéance le 13 mai 2019. Afin de respecter le planning prévisionnel et en sachant qu'une nouvelle prolongation du permis de construire n'est plus possible, il est demandé que le crédit nécessaire à la construction de cet ouvrage soit disponible au 1er mars 2019.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse à la question écrite N° 28 de M<sup>me</sup> Latha Heiniger, déposée le 6 novembre 2018 « Dès janvier 2019, le dispositif antidrogue de Lausanne sera étendu. Quid du renforcement de la prévention dans ce domaine ? »

### Rappel

*« Pour l'heure et dans le contexte actuel, seul l'axe de la présence policière semble avoir été renforcé pour lutter contre le deal de rue à Lausanne.*

*Il est certain que ce dispositif de présences policières rassure les habitant-e-s et apaise les commerçant-e-s entre 7h et 23h. Les consommateurs quant à eux savent que le marché est ouvert entre 23h et 7h du matin !*

*Soit, nous savons toutes et tous que la présence policière est indispensable pour faire fonctionner un Etat de droit mais à elle seule, elle n'est pas suffisante pour travailler sur la problématique de fond de la consommation et de la vente de drogues illégales. C'est pourquoi toute mesure de répression doit indéniablement être accompagnée de mesures de prévention afin de diminuer les risques ».*

### Réponse de la Municipalité

***Question 1 : Est-ce que la Municipalité pense que seul l'axe de la répression constitue le dispositif antidrogue ?***

En matière de lutte contre la drogue, la Municipalité a eu l'occasion à de nombreuses reprises dans ses réponses aux récentes interpellations de Mme Anne-Françoise Decollogny<sup>1</sup>, de M. Benoît Gaillard<sup>2</sup> et de M. Denis Corboz<sup>3</sup>, de démontrer que la répression ne constitue qu'un des axes d'une politique bien plus vaste. La récente ouverture de l'Espace de consommation sécurisé en est la parfaite illustration, puisqu'il s'agit d'un projet de réduction des risques liés à l'usage de drogue. Il y a donc lieu, au-delà de la visibilité actuelle du dispositif de lutte contre le deal de rue, de ne pas faire abstraction de l'action menée de longue date par les services de la Ville et leurs partenaires en matière de prévention et d'action sociale à l'intention des personnes souffrant d'addictions. Le préavis N° 2016/41 « Politique communale en matière de drogues » s'en fait largement l'écho. Il convient également de souligner que la présence policière visible a un effet préventif en empêchant la commission d'infractions dans les espaces publics et l'accès facilité aux produits stupéfiants.

Par ailleurs, afin de favoriser la coordination des actions menées pour traiter cette problématique du deal de rue et minimiser l'impact socio-sanitaire sur les consommateurs de drogues, une plateforme réunissant les services concernés a été mise sur pied.

***Question 2 : Si la répression n'est pas le seul axe du dispositif antidrogue, quelles sont les autres dimensions de ce dispositif ?***

A cet effet, la Municipalité renvoie au préavis précité qui expose de manière détaillée la politique communale en matière de drogues. Pour rappel, elle y dresse notamment un bilan des mesures prises aux niveaux communal, cantonal et fédéral et passe en revue les objectifs poursuivis par la politique communale que sont la réduction des risques, l'autonomisation et l'insertion des consommateurs, la réduction des risques liés aux scènes pour les habitants et la lutte contre le trafic. Ce document est à la base de la mise en œuvre de l'Espace de consommation sécurisé ouvert fin 2018 à la place du Vallon. Le dispositif addictions de la Ville contribue depuis de nombreuses années à la réduction des risques et des dommages liés à la consommation de drogues par le subventionnement de plusieurs

<sup>1</sup> Réponse de la Municipalité du 6 septembre 2018 à l'interpellation de Mme Anne-Françoise Decollogny « Deal de rue et vie de quartier ».

<sup>2</sup> Réponse de la Municipalité du 6 septembre 2018 à l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts « Sécurité publique, quel est le plan ? ».

<sup>3</sup> Réponse de la Municipalité du 6 septembre 2018 à l'interpellation de M. Denis Corboz « Deal de rue : état de la situation ».

institutions actives dans ce domaine. Celles-ci offrent un accueil à bas-seuil et des mesures d'aide à la survie, des mesures de réinsertion, des activités occupationnelles et sportives ainsi qu'un soutien aux travailleurs et travailleuses du sexe. Des intervenants de rue viennent compléter ce dispositif et sont présents dans l'espace public pour venir en aide aux usagers de drogues fortement précarisés.

**Question 3 : Comment voit-elle l'équilibre entre les mesures de prévention sur la consommation de drogue et le travail au noir, tout particulièrement pour les populations à risque comme les jeunes, et les mesures de répression ?**

La formulation de cette question renvoie a priori à des problématiques distinctes et complexes (drogue et travail au noir) pour lesquelles il conviendrait que son auteure, à des fins de bonne compréhension, précise préalablement la nature des liens qui les unissent et les enjeux qui en découlent, ceci afin de permettre à la Municipalité de prendre position de façon pertinente et d'éviter, par conséquent, tout propos ou analyse hors sujet.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Latha Heiniger.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 24 janvier 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## **Communication**

Réponse à la question écrite N° 29 de M. Claude Calame « Interdiction de la mendicité : quelles conséquences pour Lausanne ? »

### **Rappel**

*« En octobre 2018, le Tribunal fédéral a donné son aval à la nouvelle loi vaudoise sur l'interdiction de la mendicité, proposée par l'UDC et acceptée de justesse par le Grand Conseil fin 2016. La loi est entrée en force le 1<sup>er</sup> novembre dernier. Mesure visant à criminaliser la pauvreté et dirigée contre une partie de la population du canton, cette loi est discriminatoire. Or jusqu'ici la Municipalité de Lausanne a adopté à l'égard de la mendicité une politique de tolérance mesurée et contrôlée non sans succès, en particulier si on la compare à l'inefficacité de l'interdiction prononcée à Genève il y a deux ans ».*

### **Réponse de la Municipalité**

**Question 1 : Quelles sont les consignes qui ont été données à la Police municipale de Lausanne quant à l'application de la nouvelle loi ?**

La Police municipale de Lausanne n'a pas reçu de consignes particulières concernant l'application de l'interdiction de la mendicité. Elle a toutefois reçu des consignes préalables à l'entrée en vigueur afin de travailler de manière préventive et informative auprès des populations concernées. Ces échanges ont permis aux personnes s'adonnant à la mendicité en ville de Lausanne de prendre connaissance du cadre légal et de se préparer à son évolution.

Dès l'entrée en force de l'interdiction, comme pour toutes les autres dispositions, la Municipalité attend de sa police qu'elle fasse appliquer le cadre légal en vigueur.

**Question 2 : Dans quelle mesure le principe de proportionnalité sera-t-il respecté lors d'éventuels contrôles policiers ?**

Le respect de la proportionnalité est déterminant dans toute action de police. Elle permet d'apporter la réponse la plus adéquate à la situation à laquelle l'agent de police doit faire face et aux risques qu'elle comporte.

Le principe de proportionnalité s'applique à toutes les interventions de police et il n'est pas question que ce domaine particulier déroge à la règle.

Lors des contrôles des personnes surprises à mendier, vu qu'il s'agit d'une simple contravention, les agents de police procèdent dès lors à l'identification du contrevenant et lui annoncent qu'un rapport de dénonciation sera établi à son encontre. Ce n'est que si le contrevenant ne peut pas être identifié sur place que les agents l'acheminent au poste de police afin d'établir formellement son identité.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Claude Calame.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 24 janvier 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

### **Communication**

Réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Françoise Piron du 11 décembre 2018, adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation « Le Bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 11 décembre 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Françoise Piron et consorts « Le Bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

« *Le Conseil communal de Lausanne souhaite :*

- *que la Municipalité fasse un communiqué de presse concernant la nomination de la nouvelle déléguée à l'égalité ;*
- *que la déléguée à l'égalité de la Ville soit présentée sur la page du site web de la Ville et présente ses compétences ».*

### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité a informé le Conseil communal de la nomination de Mme Joëlle Moret, déléguée à l'égalité et à la diversité, le 10 janvier 2019, en présentant son parcours et ses réalisations professionnelles par le biais d'une communication au Conseil communal.

La publication d'une actualité municipale sur le site internet de la Ville, le 14 janvier 2019, a permis de présenter les compétences de Mme Moret au grand public.

Les collaboratrices et collaborateurs de la Ville ont été informés de l'entrée en fonction de la nouvelle déléguée à l'égalité et à la diversité par le biais du site intranet, avec la publication d'une « accroche » et d'une photo donnant accès à la communication au Conseil communal le 14 janvier 2019.

Les pages présentant la politique du personnel de la Ville dans le domaine de l'égalité et de la diversité seront revues dans le cadre de la refonte du site internet de la Ville actuellement en cours, et devraient être disponibles dans le courant de l'année 2019, conformément à la nouvelle ligne éditoriale.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

#### **Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Robert Joosten (soc.) : « Quelles sont les conséquences pour Lausanne de la libéralisation du ramassage des déchets urbains des entreprises de plus de 250 salariés ? »

Lausanne, le 22 janvier 2019

(signé) *Robert Joosten*

---

#### **Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni (Les Verts) et consorts : « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science »

Lausanne, le 21 janvier 2019

(signé) *Sara Gnoni* et 5 cosignataires

---

#### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Caroline Alvarez Henry (soc.) et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois »

Lausanne, le 23 janvier 2019

(signé) *Caroline Alvarez Henry* et 4 cosignataires

---

#### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR) : « Homophobie et transphobie : que fait la Ville de Lausanne ? »

Lausanne, le 29 janvier 2019

(signé) *Eliane Aubert*

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV) et consorts : « Les quartiers nord de Lausanne ressembleront-ils bientôt aux quartiers nord de Marseille ? »

Lausanne, le 29 janvier 2019

(signé) *Sandra Pernet* et 5 cosignataires

**M. Frédéric Tétaz** : – L'urgence a été demandé pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau du Conseil.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Cette interpellation urgente appelle des réponses coordonnées de plusieurs directions. En ce sens, la Municipalité demande un délai de deux semaines pour y répondre, selon l'article 68 du Règlement.

**Le président** : – Nous avons pris bonne note de la demande. Il en sera fait ainsi. Je prie les conseillers de conserver la version papier distribuée, pour ne pas avoir besoin de le refaire dans deux semaines.

---

### **Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny, démissionnaire**

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Le groupe socialiste est fier de présenter Joël Teuscher à la Commission des finances.

**Est élu** : M. Joël Teuscher, à l'unanimité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la démission de Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) de la Commission permanente des finances du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M. Joël Teuscher (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

---

### **Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et taxes spéciales, en remplacement de M. Pedro Martin, démissionnaire**

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Le Parti socialiste est fier de présenter Arnaud Thiéry comme suppléant à cette commission.

**Est élu** : M. Arnaud Thiéry, à l'unanimité.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'élection de M. Pedro Martin (Soc.) comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales ;

- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège de suppléant restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M. Arnaud Thiéry (Soc.) comme membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales pour la législature 2016-2021.

## **Communication**

Ordre du jour

**Le président** : – Nous commencerons par la demande de traitement prioritaire de la Municipalité, puis nous suivrons l'ordre du jour, à deux exceptions près. A la suite du rapport R 90, nous prendrons directement le R 102, puisque les thématiques sont liées. Et puis, dans le courant de la soirée, nous prendrons le point R 111. En effet, le Bureau a eu des échanges avec le Service de l'économie à ce propos, qui a attiré l'attention sur l'urgence de l'objet, sans pour autant que la Municipalité ne demande le traitement prioritaire. Afin de pouvoir organiser la mise en œuvre du projet de *boat sharing* pour cette année, que la commission a par ailleurs soutenu à l'unanimité, le Bureau a décidé qu'il était préférable que cet objet soit traité ce soir, si personne ne s'y oppose.

## **Couverture d'un pont-roulant annexé au bâtiment de Malley abritant les locaux du Service achat et logistique Ville – Demande d'un crédit d'ouvrage**

Préavis N° 2018/35 du 23 août 2018

Finances et mobilité, Logement, environnement et architecture

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Ngoc Huy Ho (Les Verts), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. David Rädler (V)** : – Les Verts saluent un projet qui apparaît non seulement impératif, vu les explications données en commission, mais qui tient également compte des questions environnementales. C'est en effet à saluer que tout projet, qu'il soit ordinaire ou urgent, tienne compte des questions environnementales, en particulier en améliorant le rendement énergétique du bâtiment. Cette amélioration se fait par une végétalisation et par la pose de panneaux solaires, deux mesures que le groupe des Verts applaudit, à la fois pour leurs effets réels sur le rendement du bâtiment et pour le message plus large qu'elles font passer. Sur ce point, l'intention municipale environnementale, déjà largement expliquée dans le préavis 2016/27, vient ici d'être confirmée, ce qui est excellent. Le groupe des Verts vous invite donc à voter oui au crédit d'ouvrage demandé.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Ce préavis traite de trois projets. Le premier concerne la couverture du pont roulant. Ce projet nous paraît opportun, bien que son coût, de l'ordre de 240 000 francs, soit à notre avis surfait.



Le deuxième projet consiste en la pose de panneaux solaires sur 384 m<sup>2</sup> de ce nouveau toit. Ce projet revient à une extension de la surface de toit déjà couverte par des panneaux solaires. Le coût et la réalisation sont pris en charge par les Services industriels (SiL). Le préavis accorde donc de manière implicite le droit de pose aux SiL.

Le troisième projet a pour but de végétaliser le toit d'un bâtiment annexe, qui abrite en partie des bureaux. Ce projet coûte environ 260 000 francs ; il correspond à un gaspillage d'argent pur et simple. Si on voulait réduire la température dans les bureaux en cas de canicule ou isoler le toit, des solutions techniques bien plus performantes, écologiques et économiques existaient il y a un demi-siècle déjà, et d'autres, plus performantes encore, sont disponibles aujourd'hui.

Ce préavis ne pose pas uniquement la question du gaspillage d'argent, mais aussi d'unité de matière. En effet, quelle est la relation entre la couverture d'un pont roulant et la végétalisation d'un toit tout à fait différent ? Du fait de l'enchevêtrement des projets 1 et 3, le PLC refusera la conclusion 1, bien qu'il soit favorable à la couverture du pont roulant, et s'abstiendra de voter les conclusions 2 à 5. Il vous recommande de faire de même.

**M. José Martinho (CPV) :** – Comme le mentionne le rapport de commission, on aurait aimé avoir des plans détaillés avant la séance, et faire éventuellement un visite sur le site du SALV afin de mieux visualiser l'étendue et l'ampleur des travaux à faire. Ceci étant dit, les travaux prévus visent à optimiser les conditions de stockage et à éviter la dégradation des matériaux entreposés.

Par ailleurs, ils rendront plus sûres les conditions de travail des collaborateurs qui bossent dehors, et plus confortables les conditions de travail de ceux qui travaillent à l'intérieur, dans les bureaux, en dessous de la toiture végétalisée, compte tenu du fait qu'une baisse de température entre 2 à 3 degrés est prévue en période de fortes chaleurs.

La pose de nouveaux panneaux solaires tient aussi à cœur au groupe Le Centre. En effet, les coûts d'acquisition d'installations et d'entretien des panneaux photovoltaïques seront entièrement supportés par SI-REN. Cela permettra une production énergétique supérieure à la consommation du site de Malley.

Pour toutes ces raisons, l'ensemble du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, acceptera ce préavis et vous recommande de faire de même.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – Mises en service en 1994, les installations de Malley se caractérisent, pour ceux qui ont eu l'occasion de les visiter, par des lieux de stockage et par la diversité des produits et du matériel entreposés – des câbles électriques, en passant par des tuyaux répondant aux besoins des services, jusqu'aux produits pour la petite enfance. C'est un véritable magasin pour la Ville, qui dispose également d'un catalogue complet accessible par intranet.

Ce service, peu connu, assume des missions essentielles au bon fonctionnement de la Ville, autant en termes d'achats et d'économies liées que sur le plan logistique. Les photomontages joints au préavis représentent le site une fois les travaux de couverture du pont roulant réalisés, sur une surface de 929 m<sup>2</sup>, et avec la végétalisation, désormais ancrée dans le marbre. Cette mesure compensatoire est dictée par le fait que les structures existantes nécessitaient un surcroît par rapport au montant de base des travaux envisagés, comme l'idée d'aménager des parois latérales, afin de disposer d'une surface close.

Cet aménagement prévaut essentiellement par la mise à l'abri de l'humidité des pièces stockées, et constitue une mesure de sécurité pour les collaborateurs lors de la manutention et l'utilisation en toutes circonstances du pont roulant.

L'aspect énergétique n'est pas absent du projet et en ravira plus d'une ou d'un. Les panneaux solaires – déjà existants et posés en 2013 – génèrent une production annuelle qui dépasse les 395 000 kWh ; la nouvelle installation l'augmentera de 74 000 kWh. Au total, la future production annuelle sera d'au moins 469 000 kWh, soit l'équivalent de

134 ménages. Cette production sera supérieure à la consommation du site de Malley. Bien conçu par les services techniques de l'administration, et au demeurant adéquat, ce projet mérite d'être soutenu. Le PLR vous invite à y apporter votre caution.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (soc.)** : – Le groupe socialiste soutiendra également ce rapport-préavis. Le crédit demandé permettra d'améliorer la zone de stockage, comme cela a été dit, ainsi que de végétaliser une toiture et de produire de l'énergie. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ce rapport-préavis et les crédits demandés.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Est-ce que ce bâtiment fait partie du futur périmètre de construction de Malley-centre ou Malley-Gare ?

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Permettez-moi de poser une question qui peut apparaître de béotien, mais qui me taraude un peu au fil des minutes. La végétalisation d'une toiture sert en principe de thermorégulation autant estivale qu'hivernale. Sachant que le confort des objets qui seront dessous – principalement des pièces de béton – n'est pas absolument nécessaire à leur survie, je me demande si on n'aurait pas dû se laisser convaincre d'avoir des panneaux solaires, mais de laisser la végétalisation pour d'autres toitures, sous lesquelles habitent des humains et non pas du minéral. Je ne doute pas qu'une réponse sera apportée à ma question.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Merci pour vos interventions, qui ont bien détaillé l'intention de ce préavis, qui est en effet de sécuriser l'espace extérieur du bâtiment du Service achats et logistique de la Ville, sur lequel est stocké du matériel ; nous pensons qu'il est important de couvrir ce matériel.

Pour répondre à M. Gaudard, le bâtiment en question est bien situé dans la friche de Malley, dans le périmètre de développement du site. Je ne peux pas vous dire exactement dans quel PPA ou dans quel plan de développement il figure, mais il est bien localisé dans le site qui sera développé par les communes de Renens et Prilly principalement.

Pour répondre à M. Chollet, nous avons en effet prévu de végétaliser la toiture du bâtiment qui abrite des bureaux qui sont mal isolés thermiquement à cet endroit. Nous allons donc offrir un confort aux collaborateurs qui y travaillent en été et en hiver, grâce à une amélioration de l'isolation thermique du bâtiment.

En effet, pour la Municipalité, il est important d'apporter un éclairage et d'amener des solutions pour chacune de ses actions, car les enjeux sont importants. Il a beaucoup été question des jeunes qui manifestent pour lutter contre le réchauffement climatique et pour la protection de la planète. Dans nos actions ici, certes petites et modestes, nous voulons apporter une contribution à la lutte contre le réchauffement climatique en proposant des panneaux solaires et en végétalisant une partie du bâtiment. C'est très important.

Je me permets de faire une petite page de pub en faveur des toitures végétalisées. Vous avez déjà voté des crédits en faveur de ces toitures, donc je crois que la majorité de ce Conseil les soutient. Elles apportent non seulement une amélioration thermique du bâtiment mais aussi des services environnementaux très importants pour la ville. A l'heure où les villes se réchauffent drastiquement, où il faut apporter une qualité de vie en termes de température, le développement généralisé de toitures végétalisées permet d'améliorer les conditions de vie des habitants, d'amener de la biodiversité, de retenir les eaux de pluie, ce qui a des impacts non négligeables sur la structure de rétention des canalisations d'eau, ou encore sur l'absorption des particules fines, des poussières et d'autres éléments polluants, le développement des toitures végétalisées permettant ainsi de réduire le volume d'éléments inhalés. Pour toutes ces raisons, il est très important que la Municipalité promeuve ces toitures végétalisées. Je vous invite donc à soutenir ce rapport-préavis

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – La démolition de ce bâtiment est-elle prévue dans le projet de valorisation de la friche de Malley ?

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Non, absolument pas. Il n’y a aucune intention dans ce sens. Il s’agit d’un bâtiment très important pour le travail de la Ville et des entités commerciales, en particulier en ce qui concerne les prestations offertes aux services de mes collègues. Ce bâtiment abrite aussi une partie des services de M. Pidoux, ainsi que le SEFor, qui accueille des apprentis. Donc, non, nous n’avons pas prévu de détruire ce bâtiment. Ces investissements sont donc tout à fait sensés.

La discussion est close.

**M. Ngoc Huy Ho (Les Verts), rapporteur** : – La conclusion N° 1 a été acceptée par 8 oui, 2 non et 0 abstention.

**La conclusion N° 1 est adoptée avec 5 avis contraires.**

**M. Ngoc Huy Ho (Les Verts), rapporteur** : – Les conclusions N°s 2 à 5 ont été acceptées par 8 oui, 1 non et 1 abstention.

**La conclusion N°s 2 à 5 sont adoptées sans avis contraire et 5 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2018/35 de la Municipalité, du 23 août 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 500’000.- destiné à financer la couverture d’un pont-roulant et d’une zone de stockage extérieure, rattachée au bâtiment de Malley du Service achat et logistique Ville ;
2. d’amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 sur une durée de 10 ans par la rubrique 6700.331 du Service achat et logistique Ville ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6700.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit, mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d’attente 6700.581.681 ouvert pour couvrir les études de faisabilité par le prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit susmentionné les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

---

**Postulat de M. Valéry Beaud (V) et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l’échéance de leur droit de superficie ? »**

Développement

Entre 1961 et 2008, la Ville de Lausanne a attribué 8 droits de superficie pour l’exploitation de parkings, soit: Beaulieu, Bellefontaine, Mon-Repos, Montbenon, Port d’Ouchy, Riponne, Rôtillon et Vennes. Pour ceux-ci, deux types de barèmes sont appliqués pour déterminer la redevance annuelle que touche la commune, d’une part un barème proportionnel aux résultats économiques et d’autre part une perception d’une redevance fixe indexée. En 2011/2012, ces redevances s’échelonnaient entre Fr. 87.- (Beaulieu) et Fr. 366.- (Riponne) par place de 1 stationnement et par année, soit entre Fr. 7.- et Fr. 30.- par place de stationnement et par mois.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Voir la réponse de la Municipalité du 30 avril 2013 à une question écrite de M. David Payot déposée le 26 mars 2013 et intitulée « Parkings : rendements records pour les actionnaires, loyers moyens pour la Commune ? »

Au vu de la fréquentation importante de ces parking et des tarifs pratiqués, il y a fort à parier que les bénéfices engendrés par la plupart d'entre eux se montent à plusieurs fois le montant de la redevance offerte à la Ville de Lausanne, et que la commune aurait donc économiquement tout intérêt à récupérer certains d'entre eux à l'échéance de leur droit de superficie. Une maîtrise communale de ces ouvrages est également importante dans l'optique de la mise en place d'une véritable politique de stationnement.

L'échéance de ces 8 droits de superficie s'échelonne entre 2026 pour le parking de Montbenon et 2107 pour le parking relais de Vennes.

La prochaine échéance concerne donc le parking de Montbenon, exploité par le Groupe APCOA Parking. C'est l'un des plus gros, avec ses 933 places de stationnement, et l'un des mieux situés, au centre-ville, entre le quartier commercial et de loisir du Fion et la Gare de Lausanne, avec des accès par le Chemin de Mornex au Sud et l'Avenue Jean-Jaques-Mercier au Nord. Il est également à noter que ce parking a la particularité, outre les recettes de parcage, de bénéficier d'importantes recettes provenant de la location de surfaces commerciales. En 2012, la redevance pour la commune de Lausanne s'est montée à Fr. 346'055.- (proportionnelle au chiffre d'affaire)<sup>5</sup>.

Ce parking étant situé dans une position hautement stratégique pour l'avenir, notamment en lien avec les développements des projets voisins du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et de la Gare de Lausanne, l'échéance du droit de superficie du parking de Montbenon en 2026 semble donc une première opportunité à ne pas manquer. L'échéance suivante sera en 2040 seulement, pour le parking de Bellefontaine.

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de reprendre certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie. Elle pourrait notamment évaluer la rentabilité de ces investissements et étudier différents modèles de financement, par exemple au travers d'une partie des recettes du stationnement,<sup>5</sup> notamment des redevances des 8 droits de superficie susmentionnés, qui rapportent plus d'un million de francs par année à la Ville de Lausanne.

## Rapport

### **Rapport de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur**

La commission nommée pour examiner l'objet cité en titre s'est réunie le mercredi 31 janvier 2018 dans les locaux de la direction des finances et de la mobilité à Chauderon dans la composition suivante :

Mesdames	Anne-Françoise	DECOLLOGNY
	Gianna	MARLY
Messieurs	Louis	DANA
	Yvan	SALZMANN
	Henri	KLUNGE
	Alix Olivier	BRIOD
	Valéry	BEAUD
	Daniel	DUBAS
	Pierre	OBERSON
	Jean-Marie	FÜRBRINGER

Et du rapporteur Jean-Luc CHOLLET

Monsieur Pierre CONSCIENCE était absent.

Madame la Conseillère municipale Florence GERMOND était accompagnée de Monsieur Patrick ETOURNAUD, chef du service des routes et de la mobilité.

Monsieur François MUKUNDI, adjoint administratif au dit service a rédigé avec efficacité les notes de séance et nous l'en remercions.

<sup>5</sup> qui se montent à 18.5 millions de francs par an selon un article paru dans le quotidien 24 Heures du 16 août 2017.

Monsieur le postulant, en introduction de séance, précise les raisons qui l'ont poussé à déposer son projet. Les 8 DDP liés à des parkings génèrent des redevances à la Ville soit liées à la place, soit au chiffre d'affaire. Il estime que les sommes revenant à la Ville sont dérisoires comparées à celles que les sociétés à la tête de ces parkings encaissent annuellement. Le premier de ces DDP qui arrivera à échéance, dans 8 ans, est celui de Montbenon ; sachant que les nouveaux droits et leurs modifications éventuelles doivent être au clair au plus tard 5 ans avant l'échéance, la réflexion doit être amorcée sans tarder s'agissant de Montbenon.

En effet, pour que l'opération se justifie, elle doit bien entendu être rentable économiquement, le montant du rachat de l'immeuble, négocié après expertise, étant bien entendu déterminant pour la rentabilité de l'opération.

Un premier tour de table permet l'expression d'un enthousiasme partagé par les uns, d'une certaine retenue pour d'autres.

Un certain nombre de commissaires voient dans cette opération, outre une potentielle bonne affaire pour nos finances, un levier de plus pour influencer sur la politique globale de déplacements et du stationnement en milieu urbain.

D'autres commissaires expriment un certain nombre de réserves pour les mêmes raisons mais en sens inverse.

La bonne affaire reste à démontrer dans la mesure où nous ne nous bornerons pas à encaisser des royalties mais devons gérer et faire tourner au jour le jour une entreprise. De plus, ces commissaires expriment une réserve certaine à l'endroit des choix politiques, et donc tarifaires, que ne manquera pas de prendre la majorité en place par rapport aux différentes catégories de véhicules utilisant ces parkings, donc circulant dans nos rues.

Monsieur le postulant remercie pour l'accueil globalement positif réservé à son postulat, nous informant que le total des DDP liés aux parkings rapporte environ 1 million par année à la Ville et suggère de provisionner désormais cette somme pour les éventuels rachats futurs. Il précise d'autre part que la prochaine révision du Plan Directeur Communal (PDC) comptera un volet lié au stationnement.

Madame la Conseillère municipale nous explique qu'il n'est pas possible de faire sur le champ un état des lieux exhaustif des différents statuts et régimes car il n'y a pas de statut standard.

Elle estime légitime qu'une part importante des rendements financiers de ces objets revienne à la collectivité publique.

Lausanne est plutôt l'exception vaudoise en ne possédant pas, excepté Vennes, elle-même ses parkings. Au-delà du canton, Genève dispose d'une fondation des parkings, Berne en est propriétaire.

Les explications de Madame Germond confortent les uns dans leur enthousiasme, les autres dans leurs doutes, d'autant que nous ne disposons d'aucuns chiffres précis en matière de taux d'occupation et de bénéfice.

Par 8 avis favorables, aucun refus et 3 abstentions, la commission recommande au plénum la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Discussion

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Daniel Dubas (V)** : – Huit parkings privés à usage public sont actuellement exploités par des sociétés en droit de superficie, notamment les parkings de Montbenon, de la Riponne et de Vennes, pour ne mentionner que les plus grands. Ces parkings versent une redevance annuelle à la Commune, qui est soit proportionnelle à leur résultat économique,

soit fixe, mais qui est indexée. Toutefois, au vu de la fréquentation très importante de ces parkings et des tarifs pratiqués, il y a fort à parier que la plupart des bénéfices engendrés se montent à plusieurs fois le montant versé à la Ville.

La Ville de Lausanne aurait donc tout intérêt – économiquement parlant – à récupérer certains parkings à l'échéance de leur droit de superficie. Ces échéances se situent entre 2026 et 2107 – cela paraît loin –, la prochaine concernant le parking de Montbenon.

Ce parking est un des plus grands de la ville, avec 933 places de stationnement, et il est l'un des mieux situés – au centre-ville, entre le quartier commercial et de loisirs du Flon et la Gare de Lausanne. Ce parking a également la particularité, outre les recettes de parcage, de bénéficier d'importantes recettes qui proviennent de la location des surfaces commerciales. Etant donné qu'il est situé dans une position hautement stratégique pour l'avenir, notamment en lien avec le développement des projets voisins – le Musée cantonal des Beaux-Arts, le futur mudac et le Musée de l'Elysée –, l'échéance du droit de superficie en 2026 est donc une opportunité à ne pas manquer, d'autant plus que la résiliation du droit de superficie doit intervenir, comme vous le savez, cinq ans avant son échéance, c'est-à-dire en 2021.

Sur la base de ces éléments, le postulat de notre collègue Valéry Beaud, que j'ai cosigné, demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de reprendre certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie. La Municipalité pourrait notamment évaluer la rentabilité de ces investissements et étudier les différents modes de financement possibles.

A plus long terme, il sera également important d'avoir une plus grande maîtrise communale des ouvrages de parking, dans l'optique de la mise en place d'une véritable politique de stationnement. J'aimerais mentionner ici que ce n'est pas l'objet de la discussion de ce soir ; on parle vraiment d'une étude qui se poserait la question de la rentabilité et d'un potentiel rachat par la Ville.

Ce postulat a été cosigné par des représentants de pas moins de quatre formations politiques du Conseil communal, lui assurant donc un large appui. Tout comme la commission, nous vous invitons à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR) :** – Le postulant pense que de reprendre et gérer les parkings serait une très bonne affaire financière pour la Ville, comme l'a d'ailleurs dit M. Dubas. Il pense aussi que ce serait une très bonne affaire politique. Je me permets d'imaginer qu'il souhaite avoir une gestion très orientée, répondant notamment au credo des Verts. En gérant les parkings, on pourrait avoir des tarifs plus élevés que ceux pratiqués actuellement, on pourrait avoir quantité de bornes pour recharger les voitures électriques, on pourrait bannir les gros 4x4. Que sais-je ?

Je me pose une question ; je vous pose une question. Est-ce vraiment le rôle des collectivités publiques que de se transformer en entrepreneur ? Je dis entrepreneur, mais le terme n'est pas adéquat ; je devrais dire gestionnaire, car l'entrepreneur prend des risques économiques et financiers. On dit que pendant les dix premières années, non seulement les parkings ne rapportent rien, mais ils coûtent. Or la Ville, dans ce cas, ne prend aucun risque. Elle a juste accordé un droit de superficie qu'elle décide, si elle suit la proposition du postulant, de ne pas renouveler. De fait, elle récolterait juste les fruits.

En agissant ainsi, elle va tuer l'esprit d'entreprise. Je m'explique. Les parkings ne sont pas les seuls bénéficiaires des droits de superficie. Je pense aux constructions d'habitations, notamment aux EMS. Ces investisseurs ont-ils aussi à craindre l'appétit du postulant et de ceux qui le soutiennent ? Comment faire confiance à une Ville qui ne renouvelle pas un droit de superficie, alors que les entrepreneurs étaient légitimés ? Bien sûr, il n'y a pas d'obligation de la Ville, mais ils sont légitimés à penser qu'au terme du droit de superficie, il y aura une négociation, notamment en ce qui concerne la rente du droit de superficie.

Ne vaudrait-il pas mieux renégocier la rente à l'échéance du droit de superficie ? Je pense à l'exemple du golf de Lausanne, qui bénéficie d'un droit de superficie. La négociation du droit s'est soldée, il y a une vingtaine d'années, ici, au Conseil communal, par une reconduction du droit de superficie et par une augmentation significative de la valeur de la location, ce qui est tout bénéfique pour la Ville.

Concernant cette question de rente, on nous dit dans le rapport que le total des droits de superficie liés aux parkings rapporte environ un million par année. Cette information ne me paraît pas tout à fait correcte, puisque, selon mes informations, les parkings du Rôtillon et de la Riponne, à eux seuls, ont versé près d'un demi-million pour 2017. Je peux dès lors imaginer que les six autres parkings rapportent plus d'un demi-million. Donc, contrairement à ce que laisse entendre le postulant, les rentes ne sont pas forcément inintéressantes pour la Ville. Elle récolte sans avoir semé. En d'autres termes, sans rien faire.

Si la Ville décidait de suivre la proposition du postulant, il faudrait examiner les clauses de dénonciation, et il faudrait qu'elle rachète les parkings ; il faudrait ensuite les gérer. Aurait-elle les moyens de ses ambitions ? Vous l'avez compris, je vous invite, au nom du groupe PLR, à ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité.

**Le président** : – J'ai été interpellé, mais je ne répondrai bien sûr pas, vu ma fonction.

**M. Valentin Christe (PLC)** : – Les postulants proposent que la Municipalité étudie l'opportunité de reprendre certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leurs droits de superficie respectifs. Il s'agit donc de communaliser certains parkings aujourd'hui privés, mais bâtis sur des terrains qui appartiennent à la Commune.

Les objectifs poursuivis par ces propositions sont aisément identifiables : financiers d'abord, et la politique de mobilité ensuite. S'agissant des questions financières, le postulant ne fait pas mystère de son appétit pour les supposées juteuses recettes que ces parkings seraient en mesure de rapporter à la Ville. M. Dubas a même déclaré tout à l'heure, de manière un peu péremptoire, que la Ville aurait, je cite, « tout intérêt à récupérer la gestion de ces infrastructures ». Mais quelle assurance ! Afin de pouvoir en juger, il serait tout de même intéressant de disposer de chiffres un peu plus précis. Ceci sans compter le fait que la Ville n'a pas vocation, comme cela a été dit, à se substituer aux entrepreneurs, et elle n'en a pas non plus les compétences.

Le postulat considère que la Ville de Lausanne serait une exception en ne gérant pas elle-même ses parkings, et il cite notamment l'exemple genevois de la Fondation des parkings. Cet exemple nous paraît peu engageant vu les péripéties rencontrées par cette fondation ces dernières années. Rien ne garantit non plus que la Ville s'en tirera mieux en exploitant elle-même ses parkings qu'en confiant leur gestion à des acteurs externes. Pour la même raison, il ne nous paraît pas opportun de centraliser la gestion de l'ensemble des parkings au sein d'une seule entité, même s'il est vrai que cette centralisation ne se ferait que progressivement au fil du temps, au fur et à mesure de l'échéance des droits de superficie.

Il faut enfin relever que reprendre les bâtiments à l'issue du droit de superficie exigera de substantielles indemnités de leurs propriétaires actuels, ce qui nous semble peu réaliste en regard de l'état actuel des finances de la Ville. Il nous semble plus pertinent que la Ville négocie le montant de la redevance avec un peu plus de mordant dans le cadre du renouvellement de ces droits de superficie.

S'agissant enfin de la politique de mobilité, à l'instar de notre collègue Thérèse de Meuron, nous voyons un risque évident à ce que la gestion de l'ensemble des parkings soit centralisée. Immanquablement, la mission de l'organisme de gestion deviendra politisée et elle visera, on peut en être certains, à favoriser certains types de mobilité par rapport à d'autres. La Ville ne manque pourtant pas d'outils dans ce domaine. Il nous semble que ce postulat ne sera qu'un clou supplémentaire dans le cercueil de la mobilité individuelle dans

cette ville. C'est la raison pour laquelle le PLC refusera ce postulat. Bien évidemment, nous vous appelons à en faire de même.

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) :** – Comme l'ont rappelé les intervenants qui m'ont précédé, ce postulat demande à la Municipalité de réfléchir au renouvellement des droits de superficie qui permettent à des entreprises privées d'exploiter des parkings publics sur des terrains appartenant à la Ville.

Deux aspects de ce postulat intéressent beaucoup le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux. Premièrement, le fait que le thème du stationnement est directement lié à la politique de mobilité et, deuxièmement, les revenus obtenus à partir de ces terrains, ce qui touche évidemment aux finances de la Ville.

Concernant le thème de la mobilité, il nous semble essentiel que la Ville se préoccupe de la cohérence de l'ensemble du dispositif de stationnement sur le territoire communal. Dans cette optique, le groupe Le Centre adhère à l'idée que les nouveaux contrats négociés permettent l'accès aux statistiques de stationnement à la Ville, mais aussi d'intervenir au niveau, par exemple, des tarifs. C'est l'occasion de dire que nous trouvons utile d'avoir des moyens d'informer les conducteurs en temps réel de la disponibilité d'un stationnement, ce qui éviterait ainsi le trafic généré à la recherche d'une place de parc.

Au niveau financier, il nous semble important que la Ville se préoccupe de tirer le meilleur parti possible des biens publics. Nous adhérons donc à l'idée que les loyers des droits de superficie soient liés à la rentabilité de ces parkings. Il nous semble cependant important que ces loyers ne soient pas démotivants pour les exploitants. Nous appelons de nos vœux un accord gagnant-gagnant, permettant à la Ville de tirer le meilleur parti de ces biens, et aux locataires d'avoir des opportunités suffisamment intéressantes pour que leurs engagements et leur investissement soient justement récompensés. Dans le cas contraire, ces accords ne seront pas durables. C'est l'occasion pour nous de signaler que cet accord n'est peut-être pas encore déterminé avec suffisamment d'équilibre, en comparant ce qui se passe réellement dans les parkings, qui échappe à une analyse objective, puisque les données de rentabilité ne sont pas disponibles. Mais, dans un tout autre domaine, les entrepreneurs qui ont investi dans les édifices ou dans les domaines agricoles de la Ville rencontrent d'importants problèmes de rentabilité.

Par contre, notre groupe ne voit pas favorablement que la Ville reprenne la gestion, ni la propriété entière de ces parkings. Nous pensons en effet qu'il est plus intéressant de laisser ces tâches à des professionnels du domaine, et que le métier consistant à gérer des parkings ne fait pas partie des compétences de l'administration communale ; il y a bien d'autres choses à faire avant que de se lancer dans un tel projet.

En résumé, avec pas mal de panachage, la majorité du groupe votera en faveur de ce postulat, car elle souhaite que la Ville puisse avoir une politique cohérente et couronnée de succès dans le domaine du stationnement, et tirer ainsi le meilleur parti possible de ces biens afin d'équilibrer ses finances. Par contre, nous ne souhaitons pas – et on insiste sur ce point – que la Ville reprenne à sa charge la gestion et la propriété de ces parkings.

**M. Yvan Salzmänn (soc.) :** – Le groupe socialiste considère le postulat de M. Valéry Beaud et consorts de manière très favorable.

Ce postulat demande qu'une part plus importante des rendements financiers de certains parkings privés à usage public revienne à la collectivité dans un avenir proche. C'est dès lors à l'unanimité que nous souhaitons la transmission de ces propositions constructives, pour que ces modalités et les possibilités effectives de réalisation puissent être étudiées dans le détail et le plus rapidement possible par la Municipalité.

Nous avons bien entendu les réserves des partis plus à droite que le nôtre. Pour cette raison, il serait bon d'envoyer ce postulat à la Municipalité pour étude. Elle se fera ainsi une idée sur ce qu'il vaut mieux faire et, s'il faut entrer en matière sur une reprise complète



des parkings ou non. Nous avons tout intérêt à envoyer ce postulat à la Municipalité le plus rapidement possible.

**M. Claude Calame (EàG) :** – Sur le principe, le groupe Ensemble à Gauche est tout à fait d'accord, comme vous pouvez l'imaginer, avec la reprise publique de parkings privés. Mais nous remarquons que le postulat envisage cette reprise essentiellement en termes économiques et de rentabilité.

Or si on examine la situation des places de parc pour le centre de Lausanne, toutes catégories confondues, on remarque qu'entre 2010 et 2016, le nombre de places de parc sur le domaine public a diminué chaque année, à raison de 17 places à peu près.

En revanche, quand on prend en considération les parkings couverts et privés, on remarque, entre 2000 et 2010, la création de plusieurs parkings. C'est le cas, par exemple, du Rôtillon, inauguré en 2005, avec 176 places ; et c'est le cas aussi du parking du Centre, au Flon, qui a été inauguré en deux étapes, qui a ajouté 910 places couvertes à 5000 places environ.

Donc, oui à une reprise publique des parkings privés, mais en examinant deux solutions : d'une part, la suppression d'autant des places correspondantes en surface pour les places couvertes acquises par le biais du rachat de ces parkings et, d'autre part, il faut envisager la réaffectation de certains des espaces qui seront mis à disposition avec cette reprise.

**M. Nicolas Tripet (PLR) :** – Le PLR voit toujours d'un bon œil les mesures d'économies, ainsi que celles susceptibles d'améliorer les finances de la Commune. Cependant, en filigrane de ce postulat, il y a, à notre avis, la volonté de congestionner davantage le flux de la mobilité individuelle motorisée, en vue de la réduire de manière idéologique. Après la réduction du nombre des places de parc, l'augmentation des heures de paiement, la fin de la gratuité entre midi et deux, la Municipalité aura une nouvelle corde à son arc et pourra encore augmenter à sa guise les tarifs ou réduire le nombre de places. Ainsi, l'automobiliste tirelire finira peut-être par se lasser du centre-ville lausannois.

Rappelez-vous, lors de la dernière séance de l'année du Conseil, l'esprit de Noël soufflait fort dans les travées de cet hémicycle. Nous avons en effet longuement discuté de l'attractivité du centre-ville et des petits commerces. Je cite même M. le syndic, qui a affirmé à la tribune : « nous sommes tous engagés pour défendre le commerce », plébiscitant une vie commerciale riche de petits commerces.

A l'heure du e-commerce généralisé et de la concurrence exercée par les géants en ligne, ce n'est pas en étatisant les parkings que l'on mettra en place une politique publique visant à soutenir le commerce local. Je vous encourage donc à ne pas mettre cet outil en mains de la Municipalité et à refuser ce postulat.

**M. Benoît Gaillard (soc.) :** – Je réagis à l'intervention de ma collègue de Meuron, dont j'apprécie d'habitude les prises de parole. J'ai malheureusement constaté que, s'agissant de la dernière, elle était particulièrement idéologique. Madame de Meuron, vous vous êtes un peu contredite. Je ne suis pas sûr d'avoir saisi la teneur de vos propos. Vous avez dit qu'il s'agissait de gestionnaires de parkings après avoir parlé d'entrepreneurs. Je pense que vous avez davantage raison en parlant de gestionnaires que d'entrepreneurs, tant il est vrai que la prise de risques des bénéficiaires d'un droit de superficie pour un parking n'est pas ce qui caractérise le plus cette activité économique.

Je regrette que l'on aborde ce débat de manière purement idéologique en se disant qu'il n'est pas question de faire revenir dans le giron public une activité confiée aujourd'hui à un tiers privé. Je regrette aussi que l'on torde le postulat en affirmant, comme l'a malheureusement fait M<sup>me</sup> de Meuron, qu'il faudrait dénoncer les droits de superficie, voire payer des pénalités, alors que le postulat de M. Beaud est suffisamment clair : il s'agit de retours à l'échéance, comme prévu dans les contrats. Les droits de superficie signés avec la Ville donnent peut-être, il est vrai, des droits moraux, une sorte d'espoir quant à leur prolongation une fois la durée achevée, mais ils ne donnent pas de droit formel

de prolongation. Justement, l'entrepreneur, s'il en est un, a tenu compte de ce risque. Il serait donc malvenu de considérer que la Ville ne récupère pas sa liberté de propriétaire du sol, qu'elle est libre de le louer ou non, à l'échéance du droit de superficie.

M. Christe a aussi fait preuve d'une analyse idéologique en mettant en doute le fait que la Ville ait les compétences pour gérer ces parkings. J'hésite entre la stupéfaction et le rire. La Ville, monsieur Christe, gère aujourd'hui le plus grand parking de Lausanne. Il se trouve qu'il est à ciel ouvert, mais il faut tout de même entretenir des parcmètres, marquer les places et faire en sorte que tout fonctionne. Cela coûte relativement cher et on ne le fait pas si mal. On peut discuter des tarifs, on peut discuter de toute une série de choses, mais je ne pense pas que les employés de la Ville soient particulièrement incompétents s'agissant de la gestion de parkings. Et il n'est pas juste de leur faire porter le chapeau de votre rage contre la politique tarifaire dans ce domaine.

La question est donc la suivante : s'agissant d'un bien public, qui plus est d'un bien en voie de raréfaction, comme le rappellent souvent certains de nos collègues de différents groupes, soit l'espace au cœur de la ville, faut-il qu'il soit exploité par un tiers privé, qui en tire évidemment – si on lui en confie l'exploitation, c'est bien légitime – un bénéfice ? Abordons cette question sans nous demander si elle est pro ou anti entreprises. Abordons-la comme une question politique qui mérite de se poser.

A Lausanne, ce sont des employés municipaux qui font votre électricité, qui évacuent vos déchets, qui gèrent, exploitent et font tourner le plus grand parking de la ville, celui à ciel ouvert. Je ne crois pas que l'on puisse préjuger par principe et idéologiquement qu'il ne serait pas du tout dans les compétences de la Ville d'exploiter des parkings souterrains.

Honnêtement, posons-nous la question : si nous créons aujourd'hui un parking à partir de rien, est-ce que nous en confierions l'exploitation à des tiers privés ? Je n'en suis pas sûr. Beaucoup de gens pourraient reconnaître avec moi que ce n'est pas certain, de la même manière que nous sommes très contents d'avoir encore aujourd'hui des employés publics qui s'occupent de notre gaz ou des différents fluides des Services industriels.

J'en viens maintenant à la question des tarifs, même si je ne crois pas que ce soit le bon biais pour l'aborder : est-ce pertinent, quel que soit l'avis que l'on a sur le fond de la politique tarifaire du stationnement, d'avoir une sorte de latence sur les prix en bloquant des droits de superficie sur des décennies, et de se priver du contrôle public sur les prix, que ce soit du Conseil communal ou, en l'occurrence, de la Municipalité, simplement parce qu'on aurait signé un droit de superficie sur soixante ou nonante ans ? Dans ce cas, on ne pourrait plus contrôler les prix, et cela va dans les deux sens, mes chers membres des groupes dits de la minorité. Vous seriez tout aussi marrés si d'aventure, ayant regagné le pouvoir, vous ne pouviez pas baisser les prix parce que le droit de superficie vous priverait de cette possibilité. Posons-nous les bonnes questions.

Il est pertinent pour la Ville de pouvoir agir sur l'ensemble du stationnement, qu'il soit en surface ou en souterrain, sans devoir passer par des détours et par une convention spéciale avec les détenteurs du droit de superficie, pour obtenir des statistiques ou un droit éventuel d'influencer les prix, ou d'être intéressé à la rentabilité. Le plus simple, c'est d'exploiter soi-même ces parkings. Je suis convaincu que notre administration le ferait au moins tout aussi bien que les entrepreneurs privés à qui, encore une fois, je ne fais aucun grief, mais qui sont, madame de Meuron, en l'espèce, plutôt des gestionnaires que des entrepreneurs qui prennent de très grands risques.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Je remercie Benoît Gaillard d'avoir soulevé la vraie problématique de ce postulat, puisque d'aucuns ont tourné autour ou l'ont effleurée sans vraiment la saisir. On peut faire une lecture politique de ce postulat, dont l'intention est claire : il s'agit clairement de faire passer en mains publiques la gestion des parkings privés à usage public, afin de donner un nouvel outil à la Municipalité en matière de gestion du stationnement. La lecture politique est claire.

D'un côté, on veut une forme de « communalisation » des parkings, y compris des parkings privés et, à l'opposé, les partis minoritaires défendent le système mis actuellement en place, à savoir que la Ville, propriétaire du sol, permet à un certain nombre de privés d'investir et de construire des infrastructures sur ses terrains et en tirer un certain rendement, en contrepartie du versement d'une rente ; c'est le système que la droite privilégie. S'agissant de ces parkings, il nous apparaît juste que ces entrepreneurs, car ce sont des entrepreneurs, puissent tirer un rendement de leur investissement.

La lecture politique de ce postulat m'amène aussi à y voir une forme de défiance de la part des partis majoritaires vis-à-vis de leur propre majorité. Comme cela a été expliqué, on a cinq ans avant le terme du droit de superficie. J'imagine que la Municipalité a un échéancier et qu'elle sait que l'on arrive gentiment à terme, ou en tout cas que le délai de dénonciation est proche, et que c'est à ce stade que les autorités municipales peuvent réexaminer l'opportunité de poursuivre le droit de superficie en renégociant la rente ou, au contraire, en estimant qu'elles doivent mettre fin à ce droit de superficie et récupérer la pleine maîtrise du bien. Dans ce cas, il ne s'agit pas uniquement de dénoncer le droit de superficie, il faut aussi indemniser ceux qui ont construit sur la parcelle. Il y a des coûts et un certain nombre de calculs à faire, qui ne peuvent pas être faits comme cela, de manière générale, sur les années à venir.

Cette lecture m'amène à penser qu'il y a une forme de défiance des partis majoritaires vis-à-vis de leur propre Municipalité, puisqu'ils ne lui font pas confiance pour être attentive à cette problématique de résiliation et de modification des droits de superficie. Ils semblent vouloir dire qu'il faut donner des lignes directrices, qu'il faut s'assurer que la Municipalité fait correctement son travail.

Enfin, le dernier point qui me paraît important, c'est qu'aujourd'hui, on discute essentiellement du cas de Montbenon, qui est celui cité en exemple par le postulant et qui a été repris par les intervenants ; mais ce postulat est beaucoup plus large. Si on avait voulu être honnête ou réellement parler du parking de Montbenon, on aurait dû lui donner un titre différent et on aurait pris une conclusion concernant ce parking. Or ici, on donne une sorte de directive qui peut, comme l'a indiqué le représentant du postulant, porter sur des dizaines d'années. Il me semble déraisonnable que le Conseil communal transmette un texte à la Municipalité en lui demandant de rédiger un rapport-préavis qui pourrait avoir des conséquences sur la gestion de la Ville et sur la gestion de ces fameux parkings sur des dizaines d'années à l'avenir.

Pour ces raisons, le groupe PLR vous invite à refuser la transmission de ce postulat à la Municipalité et invite le postulant, s'il le souhaite, lorsqu'il aura rejoint les rangs de l'hémicycle, lorsqu'il aura quitté son perchoir pour regagner le rang des simples mortels, à déposer un nouveau postulat portant spécifiquement sur le parking de Montbenon et sur les autres parkings.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur** : – Le nombre, l'intensité et le caractère tranché de la plupart des interventions, de part et d'autre de cet hémicycle, démontrent que la question est importante. Elle est même centrale, et c'est un des gros sujets de l'année au vu du nombre de parkings que nous avons dans le centre-ville. Ils sont là de manière stratégique, pour contribuer à la vie économique et sociale de notre ville.

Mais nous ne parlons pas de la discussion de fond. Nous parlons uniquement de la forme. Est-ce que la question est suffisamment importante pour que nous transmettions ce postulat à la Municipalité ? Nous nous prononcerons le moment venu sur la réponse municipale, sous forme d'un préavis ; notre collègue Salzmann l'a dit, et a terminé son prêche par une parole d'envoi. A titre personnel, je suis absolument opposé à la politique que préconise notre honorable et estimé président, mais c'est parce que j'y suis opposé qu'il faut que nous nous prononcions sur un projet municipal.

**M. Daniel Dubas (V)** : – On a entendu certaines argumentations intéressantes, et d'autres un peu moins. La position du groupe PLR est assez intéressante. M. de Haller dit que,

quelque part, c'est absolument normal que la Municipalité réfléchisse à ce qu'elle veut faire à l'échéance du droit de superficie. Une autre représentante de son groupe, en attaquant frontalement le postulat, veut qu'elle ne le fasse pas du tout.

Il y a aussi des éléments objectivement critiquables ou faux. J'ai entendu dire que ce postulat demande à la Municipalité d'assumer directement la gestion de ces parkings. Mais ce n'est pas écrit dans le postulat. Le postulat demande une reprise des parkings par la Ville de Lausanne, c'est-à-dire la propriété ; la gestion est une autre question. La Ville peut être la meilleure autorité pour gérer ces parkings, mais ce n'est pas forcément le cas. Cela peut se faire sous d'autres formes aussi. Cet argument n'est donc pas très convainquant.

Madame de Meuron, vous avez dit quelque chose d'assez intéressant. Vous demandez comment on peut faire confiance à une Ville qui ne renouvelle pas un droit de superficie. Quelque part, ce serait un droit acquis pour toujours pour une entreprise pour faire du profit. Mais je vais poser la question autrement : comment un citoyen ou un électeur peut-il faire confiance à une Ville qui attribue aveuglément et sans réfléchir un droit de faire du profit sur du terrain public, à très long terme ? C'est vraiment un problème, et c'est aussi dans ce sens qu'il faut réfléchir.

Pour remettre un peu l'église au milieu du village, il faut regarder les proportions. A Lausanne, nous avons aujourd'hui 8000 places dans des parkings couverts. Avec la première occasion, qui se présente dans huit ans, nous aurions la possibilité d'agir sur 900 de ces places, sans pour autant dire qu'il faudrait les supprimer ou les rendre plus chères. On n'en sait rien aujourd'hui. L'occasion d'après sera dix ou quatorze ans plus tard. Je ne sais même pas si, à la deuxième occasion qui se présentera, on aura encore des voitures normales ou s'il y aura uniquement des voitures autonomes en circulation en ville. Quelque part, on reprend juste le contrôle pour que les générations futures puissent aussi décider de ce qu'elles veulent faire en termes de stationnement et de mobilité en ville. Cela me paraît très important.

M. Tripet nous fait un procès d'intention en disant que l'objectif de ce postulat serait de réduire la fluidité du trafic pour des motifs idéologiques ; je ne comprends absolument pas où il veut en venir. On parle de la question de la propriété et de la reprise des parkings et pas du tout de la gestion générale du trafic en ville qui, comme vous le savez, pourrait être très différente dans huit ans.

Finalement, monsieur Chollet, vous avez raison. Vous avez dit que vous vous opposez à ce genre de demande. Mais, si nous demandons aujourd'hui une étude de faisabilité, pour savoir quels seront les impacts réels en termes d'investissement et de risques, pourquoi refuser cette étude et discuter en connaissance de cause ? Je ne comprends absolument pas la position de la droite de ce Conseil.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Ce postulat est un peu piquant. Nous avons beaucoup parlé dans cet hémicycle de l'automobiliste mal aimé, et ici, il semble que tout le monde l'aime, du moins à travers ce qu'il paie au parking.

Des gens à gauche de cet hémicycle nous disent qu'il n'y a aucun risque à exploiter un parking. Alors, je me demande pourquoi ils ne l'ont pas fait eux-mêmes auparavant, puisqu'il semble si facile de gagner de l'argent en signant un droit de superficie et en construisant un parking. Certes, on peut faire des analyses après coup et se rendre compte que de construire un parking peut effectivement rapporter. La Ville voudrait peut-être avoir cette source de revenus intéressants, mais, à l'inverse de mon préopinant de Haller, je ne comprends pas le message politique du postulat.

Supposons que cet objet soit envoyé à la Municipalité et qu'elle y donne suite. Quel est le but du postulat ? Est-ce que les places de parc récupérées par la Ville de Lausanne, vu la majorité de gauche dans cette ville, seront détruites après, puisqu'il ne faut plus de voitures en ville et plus d'automobilistes ? Ou est-ce que les automobilistes redeviendraient des gens en odeur de sainteté qui, à travers leurs contributions par les places de parc,

permettront de sauver les finances communales ? C'est une question très directe au postulant : quel est le but de ce postulat ? Est-il financier ou idéologique ? Les deux ne peuvent pas aller de pair, il faudra choisir.

Pour moi, il faut refuser ce postulat également parce qu'il envoie un message extrêmement délétère aux acteurs privés actifs à Lausanne. Il y a aussi des gens dans d'autres domaines qui font confiance à la Ville pour investir à long terme. Certes, légalement, un droit de superficie doit être renégocié. De plus, vous avez peut-être une affaire florissante, en tout cas maintenant, mais qui sait, dans dix ans, elle ne le sera peut-être plus, car les rues seront piétonnières et il n'y aura plus de voitures au centre. Est-ce que les parkings seront toujours aussi intéressants ? Je ne sais pas.

Je crois qu'il y a vraiment un risque entrepreneurial, même pour les parkings ; peut-être un peu moins grand que pour une entreprise high-tech ou dans le domaine de l'économie verte – quoique. Envoyer le message que, quand on voit que cela fonctionne, on récupère le terrain, sinon on les laisse prendre les risques, ne va pas bien dans le cadre du vivre ensemble. Je vous invite donc à refuser le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

**M. Yvan Salzmänn (soc.) :** – Je trouve amusant de demander le vote nominal, même s'il s'agit d'un postulat. Nous saurons ainsi qui veut privatiser les bénéfices et collectiviser les pertes.

**La demande d'appel nominal est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur :** – Huit commissaires recommandent de renvoyer ce postulat à la Municipalité, aucun ne refuse et trois s'abstiennent.

**A l'appel nominal, le postulat est adopté par 49 voix contre 23 et 4 abstentions.**

*Ont voté oui :* M<sup>mes</sup> et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Ballif Karine, Bender Anselme, Berguerand Anne, Billard Aude, Calame Claude, Chollet Jean-Luc, Company Xavier, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Fonte Giuseppe, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Kessler Sébastien, Manzoni Laura, Marly Gianna, Martin Pedro, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Mottier Vincent, Pagés Barbara, Pain Johan, Panchard Ilias, Philippos Roland, Rädler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmänn Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent, Voutat Marlène.

*Ont voté non :* M<sup>mes</sup> et MM. Eliane Aubert, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Carrel Mathieu, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, di Giulio Nicola, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Maillard Mathieu, Moscheni Fabrice, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Tripet Nicolas, Wild Diane.

*Se sont abstenus-es :* M<sup>mes</sup> et MM. Marion Axel, Martinho José, Pernet Sandra, Schaller Graziella.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam : « Culture-Passion »**

Rapport-préavis N° 2017/38 du 30 août 2017

Culture et développement urbain, Enfance, jeunesse et quartiers

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

**Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel »**

Rapport-préavis N° 2017/41 du 7 septembre 2017

Culture et développement urbain

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Denis Corboz (soc.)** : – Je m'exprimerai sur l'objet concernant la signalétique. La signalétique urbaine est au programme de législature. La réflexion a commencé en 2018 déjà, avec un groupe de travail, et est tournée vers les Lausannoises et les Lausannois, mais avec un regard vers l'extérieur. Elle est menée par la Municipalité depuis deux ans, en collaboration avec plusieurs acteurs : Lausanne Tourisme, les services de la Ville, les institutions culturelles ou le délégué piétons, Pierre Corajoud. Le but de cette nouvelle signalétique est évidemment d'être pratique, utile aux touristes et aux institutions culturelles, et de pouvoir valoriser le patrimoine culturel de la ville.

Les réflexions sont menées dans le contexte actuel, où les gens ont l'habitude d'utiliser leur smartphone. Il faut donc être attentif aux nouvelles pratiques et, pour s'orienter, ces réflexions sont menées conjointement à celles sur les smartphones. *Last but not least*, cette nouvelle signalétique ne nécessitera pas de crédit supplémentaire. Elle n'aura donc aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

**M<sup>me</sup> Magali Crausaz Mottier (EàG)** : – Je m'exprime sur le rapport-préavis 2017/38. Le groupe Ensemble à Gauche acceptera la réponse de la Municipalité à l'étude sur les publics de la culture. Par contre, nous ne pouvons pas approuver la non-réponse de la Municipalité au postulat « Culture-Passion ». Nous déplorons qu'elle n'ait pas étudié la possibilité d'un accès à la culture par la pratique. Ecouter de la musique, apprécier un spectacle de danse, voir une pièce de théâtre, etc., n'offre pas la même ouverture à la culture que de vivre celle-ci par la pratique.

**M<sup>me</sup> Sara Soto (V)** : – Je m'exprime également sur le rapport-préavis 2017/38. Dans la lignée de M<sup>me</sup> Crausaz, le groupe des Verts est mitigé sur ce rapport-préavis, pleinement satisfait de la réponse apportée au postulat de M<sup>me</sup> Neumann, mais déçu de la réponse apportée à celui de M. Adam.

En ce qui concerne la réponse au postulat Neumann, en mandatant une équipe de l'Université de Lausanne, qui implique donc des méthodes scientifiques, la Municipalité

nous montre le sérieux avec lequel elle prend ces études. En outre, le projet de renouvellement quinquennal suggère que la Municipalité adaptera sa politique d'accès à la culture en fonction des résultats. Tout ceci nous réjouit. La Municipalité répond ainsi parfaitement au postulat en question et nous attendons avec impatience la sortie de cette étude, qui était prévue pour la fin 2018. (*Réponse hors micro.*) On me répond qu'elle sortira en avril ; on se réjouit de la découvrir.

S'agissant de la réponse au postulat Adam, nous avons pris note des offres culturelles destinées aux jeunes, et nous nous en réjouissons. Toutefois, en plus d'une mise en cohérence et d'une communication plus visible, qu'il reste à faire, nous regrettons une offre trop limitée – je ne cite que le manque d'initiation à la danse ou au théâtre – qui, semble-t-il, n'est pas inscrite à l'agenda politique.

Faut-il rappeler que la sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant, le rapport au symbolique et à l'expérience sensible. L'éveil à la créativité, la découverte de la culture comme espace d'échange avec autrui, de connaissance de soi et du monde, comme mode d'expression et vecteur de lien social constituent des enjeux essentiels pour l'avenir de notre société.

En conclusion, le groupe des Verts acceptera la réponse municipale apportée au postulat Neumann, mais la majorité s'abstiendra ou rejettera celle apportée au postulat Adam, en invitant la Municipalité à nous faire une proposition ambitieuse.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Je prends la parole sur le même objet que ma préopinante. Le groupe PLR acceptera ce préavis, avec toutefois un degré de conviction variable. Il est vrai que la réponse au postulat concernant l'étude sur les publics de la culture est parfaitement complète et est conforme au plan de législature ; elle emporte donc notre conviction. Il semble particulièrement pertinent d'avoir une étude sur les publics non plus chaque dix ans, mais chaque cinq ans.

On rappelle que le PLR souhaiterait aussi que les effets économiques de la culture ou les effets pour le développement économique de la Ville de l'offre culturelle soient étudiés, mais, en soi, cette réponse nous convient.

La réponse au postulat de M. Yves Adam est un peu plus problématique. Dans le fond, on comprend bien qu'on ne peut pas avoir la même offre de la part d'institutions culturelles que des clubs sportifs qui participent à Sports-Passion, qui sont eux-mêmes dédiés à la formation et à l'instruction. Mais je trouve la forme de la réponse problématique ; c'est un peu « circulez, il n'y a rien à voir », avec une brièveté excessive par rapport à une demande d'un conseiller communal. Nous l'accepterons, parce que nous avons pu faire une sorte d'interprétation de la volonté municipale concernant les problèmes que posait ce postulat, mais nous invitons toutefois la Municipalité à faire attention à prendre un peu plus au sérieux les demandes des conseillers communaux.

**M. Bertrand Picard (PLR) :** – Comme il a été décidé de prendre conjointement les points R 90 et R 102, j'interviens sur le point R 102. Le groupe PLR est très sensible à bien mettre en évidence le patrimoine culturel de notre ville. Il est évidemment favorable à la mise en place d'une signalétique idoine. La réponse municipale à la demande du postulant allant clairement dans ce sens, le groupe PLR soutiendra l'adoption de cette réponse, avec toutefois un bémol : l'expression d'une crainte d'éventuelles surcharges visuelles que cette signalétique urbaine pourrait impliquer. Sous cette réserve, le PLR donnera une suite favorable à cette réponse et vous propose d'en faire de même.

**M<sup>me</sup> Antonela Vonlanthen (soc.) :** – Je m'exprime au nom du groupe socialiste concernant la réponse municipale au postulat Adam. Pour rappel, il proposait la création d'un programme permettant aux enfants lausannois de participer à un éventail d'activités culturelles, sur le même principe que Sports-Passion.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas ce programme, il fête sa 57<sup>e</sup> année. C'est un programme de prestations de la Ville qui remporte un grand succès. Il consiste en l'accès

des élèves d'écoles publiques et privées lausannoises à un choix de cinq activités sportives sur quarante proposées, qu'ils peuvent pratiquer durant quatre à six séances, le mercredi après-midi. C'est un programme intéressant, qui suscite des vocations dans des disciplines sportives peu médiatisées, et stimule la relève dans les clubs.

Il aurait été intéressant d'entrer en matière pour une comparaison un peu plus affinée de la proposition d'Yves Adam. Nous prenons donc note, un peu dépités, que ce n'est pas la priorité de la Municipalité de se pencher sur la création d'un programme similaire à Sports-Passion pour les activités culturelles.

Comme le relève le préavis, l'offre culturelle s'adressant aux enfants jeunes est bien développée à Lausanne, et nous pouvons nous en féliciter. Le groupe socialiste est toutefois d'avis qu'un programme Culture-Passion, inspiré de Sports-Passion, permettrait de systématiser et de rendre l'offre en activités culturelles, certes foisonnante, un peu plus lisible, et surtout plus accessible à des familles et des enfants de catégories sociales plus diverses. Nous nous réjouissons d'un sens de l'ouverture évoqué dans le préavis pour un travail dans ce sens avec le Département cantonal de la formation, de la jeunesse et de la culture en lien avec l'école ou le parascolaire. Nous ne manquerons pas de suivre ceci de près dans ce Conseil, mais aussi au niveau vaudois.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Je vais sans doute faire un peu « péter » le chronomètre – excusez-moi – pour ce soir. Quand elle entend le mot Culture, Lausanne sort ses ronds, c'est-à-dire à peu près 10 % du budget. L'UDC se réjouit donc de savoir que le rapport-préavis n'aura coûté que sa rédaction. On est encore dans la litanie des mesures existantes. On remercie une fois de plus le ou la secrétaire d'avoir apporté plus de compléments au postulat. Comme dirait notre collègue Chollet, cela ne mange pas de foin. J'ajoute que cela fait bosser l'administration, au cas où il n'y aurait pas déjà assez à faire.

A savoir si la Ville pourrait renseigner le public des cultures, elle l'a déjà fait et le fera encore. C'est inclus au budget. A savoir si la Ville peut organiser ou participer à des activités culturelles pour les enfants, elle le fait déjà ; une fois de plus, on a la liste – longue – de ce qui est fait. Je me demande s'il y a encore des personnes de gauche qui ambitionnent de vivre et de faire vivre modestement.

A titre d'exemple, et ce sera long, voici le catalogue figurant dans le rapport de la Municipalité : la Cathédrale de Lausanne, la Collection de l'Art Brut, le Comptoir suisse – ah bon, c'est culturel et il existe encore ? Je ne le savais pas ; c'est un copié-collé qui n'a pas fonctionné –, l'Espace Arlaud, l'Espace des inventions, le quartier du Flon, la Fondation de l'Hermitage, le Musée et Jardins botaniques Lausanne, le Casino et l'Esplanade de Montbenon, le mudac, le Musée de l'Elysée, le Musée historique de Lausanne, le Musée olympique, le Musée d'Art de Pully, le Musée romain de Lausanne Vidy, l'Opéra de Lausanne, la place de la Riponne – ah bon ? –, le Rolex Learning Center à l'EPFL, le SwissTech Convention Center, le Théâtre de Vidy Lausanne et la tour de Sauvabelin.

Ensuite, on parle des événements sélectionnés pour l'année 2017. Qui a dit qu'on n'en faisait pas assez, à gauche ? Il y a Swiss Expo – je ne le savais pas ; Lausanne réclame de l'argent pour Swiss Expo –, le Prix de Lausanne, Swiss Table Tennis Open, Japan impact – c'est juste, mais on en a perdu une –, programme commun, Cully jazz, les 20 km de Lausanne – extrêmement culturel cet événement sportif –, le tour de Romandie, le Cyclotour du Léman, le Miam Festival, la Fête de la musique, la Course olympique, le Festival de la Cité, Athletissima, la Nuit des images, le Triathlon de Lausanne, le Trois par trois Lausanne masters – c'est du basket –, Equissima, RedBull caisses à savon, le Weekend Images, BD-Fil, la Fête nationale, la Nuit des Musées, les 24 heures de natation, la Semaine olympique, Lausanne marathon, Jazz onze plus, Bô Noël, Lausanne Lumières, la Christmas midnight run, et je m'arrête là. J'ai l'impression que Lausanne fait assez au niveau culturel.



A savoir si la Ville peut organiser ou participer à des activités culturelles pour les enfants, elle l'a déjà fait. Je prends ces postulats comme des miaulements. La Ville n'a pas attendu des postulats de sa majorité pour essayer de rendre la Culture accessible aux jeunes Lausannois. Notre offre culturelle est démentielle, comme le dit le guide Gallimard 2007, il y a douze ans déjà. C'est un guide qui m'a par ailleurs été offert par un voisin socialiste, très bien connu de la Municipalité actuelle, et égaré lors d'un souper à la maison.

J'ai toujours en tête la Ville de Clermont-Ferrand, siège de Michelin, sur le même parallèle, ou pas très loin. La population est similaire à Lausanne, soit 142 000 habitants en 2016. L'offre culturelle est moins riche ; je pense qu'il y a un quart de l'offre lausannoise. Les habitants, figurez-vous, arrivent encore à vivre et ne sont pas blasés.

Je perçois des miaulements, parce que c'est devenu très difficile de dénicher des talents et qu'on en souffre un peu. L'UDC vous propose d'accepter la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Neumann, comme presque tous les groupes, en prolongeant Noël, et d'accepter aussi la réponse au postulat de M. Adam.

Il reste la réponse au postulat de M. Clivaz. La première phrase de la Municipalité est rassurante, puisqu'elle partage les intentions du postulant. On aurait pu se contenter de cette réponse, mais le rapport a servi un copié-collé de trois pages concernant l'image de la ville. Trois pages de litanies sur la culture lausannoise. Pour faire de la page, on ratisse large. Il y a les réseaux sociaux, les offres pour les visiteurs, deux fois la liste de nos musées et de nos nombreuses manifestations, dont le Comptoir suisse et Cully jazz. Je n'ai pas parlé tout à l'heure du Cully jazz, mais, bientôt, Lausanne s'appellera Bourg-en-Lavaux, le super beau nom trouvé pour la fusion des communes. Je ne sais pas si on donne des sous à Cully jazz, mais je me demande si on a le droit de s'approprier la manifestation de ma commune d'origine.

Le rapport est donc une litanie d'une surabondance de culture, telle que Lausanne en a déjà le génie. Ici, on ne manque pas d'idées, on manque de moyens financiers. Ce que propose le postulat est, une fois de plus, déjà mis en place par la Municipalité, qui n'a pas besoin de ce type d'objet pour ouvrir des portes ouvertes. Le groupe UDC soutient totalement la Municipalité dans sa démarche et invite celle-ci à communiquer à son groupe pour produire des postulats apportant des idées nouvelles et non une répétition de ce qui est déjà une volonté de tous les groupes. On gagnerait du temps.

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (V)** : – J'interviens sur le rapport-préavis concernant le postulat de M. Clivaz. Le groupe des Verts est relativement content de ce rapport-préavis, mais avec quelques critiques, notamment sur la question de la signalétique, qui est abordée, sans être vraiment développée.

La signalétique est un moyen important pour s'approprier une ville, notamment pour les touristes, mais aussi pour les habitants. Il aurait donc été intéressant d'aller un peu plus loin sur ces réflexions. Il y a un peu de *teasing* dans le rapport-préavis, qui nous dit qu'une grande politique de signalétique sera mise en place. On se réjouit de l'avoir, mais, ici, dans ce rapport-préavis, on ne l'aperçoit même pas, et cela manque ; surtout qu'il a fallu deux ans pour le rédiger. On se dit que cela aurait été le bon moment pour réfléchir à la signalétique par rapport au tourisme et par rapport à la culture, qui est une des raisons pour lesquelles les touristes viennent chez nous. Les Verts ont donc accepté ce rapport-préavis, mais avec un certain nombre d'abstentions, notamment pour cette raison.

Dans les points positifs, je relève la carte culturelle de Lausanne pour les touristes, qui est très intéressante, qui permet aussi de donner envie à des touristes qui viennent pour d'autres raisons, et de découvrir notre culture lausannoise, qui est en effet extrêmement abondante ; on s'en réjouit.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je vous donne quelques éléments sur la signalétique et sur ces réponses, qui sont effectivement brèves. En ce sens, on applique les consignes de la Commission de gestion lors du rapport sur les postulats et motions en suspens, qui nous

demande de répondre le plus vite possible, quitte à le faire de manière très brève. Evidemment, chaque fois qu'on vient en plénum, on a toujours la même critique, à savoir que les réponses sont peu développées. On essaie de faire au mieux et de vous dire où l'on en est des réflexions en cours.

L'étude de l'Université de Lausanne sur les publics a pris un peu de retard. En principe, on devrait avoir des résultats en avril. Cela veut dire qu'elle pourra être rendue publique d'ici l'été en tout cas. On en attend beaucoup, parce que c'est, j'en suis convaincu, un élément important pour poser les bases d'une politique d'accès à la culture qui n'est pas fondée uniquement sur des sentiments ou des perceptions que l'on peut avoir, mais sur des éléments tangibles, qui nous permettent d'avoir une politique articulée, qui répond à de réels besoins.

Concernant la signalétique, pour rassurer certains, une signalétique rénovée ne veut pas forcément dire l'émergence de nouveaux panneaux partout en ville ; au contraire. On a aujourd'hui des modifications importantes des déplacements et des usages. Les touristes se déplacent de plus en plus avec des smartphones, avec une cartographie en ligne. Il y a donc un besoin. Ce travail a débuté sous la responsabilité de Lausanne Tourisme, qui a pris le leadership sur cette opération, comme nous l'avons souhaité, en coordination avec toute une série de services de la Ville impliqués dans la valorisation du patrimoine touristique et dans la signalétique urbaine. On pourra ainsi, avec un mandataire – et c'est ce travail qui est en cours –, identifier à quels besoins on doit répondre en matière de signalétique. C'est une démarche préalable importante, en particulier dans une ville comme Lausanne, où il n'est pas si facile de se repérer, notamment avec une carte, qui ne rend pas compte du relief. On pourra aussi gérer les questions événementielles. Nous avons parfois de vrais enjeux de signalétique lorsqu'il y a des festivals ou autres événements. Je parle de la culture, mais on pourrait bien sûr aussi évoquer les événements sportifs.

On doit d'abord définir la mission, les buts et les points auxquels on doit être attentifs pour pouvoir implémenter une nouvelle signalétique. C'est pourquoi on est maintenant engagés dans ce travail. On doit aussi pouvoir identifier les publics ; est-ce que ce sont des touristes, des Lausannois, dans quel but, pour quel usage ? C'est ce travail qui a débuté et qui prendra encore un peu de temps, mais qui doit nous permettre de développer une signalétique plus cohérente et plus efficace. Cela participe aussi d'une ville qui souhaite développer le tourisme.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Eliane Aubert (PLR), rapportrice :** – La réponse municipale au postulat de M<sup>me</sup> Sarah Neumann a été adoptée à l'unanimité.

La réponse municipale au postulat de M. Yves Adam a été adoptée par 1 oui et 6 abstentions.

**La conclusion N° 1 du Rapport-préavis N° 2017/38 est adoptée à l'unanimité.**

Le scrutin est ouverte, puis clos.

**La conclusion N° 2 du Rapport-préavis N° 2017/38 est adoptée par 43 voix contre 18 et 17 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2017/38 de la Municipalité, du 30 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sarah Neumann, intitulé « Une étude sur les publics de la culture » ;

2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Adam, intitulé « Culture-Passion ».

**M. Alain Hubler (EàG), rapporteur :** – La réponse municipale au postulat de M. Philippe Clivaz a été acceptée à l'unanimité, soit par les 11 membres présents.

**La conclusion du Rapport-préavis N° 2017/41 est adoptée avec 2 avis contraires et 1 abstention.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2017/41 de la Municipalité, du 7 septembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Clivaz intitulé « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ».

---

#### **Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! »**

Rapport-préavis N° 2017/61 du 21 décembre 2017

Sécurité et économie

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (V), rapportrice :** – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Nous avons enfin la possibilité de débattre et de trouver une solution à cette situation que nous connaissons sur les rives du lac Léman, et qui touche le Club Folle Brise. Je déclare mes intérêts : je suis membre passif de ce club, après en avoir été membre actif et navigant.

Pour en venir à la genèse de ce problème, ce qui se pratique aujourd'hui peut être considéré comme non seulement valable, mais aussi très intéressant. C'est une pratique qui permet de mettre le lac à disposition d'une majorité de citoyennes et de citoyens, d'habitants de ce canton, et, par la même occasion, d'éviter ce qu'on peut appeler les bateaux-ventouses, qui hantent un peu nos ports, même si la situation s'améliore. Le rapport-préavis donne un certain nombre d'éléments à ce propos, mais le cadre légal actuel ne permet pas complètement d'empêcher cette situation.

Ce club a mis en œuvre avec succès un autre mode de faire ; je reviendrai après sur la dimension légale. Il valait la peine d'étudier la possibilité de le prolonger, de lui donner une nouvelle existence, et surtout une existence juridiquement solide.

*Dura lex, sed lex !* Le problème est le cadre légal en vigueur. On peut évidemment comprendre son application rigoureuse par la Police du commerce, mais cela ne peut pas continuer ainsi. Si je voulais le dire en anglais, le système actuel dit : « *one place, one boat, one person* ». Cela veut dire que vous devez être propriétaire de votre bateau, vous devez l'immatriculer vous-même et être aussi le détenteur de votre place d'amarrage ; vous devez donc avoir la capacité d'utiliser votre bateau pour pouvoir profiter du lac. Cela crée un système où les personnes qui, pour une raison ou une autre – familiale ou

professionnelle – n’ont plus le loisir de le faire ne sont pas incitées à remettre leur place de parc, puisqu’elles savent que ce sera difficile de la récupérer ensuite.

De nouveau, le Club Folle Brise propose une solution qui permet de séduire, et cela peut séduire les idéologues autant de gauche que de droite et du centre, puisque cela allie le pragmatisme à la démocratisation de la pratique.

Face à cette situation, il y avait deux manières de faire. Premièrement essayer d’interdire ; c’est vrai que la Municipalité ou les municipaux en charge n’ont pas toujours aidé à ce que la situation s’améliore. Mais, maintenant, depuis quelque temps, on remarque une volonté de la Municipalité de trouver une solution. Nous le saluons et nous partons de l’idée que le texte proposé par la Municipalité valide une nouvelle approche. Cette nouvelle approche serait que des places soient réservées à un ou plusieurs clubs, et que ces clubs soient propriétaires des bateaux ; ils peuvent ensuite les mettre en circulation parmi les membres.

D’ailleurs, j’aimerais corriger – moralement, évidemment – une phrase du rapport-préavis. Il est dit que le système que met en place le Club Folle Brise s’apparente à de la location. Je ne suis pas d’accord, c’est plutôt une forme de coopérative. Chacun amène sa part et peut ensuite utiliser les bateaux. Les tarifs pratiqués par le club permettent une complète mutualisation et une démocratisation. Pour des prix relativement acceptables, pourvu que vous puissiez manier un bateau, vous pouvez sortir sur le lac et profiter.

En résumé, le groupe Le Centre, PDC-Vert’libéraux salue ce rapport-préavis. Il salue aussi le fait que la commission a adopté la proposition à l’unanimité. Je crois savoir qu’une proposition d’amendement sera déposée. Nous aurons sans doute l’occasion d’en débattre, mais j’aimerais me féliciter que la pratique *borderline* qui était pratiquée jusqu’à maintenant puisse trouver un nouveau souffle avec l’adoption de ce rapport-préavis.

**M. Daniel Dubas (V) :** – Nous sommes heureux d’avoir ce rapport-préavis aujourd’hui, car cela fait de nombreuses années que nous attendons la réponse de la Municipalité. Je suis le porte-parole de M. Rossi, qui ne peut pas être présent ce soir.

Les Verts sont très attentifs à la qualité de vie et au partage des biens et des ressources. L’autopartage, par exemple, très connu en Suisse sous le nom de Mobility, est une brillante réussite qui permet de se simplifier la vie en évitant de posséder une voiture, tout en pouvant en utiliser une, selon les besoins, n’importe où en Suisse. L’idée d’appliquer ce principe aux loisirs lacustres tombe donc sous le sens, puisque ce mode de partage permet d’augmenter l’accessibilité aux loisirs lacustres à tout un chacun, sans augmenter l’emprise des ports de plaisance.

Bien entendu, les Verts soutiennent le bateau-partage, surtout s’il s’agit de bateaux à voiles. La voile est un loisir à faible impact écologique, en comparaison avec les loisirs nautiques à moteur thermique notamment, qui créent des nuisances sonores importantes, gênant ainsi les autres plaisanciers et promeneurs, dégagent des gaz de combustion non filtrés, consomment une quantité exorbitante de carburant et dégagent beaucoup de CO<sub>2</sub>. Ils dérangent aussi tout particulièrement la faune lacustre. De ce fait, les bateaux à moteur se heurtent frontalement à tous les aspects de durabilité prônées par la Ville, et nous ne comprenons pas qu’ils remportent quatre places sur dix dans la proposition municipale ; la proposition n’exclut pas que ce soient des moteurs électriques, mais ce n’est pas spécifié ici. Nous souhaitons réduire cette proportion à deux places sur dix, par exemple. Nous aurions pu le tenter sous forme d’amendement, ce que nous ne faisons pas ce soir. Nous nous contentons pour l’instant de le suggérer, ou de demander fortement à la Municipalité de favoriser davantage les voiliers et non les bateaux à moteur.

Notre groupe salue ce rapport-préavis comme un bon premier pas pour ce qui est du partage de l’accès à la voile et aux bateaux, et l’acceptera. Mais nous regrettons tout de même un manque d’ambition flagrant. Dix places représentent un premier pas qui n’est pas vraiment ambitieux ; c’est extrêmement timide. Nous aurions espéré un message politique nettement plus ambitieux. Nous voyons dans ce préavis surtout une description des

problèmes potentiels, comme la définition de la copropriété ou de la coopérative. Nous aurions aimé un message politique plus fort. Nous attendons donc qu'à l'avenir, et en fonction du succès rencontré, que nous attendons très clairement de ce genre d'offre, la Municipalité renforce l'offre en bateau-partage et axe cette nouvelle offre essentiellement sur la voile, en conformité avec sa politique de durabilité.

**M<sup>me</sup> Aude Billard (soc.)** : – Il va de soi que le Parti socialiste partage le souhait de nos concitoyennes et concitoyens de parcourir les flots du lac Léman, en particulier en navigateurs avertis ou amateurs. On sait tous qu'à l'heure actuelle, avoir accès à un bateau individuel ou en petit groupe reste l'apanage de quelques chanceux. En effet, il est difficile de trouver les moyens financiers pour acquérir un bateau, mais encore plus de lui trouver une place de parc. Ce postulat souhaite ouvrir la navigation à tous, ou tout au moins à une catégorie plus large de la population qu'à l'heure actuelle. En partageant l'accès à des bateaux déjà amarrés, il n'y aura plus besoin d'avoir les moyens financiers nécessaires à acquérir un bateau, ni, surtout, ses entrées personnelles dans le port d'Ouchy.

Dans ce rapport-préavis, la Municipalité exprime son soutien au concept du boat-sharing. Elle y met des contraintes raisonnables pour assurer la sécurité de la navigation, qui nous semblent vraiment nécessaires, et nous l'en remercions. En effet, il ne suffit pas de se rêver navigateur pour le devenir. La réponse de la Municipalité nous semble donc pleine de bon sens.

Nous émettrons juste un petit regret, soit que la proposition réserve une grande place aux bateaux que je précise être sans voile et à moteur bruyant, sans aller dans les détails du type de moteur. Nous préférerions que ces places soient données d'abord à des bateaux à voile, qui utilisent peu leur moteur. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste acceptera ce préavis et vous invite à faire de même.

**M. Mathieu Maillard (PLR)** : – Le PLR se réjouit de la réponse municipale et se range derrière ce qui a déjà été dit, notamment par M. Marion. Il relève simplement que le temps de réponse à ce postulat – six ans – aurait pu être plus court pour que les gens puissent profiter des bateaux encore plus vite.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Je me réjouis des différentes réactions exprimées. Je suis conscient du temps qu'il a fallu pour répondre. C'est un sujet qui n'est pas si simple. Il y a de grandes questions de principe, puisqu'il met en jeu un usage de ressources rares du domaine public. J'en profite pour saluer le président et, j'imagine, les membres du comité de ce club, qui, par leur présence ce soir dans les rangs du public, témoignent de l'intérêt du thème et de l'importance des décisions qui seront prises ces prochaines semaines.

Je dois dire que je suis impatient de lancer l'appel d'offres, qui permettra de trouver des solutions justes et équitables parmi les différents concurrents. J'ai bien pris note de la volonté de réduire assez clairement la proportion de bateaux à moteur dans le cadre de l'appel. Comme cela a été dit, nous allons faire un premier test avec ces dix places. Si d'autres places se libèrent, également dans la perspective des modifications liées au port, ce sera l'occasion d'élargir les possibilités et de respecter les différentes proportions. De ce point de vue, nous allons donner une priorité aux organisateurs qui présenteront un certain nombre de bateaux à voile, pour aller dans le sens des demandes de ce Conseil.

Il me semble délicat de fixer précisément ce chiffre, puisque nous sommes dépendants des offres qui seront faites. De plus, les comportements à l'égard des bateaux partagés peuvent être variables, donc fixer directement la proportion me semble restrictif par rapport aux offres qui pourraient rentrer. Mais nous y serons très attentifs, puisque nous privilégions ce mode de consommation durable. Pour le reste, j'ai bien pris note des différentes remarques, et on essaiera d'y répondre au plus vite.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (V), rapportrice** : – La commission a accepté ce rapport-préavis à l'unanimité.

**La conclusion est adoptée avec 6 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2017/61 de la Municipalité, du 21 décembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts intitulé « Ecologique, économique et social, encourageons le boat sharing ! ».

---

**Postulat de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon »**

Développement

Des travaux de réfection du Pont Chauderon ont débuté au mois de février 2017 et devraient s'achever en décembre de cette année, après une durée de 10 mois.

Ces travaux ne portent que sur l'entretien du pont en tant que tel, hormis les trottoirs ouest et est qui ont été rehaussés afin de renforcer le concept de sécurité de l'ouvrage. La signalisation et le marquage routier devraient être restaurés à l'identique, rétablissant la situation prévalant avant les travaux. Alors que les cyclistes cheminant en direction du nord devraient continuer à partager le trottoir est avec les piétons, aucun nouvel aménagement spécifique n'est prévu pour les cyclistes et la mobilité douce en direction du sud.<sup>6</sup> Or, le rehaussement des trottoirs péjore la situation des cycles circulant en direction du sud – ou du moins, leur perception de leur sécurité sur ce passage – en les coinçant entre le flux de trafic et un trottoir en béton leur arrivant à hauteur de jambe. Cela est d'autant plus dommageable qu'il s'agit d'un lieu de passage fort usité par les adeptes de la mobilité douce.

Le présent postulat propose donc à la municipalité d'étudier l'opportunité de mener une étude de variantes sur les manières d'améliorer les aménagements pour la mobilité douce sur le Pont Chauderon.

Rapport

**Rapport polycopié de M. Robert Joosten (soc.), rapporteur**

Présidence :

M. Robert JOOSTEN, PS

Membres présents :

Mme Gianna MARLY, PS (remplaçant Mme Aude BILLARD)

M. Pedro MARTIN, PS (remplaçant M. Sébastien KESSLER)

M. Roland PHILIPPOZ, PS

M. Jean-François CACHIN, PLR

M. Jean-Daniel HENCHOZ, PLR

Mme Karine ROCH, Les Verts

M. Johann DUPUIS, EàG

M. Vincent VOUILLAMOZ, Le Centre (remplaçant M. Jean-Christophe BIRCHLER)

---

<sup>6</sup> La piste cyclable située sur le trottoir Est, en direction du nord est maintenue.

M. Jean-Luc CHOLLET, UDC (remplaçant Mme Sandrine SCHLIENGER)

Membres excusés : Mme Véronique BEETSCHEN, Les Verts  
M. Pierre OBERSON, PLC

Représentante de la Municipalité (excusée) : Mme Florence GERMOND, Directrice des finances et de la mobilité

Représentants de l'administration : M. Patrick ETOURNAUD, Chef du Service des routes et de la mobilité  
M. Stéphane BOLOGNINI, Délégué Vélo - Service des routes et de la mobilité  
M. François MUKUNDI, Adj. Administratif – Service des routes et de la mobilité (que nous remercions pour ses notes de séance)

Lieu : salle de conférence de la Direction des finances et de la mobilité, Place Chauderon 9, Lausanne

Date : 9 février 2018

Début et fin de la séance : 11h – 12h

Le président ouvre la séance, salue les participants et passe la parole à M. Etournaud qui remplace Mme Florence Germond, directrice des finances et de la mobilité, retenue à d'autres responsabilités, pour présenter les collaborateurs de l'administration qui l'accompagnent.

La parole est donnée au postulant afin qu'il présente son postulat. Il rappelle les travaux qui ont été réalisés récemment au pont Chauderon et explique que pendant la phase préparatoire, les associations de défense des cyclistes n'ont pas réussi à faire entendre leurs revendications en lien avec l'amélioration des conditions de circulation des vélos en direction du sud. Il relève la bonne facture des travaux de réfection réalisés sur le pont, avec des améliorations pour les cyclistes traversant le pont en direction du nord. Il déplore toutefois le fait que les travaux, notamment le rehaussement des bordures, aient péjoré les conditions de circulation des cyclistes en direction du sud. En effet, ces derniers se sentent coincés dans la circulation entre les voitures et la bordure rehaussée et éprouvent un fort sentiment d'insécurité. Il aimerait qu'une solution soit trouvée pour les vélos en direction du sud, afin de supprimer le déséquilibre des conditions de circulation entre les cyclistes se rendant au nord et ceux se rendant au sud de la ville. Il précise qu'il n'attaque pas le travail de la Municipalité dans ce dossier. Il propose enfin la suppression d'une voie de circulation voitures à remplacer par une piste cyclable.

M. Etournaud affirme qu'il s'agit d'une question de procédure auquel la Ville était confrontée. Il explique que les travaux effectués sur le pont Chauderon répondaient tout d'abord à un impératif d'entretien urgent du pont qui ne nécessitait pas de mise à l'enquête selon la loi cantonale sur les routes, avant les travaux prévus dans le cadre des Axes forts (Tram et BHNS) au cours desquels il sera procédé à la révision du schéma de circulation avec les adaptations souhaitées. Il explicite ensuite le problème de procédure : on ne peut pas juxtaposer deux procédures, l'une cantonale et l'autre fédérale concernant un même objet. La procédure fédérale étant en cours dans le cadre des axes forts, il n'était pas possible d'engager une nouvelle procédure de mise à l'enquête avant d'engager les travaux urgents et impératifs d'entretien du pont. Il ajoute que les modifications demandées sur le trottoir ouest du pont Chauderon ont déjà été étudiées et seront mises en place dans le cadre des travaux des Axes forts qui impacteront le pont Chauderon (mise à l'enquête en 2020, travaux en 2021), le tout dépendant de la levée des oppositions attendue dans la procédure pendante au Tribunal administratif fédéral.

Un commissaire souhaite savoir de combien les trottoirs ont été rehaussés et s'inquiète du partage du trottoir ouest avec les cyclistes au détriment de la sécurité des piétons. Par ailleurs, il rappelle que le réaménagement prévu doit tenir compte de la dimension des voies de circulation. Enfin, il demande si des comptages ont été réalisés au pont Chauderon pour savoir combien de cyclistes le franchissent chaque jour.

M. Etournaud précise que les bordures respectent les normes de construction routière VSS qui fixent à 20 cm la hauteur de ceux-ci. Le rehaussement effectué sur le pont Chauderon a été de 7 cm. Le réaménagement à venir de la circulation sur le pont prendra en compte la diminution du nombre des voies de circulation, en respectant les gabarits VSS. Il informe que la suppression d'une présélection sur le pont Chauderon a déjà été étudiée et qu'elle s'accompagnera, une fois le tram réalisé, de la suppression du tourner-à-gauche et de l'aménagement d'une piste ou d'une bande cyclable. Toutes ces options ont déjà été étudiées et débattues. Il ne reste plus qu'à les concrétiser. Elles nécessiteront toutefois une mise à l'enquête selon la loi sur les routes (LRou). Pour ce qui est du comptage, il précise que le pont Chauderon avec 1000 vélos par jour est l'un des deux axes les plus utilisés avec l'avenue Ruchonnet.

Un commissaire explique que les modifications évoquées avaient déjà été envisagées à l'époque où M. Jean-Christophe Boillat était délégué vélo. Interloquée, elle ne comprend pas pourquoi ces solutions voulues par les associations de défense des intérêts des cyclistes n'ont toujours pas été mises en place à ce jour.

M. Etournaud rappelle l'impossibilité légale d'engager une nouvelle procédure tant que la procédure fédérale en cours concernant le carrefour n'est pas terminée.

Un commissaire remarque que des modifications de la présélection ont été réalisées au bas de l'avenue de Beaulieu sans aucune mise à l'enquête. Il se demande pourquoi on n'aurait pas pu faire de même sur le pont en direction du sud pour les cyclistes, par exemple via un marquage à court terme.

M. Etournaud lui répond que les modifications en question (sécurisation du passage piéton devant le Cavallo Bianco, descente du trottoir est sans perte de priorité pour les vélos, bande rouge dans la zone de cisaillement du carrefour nord pour la sécurisation des vélos montant l'avenue de Beaulieu) sont conformes à la loi et ne nécessitent pas de mise à l'enquête dès lors que l'on ne touche pas aux bordures qui restent en place. Il s'agit en effet de modifications ne changeant pas la substance de l'ouvrage. Par contre, on n'aurait pas pu faire la même chose sur le trottoir ouest du pont dans la mesure où il aurait fallu déplacer les bordures et modifier les gabarits des différents usages du pont.

Un autre commissaire estime que les explications fournies par M. Etournaud sont celles qui seront vraisemblablement confirmées par la Municipalité et tiennent lieu de promesse d'aménagement. Il propose donc au postulant de retirer son postulat et de réagir ultérieurement dans le cadre de la présentation du préavis relatif au projet des Axes forts.

Le postulant considère qu'il n'est pas sûr que la procédure du tram aboutisse. Par conséquent, les aménagements sur le pont Chauderon pourraient être différents de ceux que M. Etournaud a présentés. Dans ces conditions, il préfère recevoir une réponse écrite de la Municipalité à son postulat. Il accepte que celle-ci soit intégrée dans un futur préavis présenté au Conseil pour solliciter des crédits en vue des travaux liés aux Axes forts. Il fait confiance à la Municipalité et à son intelligence pour traiter son postulat avec l'attention nécessaire. Il annonce donc maintenir son postulat.

Plusieurs commissaires abondent dans le sens du postulant et se prononcent pour le maintien du postulat. Un commissaire souhaite que la réponse au postulat ne donne pas lieu à un rapport-préavis spécifique et suggère qu'elle soit intégrée dans un préavis futur traitant de la circulation dans le secteur de Chauderon. Un autre commissaire préfère que la réponse figure dans un préavis général traitant de la mobilité en ville. Un troisième



commissaire estime qu'il faut laisser la Municipalité décider librement de la forme de la réponse qu'elle entend donner à ce postulat.

**Conclusion de la commission :**

**Par 9 oui, 0 non et 1 abstention, la commission accepte de prendre en considération et de renvoyer le postulat de M. Dupuis à la Municipalité.**

Discussion

**M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur remplaçant :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Notre collègue Johann Dupuis s'est apparemment fait quelques frayeurs sur le pont Chauderon, côté sud, donc en descendant, coincé par un trafic envahissant et apparemment ne pouvant pas se réfugier sur le trottoir avec son vélo à cause d'une hauteur excessive. La question est précise, tout comme les réponses qui nous ont été données. Dès lors, la question se pose, comme il y a quelques minutes pour les postulats que nous avons traités sur les parkings : faut-il renvoyer le postulat ? Tout en ne minimisant pas la relative importance du sujet, elle n'est pas comparable au sujet qui nous occupait avant.

Cela étant, toutes les réponses techniques nous ont été données en commission. Partant de là, dans un désir d'économicité, il est légitime que nous nous demandions si nous nous satisfaisons de ces réponses et les communiquons à nos groupes – nous les verrons certainement de nouveau ce soir – ou si nous allons renvoyer cet objet en Municipalité, nommer une commission, siéger, rédiger un rapport, le mettre à l'ordre du jour et en discuter en plénum. La question peut se poser, alors que, précisément, il n'y a pas une unité absolue de matière.

Mais afin de ne pas me déjuger totalement, je vous propose de renvoyer cet objet à la Municipalité, et peut-être l'intégrer à d'autres questions en rapport avec le pont Chauderon ou la mobilité, en laissant au discernement et au soin de la Municipalité le moment et la forme idoine pour la réponse la plus complète et la plus économique en matière d'administration.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Merci, monsieur Chollet, pour cette introduction. Je prendrai les choses un peu plus en amont pour faire un bref rappel du but de ce postulat et de ce qui a été dit en commission.

Je précise d'emblée que je ne suis pas le seul à me préoccuper de cette situation et à m'être parfois senti totalement coincé sur le pont Chauderon, dans le trafic descendant en direction de la Gare et le flux de véhicules circulant sur ce pont, puisque des associations de cyclistes se sont exprimées à ce sujet ; ce n'est pas pour rien qu'un postulat a été déposé. Je déclare mes intérêts : je suis membre actif de l'association Pro Vélo Lausanne. C'est suite à des discussions au cœur de cette association qu'il nous a semblé important d'intervenir sur ce sujet.

Je rappelle que des travaux, essentiellement d'entretien de la structure, étaient en cours sur le pont Chauderon ; ils ont débuté en février 2017 et ont été achevés à la fin de cette même année. Ces travaux se sont accompagnés d'un rehaussement des trottoirs, critiqué par moi-même et par d'autres cyclistes. Ce rehaussement de 7 centimètres, a-t-on appris en commission, correspond tout à fait aux normes VSS, mais il crée une perception d'insécurité chez les cyclistes ; en effet, on se retrouve avec un trottoir à hauteur mi-mollet qui nous coince dans le flot de véhicules. Que la situation soit objectivement dangereuse ou non, ce n'est pas à moi de trancher. J'attendrai de voir l'accidentologie sur ce parcours pour me prononcer, en m'excusant de cette pique, car je ne souhaite bien évidemment pas qu'il y ait d'accident.

Même si le texte du postulat est court, et même, comme l'a dit M. Chollet, si on a discuté auparavant d'un objet avec plus à grignoter, soit la récupération des parkings par la Ville, il s'agit tout de même d'un axe de mobilité douce très important, et emprunté par de nombreux cyclistes. Il faut aussi dire qu'à l'issue de ces travaux, nombre de cyclistes ont été un peu déçus de voir qu'on n'avait pas saisi cette opportunité pour créer des aménagements en site propre, ou des aménagements cyclistes tout court en direction de la Gare, en sachant qu'il y a des aménagements cyclistes pour ceux qui montent en direction du centre-ville.

En commission, la Municipalité nous a clairement expliqué pourquoi. Tout comme M. Chollet, j'étais satisfait et convaincu par les explications, bien que je n'aie pas les compétences juridiques pour vérifier leur exactitude ; mais je fais confiance à la Municipalité sur cet aspect. Elle nous a expliqué qu'une ombre plane sur la ville, ou plutôt un spectre, pour ceux qui reconnaissent l'allusion, et c'est toujours le même : celui du tram. Effectivement, la procédure du tram et du barreau Vigie-Gonin concerne ce secteur Chauderon et on ne peut pas avoir deux procédures différentes – une procédure fédérale et une locale. C'est pourquoi la Municipalité a choisi un projet minimal, qui ne nécessite pas de mise à l'enquête. Par conséquent, des aménagements cyclistes supplémentaires n'étaient pas envisageables, car ils auraient nécessité une mise à l'enquête.

Sur le fond, je crois que la Municipalité est d'accord avec les postulants pour dire que la situation n'est pas satisfaisante, mais elle ne peut rien faire à l'heure actuelle, parce que nous sommes dépendants d'un jugement du Tribunal fédéral, qui est toujours pendant, et on ne sait pas ce que celui-ci nous dira sur la légalité de ce barreau Vigie-Gonin ou la possibilité de réaliser ce tram. Nous sommes effectivement un peu coincés.

Contrairement à M. Chollet, j'arrive à d'autres conclusions sur l'utilité de prendre ce postulat en considération. La Municipalité nous a dit en commission que, si le tram venait à être réalisé, ainsi que le barreau Vigie-Gonin, elle s'engageait à proposer la suppression d'un tourner-à-gauche au bout du pont Chauderon et la création d'une piste cyclable. Cette solution est parfaitement raisonnable et acceptable, mais elle ne sera réalisée que si le barreau Vigie-Gonin et le projet du tram venaient à être réalisés. Dans le cas contraire, il y aura toujours besoin de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour trouver une solution alternative. C'est pourquoi j'insiste sur le fait qu'il est nécessaire de suivre les postulants et la majorité de la commission en renvoyant ce postulat à la Municipalité.

**M. Mathieu Carrel (PLR) :** – La majorité du groupe PLR soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Il nous semble pertinent, du moins dans le sens où l'actuelle dichotomie entre le trafic nord-sud et sud-nord sur le pont Chauderon pour les vélos est réellement problématique. C'est un endroit dangereux ; la présélection est difficile pour les vélos quand ils circulent dans le sens nord-sud, avec la difficulté de ces nouveaux trottoirs à hauteur de pédalier, qui rendent l'avancée encore plus contrainte.

On a bien entendu les arguments de la Municipalité. Vu le caractère péremptoire que des arguments de procédure peuvent avoir, on retient qu'il y a une volonté d'améliorer le système actuel, et que cette volonté s'intègre dans la politique des axes forts, comme cela a été rappelé par M. Dupuis. Face à cette réponse, est-ce qu'on maintient ce postulat ? Il nous semble que oui ; il est intéressant d'avoir un message politique à ce sujet, car la situation actuelle n'est vraiment pas satisfaisante pour le trafic vélos. Je ne pense pas que cela générera plus de travail pour l'administration, dans le sens où, de toute façon, on doit s'attendre à quelques préavis encore en matière d'axes forts, dans lesquels on pourra intégrer la réponse à ce postulat.

**M. Vincent Vouillamoz (CPV) :** – Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux partage pleinement la requête du postulant pour améliorer la circulation à vélo, non seulement sur le pont Chauderon, mais également dans ces carrefours nord et sud, ainsi qu'une meilleure connexion avec les voies de mobilité douce qui y convergent.

Comme relaté dans l'excellent rapport de commission, et clairement exposé par Johann Dupuis à l'instant, l'administration explique que l'aménagement souhaité exige une procédure cantonale, qui ne peut être engagée avant que la procédure fédérale sur le tram ne soit achevée. Nous relevons cependant que certains aménagements routiers ont été réalisés malgré tout, notamment la modification des présélections au bas de l'avenue de Beaulieu. On peut aussi regretter que si le trottoir est désormais plus élevé qu'avant sur le pont, il est resté à la même hauteur au seul endroit où un rehaussement aurait été souhaitable, soit au niveau de l'arrêt de bus « Pont Chauderon », où un trottoir plus haut aurait facilité l'accessibilité au bus pour les personnes à mobilité réduite.

En souhaitant que la Municipalité réponde dans le cadre d'une étude plus large, concernant un plus large horizon que la seule traversée du pont Chauderon, le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux vous invite également à soutenir la prise en compte de ce postulat.

**M<sup>me</sup> Karine Roch (V)** : – Pour revenir à la remarque précédente, je peux vous assurer que les témoignages de tous les cyclistes qui empruntent ce tronçon, ainsi que les retours des associations, sont parfaitement concordants, à savoir que ces 7 centimètres de rehaussement de la bordure du trottoir induisent un fort sentiment d'inconfort. On a l'impression qu'on va heurter la bordure avec le pédalier du vélo, et donc dévier de sa trajectoire. Surtout que la pression du trafic à cet endroit est tout de même forte. Nous regrettons que cette réflexion sur le pont Chauderon ait abouti à un des rares cas où la situation s'est détériorée pour les cyclistes. Comme l'ensemble de la commission, nous exhortons le Conseil à transmettre ce postulat à la Municipalité.

Et puisqu'il s'agit de la même région, il y a eu une suppression de feux à l'avenue Ruchonnet, au niveau de l'intersection avec la rue de Savoy ; nous trouvons que la situation s'est ainsi péjorée pour les cyclistes. Avant, le trafic s'arrêtait aux feux et on pouvait mieux anticiper l'état du trafic dans la montée. Nous aimerions savoir pour quelle raison ce feu a été supprimé.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Du fait de la fermeture du Grand-Pont à la circulation motorisée privée, du fait aussi de la perspective d'une réalisation reportée du m3, le PLC est d'avis que les aménagements du pont Chauderon doivent être accordés en priorité aux véhicules motorisés privés, aux transports publics et aux piétons. Du fait de sa largeur limitée, le pont Chauderon ne permet pas aujourd'hui de prévoir d'autres aménagements pour la mobilité douce que ceux déjà réalisés. En conclusion, le PLC vous recommande le classement du postulat.

**M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur remplaçant** : – Je quitte mon rôle de rapporteur remplaçant pour transmettre la position du groupe socialiste très brièvement, puisque tout a été dit. Nous soutiendrons le renvoi du postulat à la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – J'interviens puisqu'une question m'a été posée. Nous sommes conscients des enjeux et des problèmes qui ont été relevés, mais nous agissons dans le cadre des moyens qui nous incombent et de la procédure liée au tram. Nous avons fait tout ce qui était possible de faire sans mise à l'enquête formelle, soit les petites améliorations possibles au carrefour Chauderon pour la mobilité piétonne et vélo.

Concernant le feu de signalisation au croisement Ruchonnet-Savoy, je pensais que cela satisferait plutôt ce Conseil, qui a largement, en tout cas en commission, soutenu un postulat pour moins de feux rouges en ville ; cela va dans le sens de ces réflexions. En tout cas, la fluidité des traversées piétonnes a été améliorée ; mais la question sera examinée. Je vais me renseigner auprès du délégué Vélo concernant cette question relative aux cyclistes, mais je crois à une ville avec un peu moins de feux et de signalisation, l'intensification de ces derniers générant des à-coup, donc des accélérations et des arrêts. C'est en tout cas dans ce sens que l'on va continuer à réfléchir, tout en étant attentifs aux besoins des cyclistes.

La discussion est close.

**M. Roland Philippoz (soc.), rapporteur remplaçant** : – La commission soutient le renvoi du postulat à la Municipalité par 9 oui et 1 abstention.

**La conclusion est adoptée avec 8 avis contraires et 1 abstention.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Des aménagements pour la mobilité douce sur le point Chauderon » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

La séance est levée à 20 h 10.

## Deuxième partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Alix Aubert, Quentin Beausire, Florence Bettschart-Narbel, Maurice Calame, Pierre Conscience, Anne-Françoise Decollogny, Romain Felli, Alain Hubler, Musa Kamenica, Astrid Lavanderos, André Mach, Pierre Oberson, Esperanza Pascuas Zabala, Vincent Rossi, Thanh-My Tran-Nhu, Roger Vagnières, Stéphane Wyssa.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Aude Billard, Muriel Chenaux Mesnier, Sébastien Kessler, Axel Marion, Philippe Miauton, Marlène Voutat.

Membres présents 76

Membres absents excusés 17

Membres absents non excusés 6

**Effectif actuel 99**

A 20 h 40, à l'Hôtel de Ville.

## Questions orales

### Question

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (V)** : – Le Canton prévoit l'extension du Tribunal cantonal sur le site de l'Hermitage, lieu de détente unique et sensible. Sachant l'importance d'un jury dans un concours d'architecture, et les exigences indispensables à avoir dans un tel projet sur un lieu qui compte autant aux yeux des Lausannoises et des Lausannois, les Verts demandent à la Municipalité si la Ville y est représentée. Il nous semble indispensable qu'elle le soit, mais, en plus, qu'elle le soit bien.

### Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – C'est une excellente question, que la Municipalité s'est également posée il y a quelques semaines, quand nous avons vu que le projet « redémarrait ». Nous avons vu la composition du jury et nous avons été surpris qu'il n'y figure aucun de nos collaborateurs. La Municipalité a donc décidé d'écrire une lettre bienveillante au Canton pour voir dans quelle mesure il y aurait une ouverture de leur part pour nous accueillir.

### Question

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Ma question s'adresse à M. Payot. Le 6 novembre dernier, lors de la discussion sur le préavis relatif au crédit d'étude du nouveau collège de Béthusy, je suis intervenu pour savoir pourquoi, malgré les droits à bâtir en concordance avec le règlement communal, on ne construit pas un étage supplémentaire à ce collège pour gagner trois, voire quatre classes. Les réponses apportées me laissent encore pantois.

On apprend par un nouveau préavis que, finalement, les spécialistes de la démographie infantine se sont réveillés, et qu'on va construire un étage de plus, comme le PLR le suggérait. Qu'en est-il des participants au concours d'architecture qui ont présenté un projet avec cinq niveaux, et qui ont tout simplement été éliminés, faute d'avoir vu plus loin que le bout de leur clavier ? Allez-vous les dédommager d'une manière ou d'une autre ?

### Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Le débat sur le crédit d'étude du 6 novembre avait été l'occasion de dire que la capacité finale devrait encore être affinée et que nous envisageons de pouvoir augmenter la capacité. C'est ce que nous avons fait. Cela a abouti à la demande de crédit complémentaire qui a fait l'objet d'un

préavis, qui vous sera soumis d'ici quelques semaines si le rapporteur a la célérité que nous lui avons demandée – et ce dont je le remercie d'avance. Cela permettra d'avoir plus de détails.

En ce qui concerne les projets, ils ont été évalués sur la base d'un cahier des charges et en fonction de critères architecturaux, et n'ont pas été retenus en fonction de leur capacité, qui était globalement comparable, ni en fonction du nombre de leurs niveaux. En ce sens, il n'y a pas de modification, à ma connaissance.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Cela démontre un côté amateur en ce qui concerne l'éthique professionnelle. On ne peut pas primer un projet de quatre niveaux, éliminer ceux qui ont proposé cinq niveaux et, ensuite, venir encore avec une demande de crédits complémentaires pour construire un cinquième niveau.

J'ai participé au vernissage de ce concours. J'ai vu le lauréat et les différents projets qui correspondaient très bien à ce qui sera fait maintenant. Je trouve pour le moins étonnant qu'on ait mobilisé autant d'architectes, qu'il y ait eu autant de bonnes idées avec cinq niveaux, qu'on les ait éliminés, et que, maintenant, on vienne reprendre, à chacun, un peu de leurs idées pour construire ce niveau. C'est un comportement éthiquement très étrange.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Il y a dans le raisonnement une légère imprécision, dans la mesure où nous demandons aux architectes de trouver une solution pour passer de 12 à 16 classes. Le fait que la solution retenue soit un cinquième niveau dépendra naturellement des architectes ; cela ne fait pas partie des points demandés par la Municipalité. Ce sont les architectes qui peuvent proposer une solution en premier lieu. Je précise que les projets ont été retenus et examinés en fonction de leur conformité aux droits à bâtir en matière de hauteur, mais pas en fonction de la minimisation de leur hauteur totale.

Question

**M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG)** : – Je tiens tout d'abord à m'excuser auprès de la Municipalité de ne pas avoir transmis ma question, qui concerne la fermeture de la poste de Bellevaux. Compte tenu de la résolution, qui avait été acceptée par ce Conseil, demandant que la Municipalité fasse systématiquement part de son opposition à PostCom pour toutes les fermetures d'offices postaux, la Municipalité a-t-elle fait part de son opposition à la fermeture de la poste de Bellevaux ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – Concernant la poste de Bellevaux, nous avons été sur le terrain samedi, avec le syndic et d'autres conseillers communaux, pour manifester contre la fermeture de cette poste. Le syndic est intervenu dans le sens que vous évoquez, en discussion avec les dirigeants de la Poste ; deux étaient présents à la manifestation, et il a eu l'occasion de discuter avec eux à ce moment-là. C'est vrai que les chances sont ténues. Par contre, la détermination de la Municipalité est toujours la même, et elle ne va pas s'amenuiser au fil du temps.

Question

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – A mon tour de poser une question, sans esprit partisan, à M. le municipal Payot concernant la gratuité des transports publics pour les enfants qui bénéficient de l'échange linguistique dans les écoles vaudoises, respectivement lausannoises.

Monsieur le municipal, j'ai récemment été interpellé par un habitant, dont la fille est scolarisée à Isabelle-de-Montolieu, qui reçoit en échange linguistique une écolière germanophone pendant quelques semaines. A l'instar de sa fille, sa partenaire d'échange linguistique doit se rendre en classe, avec les mêmes contraintes. Or elle ne dispose pas d'un abonnement ou d'un autre moyen pour assurer la gratuité des transports en commun pendant la période scolaire.

L'intéressé a pris contact avec la Direction des écoles à diverses reprises, sans obtenir de réponse précise ni satisfaisante à sa question. Je me permets donc de vous poser la question suivante : pourquoi les enfants en échange linguistique ne sont-ils pas au bénéfice de la gratuité des transports publics, au même titre que les petits Lausannois qui les hébergent pendant cette période de scolarité ?

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Le financement des abonnements est une obligation relevant de la Loi sur l'enseignement obligatoire, qui charge les communes de fournir un moyen de transport pour les élèves dont le domicile est éloigné de l'établissement scolaire. Lausanne le fait en octroyant la gratuité pour les enfants dont le domicile est éloigné de plus de 1 km du lieu de scolarisation.

Cela ne vaut naturellement pas pour les élèves qui demandent et obtiennent une dérogation pour le lieu de scolarisation prévu normalement. Le règlement ne prévoit pas non plus les cas de déplacement dans le cadre d'échanges linguistiques ; il ne tient donc pas compte de ce domicile provisoire en tant que domicile officiel.

Néanmoins, le Service des écoles primaires et secondaires a été sollicité concernant ce cas. Selon mes informations, il a proposé une solution – la demande de la famille a été prise en compte –, de manière à ce qu'elle ne soit pas uniquement valable pour un cas, mais généralisée. C'est à cela que le service travaille maintenant, ceci non pas en vertu d'une obligation légale, mais, pour autant que faire se peut, pour encourager les échanges linguistiques.

Question

**M. Xavier Company (V)** : – La semaine dernière, nous avons appris avec plaisir la mise en place d'un financement participatif pour la centrale solaire de la Vaudoise aréna, ou de la Vaudoise Malley aréna, comme elle aurait dû s'appeler, avec comme condition que les employés de la Ville de Lausanne ne pouvaient pas y participer. La question s'est posée : est-ce que nous, conseillers communaux, sommes considérés comme employés de la Ville de Lausanne, et donc pouvions y participer ou non ? J'avais envisagé de poser cette question à M. Pidoux, seulement, en regardant aujourd'hui l'avancée du projet, je me suis rendu compte que l'objectif de 150 000 francs pour ce financement participatif était atteint. Ma question n'avait donc plus de sens. Je me demande maintenant si, fondée sur ce succès, SI-REN va surfer sur la vague et proposer d'autres financements participatifs, ouverts ou non aux employés de la Ville de Lausanne ou aux conseillers communaux, et, si oui, lesquels et dans quel délai.

Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – La question de M. Company est tout à fait pertinente.

Effectivement, la Municipalité avait décidé d'exclure de cette opération les collaborateurs et les collaboratrices de la société SI-REN, mais aussi les collaborateurs et les collaboratrices de la Ville de Lausanne, avec l'idée qu'il était plus avisé de chercher un bassin un peu plus large de personnes intéressées ; ce n'était pas vraiment une question légale : on ne peut certainement pas dire qu'avec quelques dizaines de francs sur trois ans il y aurait eu un avantage matériel évident, qui aurait été un complément salarial. Nous souhaitons ainsi, avec cette opération, nous adresser à un public plus large que les personnes internes à la Ville de Lausanne.

Les conseillers communaux en revanche ne sont pas des collaborateurs de la Ville, juridiquement parlant. Ils reçoivent un peu d'argent en tant que conseillers communaux, mais on ne peut pas leur appliquer des raisonnements basés sur la Loi sur le travail : ils ne sont pas dans un rapport de travail avec la Commune. Dans ce sens, il n'y a pas d'objection juridique, me semble-t-il, à ce qu'ils participent. Le seul point qui aurait pu être problématique, c'est l'éventuelle question de la récusation, c'est-à-dire que si les

conseillers communaux étaient ultérieurement saisis d'une décision concernant SI-REN. Ils pourraient hésiter à entrer dans une opération de *crowdfunding* avec cette société, au risque de devoir se récuser ultérieurement, puisqu'ils auraient un intérêt, encore une fois, minime à la bonne santé financière de SI-REN.

Ceci dit, comme l'a fait remarquer M. Company, la question ne se pose plus, puisque l'opération, qui était censée durer six semaines, a été bouclée en cinq jours ; la société SI-REN a trouvé cet argent en très peu de temps. C'est évidemment un très bon signe de l'extraordinaire capital sympathie qui s'exprime à l'égard du photovoltaïque et des nouvelles énergies renouvelables. Ce n'est par contre pas la solution la plus économique ; le financement bancaire est plus avantageux que le financement quasi obligataire par *crowdfunding*. Mais l'enthousiasme que cette opération a suscité montre que la société SI-REN et les installations pour les énergies renouvelables sont très appréciées des Lausannois. Des opérations de ce genre seront donc certainement reconduites.

Il faut trouver des projets emblématiques, comme celui-ci, probablement pour des bâtiments d'utilité publique ou d'accès public, qui seront plus intéressants. Nous allons évaluer les nouvelles constructions de la Ville de Lausanne dans cette perspective, et nous évaluerons la possibilité de lancer des actions de ce genre pour des projets qui sont beaucoup plus controversés, comme l'éolien.

Le conseil d'administration de SI-REN se penchera sur les avantages et les inconvénients de faire participer des Lausannois à un projet éolien comme celui dans le Jorat. Je vous rappelle à ce propos qu'à l'époque, un conseiller communal PLR, M. Charles-Denis Perrin, souhaitait vivement qu'une opération de ce genre soit lancée ; il s'est ensuite retrouvé dans les opposants au parc éolien, mais, initialement, il était très favorable au lancement d'un financement participatif obligataire pour ce type de projet.

#### Question

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Ma question a été préalablement envoyée à M. Hildbrand, que j'espère présent ce soir pour y répondre. Il y a une dizaine d'années, j'étais monitrice de ski pour les enfants de la Ville de Lausanne, et je les accompagnais pendant les cinq ou six après-midis sportifs pour aller skier. J'ai posé la question au responsable de l'époque, qui était très sympathique : pourquoi va-t-on skier sur Fribourg, alors qu'on a des stations de ski sur Vaud ?

Il y a moins d'une semaine, j'ai lu sur Facebook que c'est toujours le cas. La Ville de Lausanne va acheter des forfaits au Canton de Fribourg, aux Paccots, plutôt que de privilégier des stations qui sont éventuellement moins loin, qui sont en ce moment très enneigées, comme les Pléiades, les Mosses, Leysin, Villars, et toute la Vallée de Joux – et toutes celles que j'ai oubliées. En gros, on ne manque pas d'installations. Quel est le problème ? A l'époque, on n'a pas su me répondre.

#### Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers** : – Je remercie l'auteure de la question de l'avoir envoyée à M. Hildbrand, qui me l'a transmise. La réponse n'est pas totalement différente, dans la mesure où l'organisation des après-midis de ski est de la responsabilité des établissements scolaires. C'est donc à eux qu'incombe le choix de la station de ski. La Ville n'est pas l'auteure de ce choix, ce qui n'empêche pas la question d'être pertinente. Je la relayerai auprès des directeurs des établissements lausannois.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Je vous remercie pour votre réponse, monsieur Payot. Il ne faut pas oublier que celui qui paie l'orchestre choisit la musique. Il serait bienvenu que l'on dépense plutôt sur le Canton de Vaud.

#### Question

**M. Georges-André Clerc (PLC)** : – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la municipale Germond, suite aux chutes de neige de ces derniers jours dans les hauteurs de Lausanne. Allez-vous



donner une pelle à neige aux usagers des transports publics lausannois, afin qu'ils puissent descendre du bus ou y monter, sans que leurs pieds s'enfoncent dans 50 cm de neige, amas provoqués par le passage des chasse-neige ? Idem pour les usagers des trottoirs devant utiliser les passages piétons.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Cette question sur les chutes de neige revient périodiquement, par définition. (*Fou rire de M<sup>me</sup> Germond, qui présente ses excuses.*) C'est vrai que ce problème est relevé par plusieurs usagers, que ce soient les cyclistes, les piétons ou les automobilistes. Cela présente toujours une difficulté pour nos collaborateurs, qui essayent évidemment, à chaque fois, de faire au mieux, de placer les tas de neige (*rire de M<sup>me</sup> Germond et rires dans la salle*) aux meilleurs endroits possibles. Ce qui est important pour nous, c'est évidemment la sécurité routière, et nous faisons au mieux pour intervenir le plus rapidement possible.

D'après les réseaux sociaux, la Ville de Lausanne fait plutôt bien son travail. Mais je prends volontiers note de l'endroit précis. En général, nous essayons de rappeler les consignes aux collaborateurs en question. Il arrive que des courriels ou des lettres de citoyens nous signalent ce genre de problème, la neige ayant été poussée, par exemple devant des entrées de garage, et nous essayons ensuite de le corriger.

Question

**M. Claude Calame (EàG)** : – Ma question s'adresse aussi à M<sup>me</sup> Germond ; j'espère qu'elle ne déclenchera pas de fou rire (*rires dans la salle*).

Dans la séance du 8 janvier dernier, le Grand Conseil a adopté la résolution suivante : « Suite à la mise en valeur réussie du patrimoine bâti entourant la place du Château à Lausanne, le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat entame au plus tôt une démarche conjointe avec la Ville de Lausanne pour la requalification de cette place. » En l'occurrence, requalification signifie piétonnisation. Quelle est donc la position adoptée par la Municipalité à l'égard de ce souhait exprimé par la majorité du Grand Conseil vaudois ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – M. Valéry Beaud avait également interpellé la Municipalité à ce sujet. On a donc répondu à une résolution du Conseil qui allait dans ce sens. La place du Château est un espace public qui présente un enjeu majeur. C'est une place emblématique, qui a de nombreux visiteurs et usagers chaque jour. Vous connaissez toutes et tous très bien cet endroit.

Dans le cadre de la démarche sur le diagnostic urbain au centre-ville, nous analysons également cet espace public ; nous réfléchissons donc dans ce sens. Il y a un enjeu important de stationnement, car cette place est aujourd'hui un parking, et il y a potentiellement un enjeu de financement, s'il y a une intervention légère ou un peu plus lourde.

Il faut savoir qu'une part très importante de la place n'est pas dans le domaine public au sens formel, mais appartient à l'Etat. Nous devons donc prendre langue avec l'Etat ou, si je comprends bien la résolution, le Conseil d'Etat devrait faire de même à notre égard, pour avoir un projet de réhabilitation de cette place publique, qui mérite autre chose qu'un parking.

Question

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Ma question s'adresse à M. le municipal Pidoux. Même si nous n'avons pas les mêmes solutions au problème, je partage avec M<sup>me</sup> la municipale Germond le souci, voire l'inquiétude, voire l'angoisse face à la situation financière de la Ville. Or nous savons tous que la vache à lait de la Ville sont les Services industriels, avec bientôt – ou déjà – les automobilistes, peut-être.

En effet, grâce à la vente d'électricité et de gaz à des clients captifs, qui n'ont pas le choix d'aller ailleurs, ce sont plusieurs dizaines de millions – à peu près cinquante – qui vont directement dans la caisse communale. Or il est de plus en plus clair que le marché de l'électricité et du gaz sera libéralisé, respectivement en 2021 et 2022. Est-ce que la Direction des Services industriels a analysé les impacts de cette libéralisation, et quelles sont les mesures prises à ce jour, et qui seront encore prises, pour minimiser ces impacts ?

Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Je conseille vivement à M. Moscheni de lire les réponses aux interpellations que nous avons transmises au Conseil communal concernant l'ouverture du marché de l'électricité. Une consultation est en cours jusqu'au 31 janvier auprès de l'Office fédéral de l'énergie, et nous donnons les conditions qui rendraient cette ouverture des marchés acceptable. Il y a évidemment des questions économiques, mais il y a aussi des questions de cohérence en termes de politique énergétique. Nous souhaitons que l'ouverture du marché de l'électricité, si elle doit se faire, se réalise de façon non contradictoire avec la stratégie énergétique 2050, qui a été approuvée par plus de 80 % des Lausannois, et par plus de 60 % du peuple suisse.

Pour l'instant, les conditions ne sont pas réunies, ce qui fait que les échéances évoquées par M. Moscheni pour l'ouverture du marché de l'électricité me paraissent singulièrement optimistes. Dans la situation actuelle, et en ce qui concerne l'électricité, nous avons un marché fortement régulé, qui restera très probablement en partie régulé, comme indiqué dans le projet du Conseil fédéral, avec ce qu'il appelle le « modèle d'approvisionnement garanti ». Cette régulation garantit la limitation des bénéfices, mais aussi la possibilité d'acquérir des bénéfices raisonnables pour ce qui concerne l'utilisation du réseau, les tarifs d'acheminement et la vente d'électricité en termes d'énergie et de kilowattheures.

En ce qui concerne le gaz, lorsque M<sup>me</sup> Leuthard était en fonction, le Conseil fédéral a lancé un projet de loi d'approvisionnement de gaz, avec une perspective d'ouverture du marché à l'échéance 2023, qui, là encore, donnera lieu à des consultations et à des discussions extrêmement serrées. Pour l'instant, dans ce marché, les petits clients ont certainement peu d'intérêt à une ouverture du marché, qui doit se faire dans le même sens que cela a été le cas pour l'électricité. Il y aura nécessairement une sorte de découplage entre les aspects tarifaires liés au réseau et les aspects liés aux énergies. Là encore, les Services industriels, en tant que propriétaires du réseau, auront très certainement des revenus garantis pour l'utilisation du réseau par les clients, que ces clients soient libéralisés ou captifs et, s'ils sont libéralisés, qu'ils s'approvisionnent auprès des Services industriels lausannois ou auprès d'un autre opérateur.

On se rend compte d'ailleurs que les Services industriels ont une très bonne réputation commerciale, que ce soit en termes d'électricité ou de gaz, puisque nous remportons régulièrement des marchés sur des segments libéralisés de ces activités. Nous avons donc de bons outils pratiques et stratégiques.

Je termine en vous renvoyant à la réponse que nous avons rédigée à l'interpellation de M. Vouillamoz, où nous indiquons les perspectives à moyen et long terme pour un réseau de gaz qui, bien entendu, en tant qu'énergie fossile de transition, verra ses usages fondamentalement modifiés à l'échéance de deux ou trois décennies.

Question

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Ma question s'adresse au municipal Pidoux et concerne Citycable. Au cours de ces derniers six mois, j'ai suivi avec intérêt la politique américaine, avec une attention toute particulière portée sur l'actualité, telle que présentée par les médias suisses, européens et américains. J'en conclus que la polarisation politique aux Etats-Unis a atteint de nouveaux sommets – ce n'est pas original, j'en conviens –, et que la majorité des médias ont abandonné le journalisme au profit d'un militantisme pro- ou anti-Trump, le dernier camp étant largement prédominant.

J'ai également remarqué que Citycable ne donne accès qu'à des chaînes de télévision qui se positionnent dans le camp anti-Trump, au détriment d'une offre plus équilibrée. Par exemple, Citycable transmet les émissions de la chaîne CNN, outil de propagande de l'élite du Parti démocrate, mais pas de Fox News, le pendant du Parti républicain. Quelle est la raison de cette politique d'information asymétrique au profit d'un seul camp politique ?

Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Merci à M. Stauber de m'avoir transmis sa question à l'avance. Il me permettra une petite introduction sur la politique en général, et peut-être une impression sur la politique américaine, que j'ai suivie avec autant d'intérêt que lui.

Les élus, peut-être particulièrement dans les exécutifs, sont en principe critiqués par les médias. C'est bien si les médias font correctement leur travail d'investigation, d'analyse et d'information ; ils critiquent ainsi les politiques dans les exécutifs, mais aussi dans les législatifs. Bien entendu, comme le sait aussi M. Stauber, la politique n'est pas faite de deux camps uniques. Même dans les situations institutionnelles bipartisanes, comme aux Etats-Unis, il faut noter qu'il y a des tensions multiples et complexes entre les membres des partis et leurs représentants dans les exécutifs et dans les législatifs. Ces tensions me paraissent plutôt saines et garantes du fonctionnement démocratique.

La situation américaine a ceci de particulier que, à ce que nous pouvons percevoir, c'est le président en personne qui contribue à une polarisation extrême avec la presse, avec ses opposants politiques et ses partisans, avec le Parti démocrate mais aussi désormais avec une fraction croissante du Parti républicain. En ce sens, je ne suis pas sûr qu'on puisse dire que Fox News n'ait pas, elle aussi, en tant que chaîne de télévision, abandonné le journalisme, au sens où le disait M. Stauber. En tout cas, Fox News se révèle être davantage la télévision du président que la télévision du Parti républicain – et c'est bien dommage pour le Parti républicain.

Cela dit, pour répondre à M. Stauber, si l'on considère l'offre des chaînes de télévision américaine proposée par Citycable, mais aussi plus généralement par les téléseaux suisses, vous constaterez qu'aucun opérateur ne propose Fox News dans son offre de base : ni Swisscom, ni UPC, ni Salt, ni Sunrise, ni Net+ – que vous adorez. Les télévisions anglophones diffusées sont très généralement des chaînes anglaises, et lorsqu'elles ne sont pas anglaises, elles sont dites internationales ou européennes, ce qui est le cas de CNN International, qui émet des programmes destinés à l'Europe. Une autre chaîne américaine diffusée par les téléseaux suisses, dont Citycable, est dans la même situation ; c'est CNBC, qui a un programme Europe différent du programme américain. Ces programmes sont adaptés pour une diffusion européenne, de la même manière que la chaîne francophone TV5 diffuse neuf signaux régionalisés distincts, selon les parties du monde où elle est diffusée. Fox News ne dispose pas de ce genre de structure, et, étant donné l'orientation de la chaîne, elle ne semble pas intéressée à transmettre ces programmes de manière internationale.

Il faut ajouter que la non-disponibilité de Fox News est aussi due à des raisons physiques. Les satellites de télécommunications utilisés pour la diffusion et la réception des programmes télé sont géostationnaires : ils sont placés sur une orbite qui fait qu'ils sont en permanence situés au-dessus du même point du globe terrestre. Avec ce mode de diffusion, il n'est pas possible de recevoir des programmes diffusés par des satellites positionnés pour une diffusion sur le continent nord américain sur le territoire européen. Les satellites de diffusion positionnés sur l'Europe diffusent peu de chaînes américaines, en tout cas pas de chaînes en clair, hormis les programmes mentionnés plus haut.

Les autres chaînes américaines qui seraient disponibles pour les opérateurs européens sont, selon le décompte fait par mes collaborateurs, à 90 % des chaînes religieuses et à 10 % des chaînes musicales ou de divertissement. Citycable, ou plus exactement Boisy TV, qui est la société qui fournit ses actionnaires en signaux télé, diffuse une de ces chaînes, *Fashion TV*.

Ne me demandez pas pourquoi et comment ce choix a été fait. En tout cas, cela illustre une règle pratiquée chez Boisy TV S.A. dans son conseil d'administration et dans sa commission technique, soit d'afficher une stricte neutralité politique et choisir des programmes diffusés dans la palette essentiellement en fonction de la disponibilité et du coût, lorsque les programmes sont diffusables en clair. En fait, le programme de Fox News est disponible sur des satellites européens, mais en version cryptée, et une reprise de ce programme nécessiterait des accords probablement onéreux avec les diffuseurs pour les droits de distribution en clair sur notre réseau. Aucun opérateur suisse n'a fait ce choix à ce jour.

Ceci dit, si M. Stauber est passionné par Fox News, il peut la regarder en *streaming* sur internet, comme nous pouvons tous le faire. C'est aussi une des raisons pour lesquelles ni Boisy, ni Citycable, ni les autres opérateurs suisses n'ont fait le choix de diffuser en clair un produit qui est accessible sur internet pour les passionnés de politique américaine et du président américain, à supposer que ces deux ensembles se recouvrent parfois.

En tout cas, la disponibilité de Fox News sur internet fait que les clients de Citycable qui sont de purs usagers de la télévision ne seraient certainement pas très intéressés par l'offre Fox News. En tout cas pour Citycable et pour Boisy TV, le rapport coût-bénéfice de la diffusion de Fox News ne serait pas à l'avantage de nos programmes.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Tout d'abord, j'aimerais vous rassurer, monsieur Pidoux : je ne suis pas un fan de Fox News. Je trouve cette chaîne tout aussi lamentable que CNN. Mais il est parfois utile de regarder les deux camps quand il y a controverse sur quelque chose. Il y a d'autres mots-clés, parfois d'autres pistes qui sont évoquées, et cela permet d'approfondir le sujet sous un autre angle.

Mais vous avez aussi fait une introduction. Vous avez parlé de journalistes qui font bien leur travail en critiquant les élus, par exemple nos municipaux. Est-ce que vous pouvez me citer un seul journal qui critique cette Municipalité, ou est-ce que tous les journalistes font un mauvais travail ici ?

**Le président :** – Je repasse la parole à M. le municipal Jean-Yves Pidoux, en espérant que l'on ne parte pas dans un grand débat, puisque nous en sommes aux questions orales.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – Je ne vais certainement pas entrer dans un grand débat. Nous sommes tellement respectueux de la liberté de la presse que nous la laissons faire ce qu'elle décide, c'est-à-dire nous critiquer ou ne pas nous critiquer.

---

### **Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Résorption de la dette – mise en œuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité »**

Développement photocopié

**Postulat:** Ce postulat souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité d'appliquer à court terme l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière (version décembre 2010) et propose au Conseil Communal des mesures y relatives.

#### **Développement:**

Le Recueil d'Organisation Comptable et Financière (ROCF) décrit les règles qui doivent être suivies pour la comptabilité et la gestion financière de la Ville de Lausanne. Dans sa dernière version (édition décembre 2010), l'article 1.423 du ROCF stipule :

«La résorption d'un éventuel découvert constitue l'une des priorités de la politique financière de la Ville»

Sur cette base légale, la Municipalité doit avoir comme l'une de ses priorités la réduction de la dette et donc mettre en place une stratégie de résorption de cette dite dette. Malheureusement, on peut constater que, depuis plusieurs années, la dette de la Ville de Lausanne, qu'elle soit prise en brut ou en net, est restée stable à des montants très élevés.

#### Discussion

**Le président** : – Je rappelle que nous avons déjà largement discuté de cet objet il y a quelque temps, lors de son dépôt sous forme d'une motion.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Comme l'a rappelé notre président, cet objet était proposé sous forme d'une motion il y a quelque temps, et le Conseil a malheureusement été d'avis qu'une motion n'était pas le bon type d'objet.

Ce postulat demande simplement que la Municipalité applique les règles qu'elle a elle-même édictées. Nous parlons ici du Recueil d'organisation comptable et financière, généralement appelé ROCF ; il décrit les règles qui doivent être suivies pour la comptabilité et la gestion financière de la Ville de Lausanne. Le ROCF est un peu la colonne vertébrale de la gouvernance financière et comptable de la Ville. Il stipule en particulier, à l'article 1.423, que « la résorption d'un éventuel découvert constitue l'une des priorités de la politique financière de la Ville ». Cette phrase ne peut pas être plus claire. Je demande le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Nous demandons de discuter de ce postulat en commission.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq membres.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

---

**Postulat de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts** : « **Objectif 100 %. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins** »

Développement polycopié

La Ville de Lausanne a mis en place une politique familiale ambitieuse, qui se traduit notamment par une offre exemplaire sur le plan suisse en places d'accueil de jour préscolaire et parascolaire des enfants. Le taux de couverture, c'est-à-dire le nombre de place rapporté au nombre d'enfants, y est le plus élevé du canton et figure, selon plusieurs enquêtes de médias, au premier rang de Suisse romande.

La création de places se poursuit à un rythme soutenu, et a toujours été considérée comme une priorité absolue malgré les difficultés budgétaires que nous connaissons. Le taux de couverture au sens évoqué précédemment a ainsi passé de 29.6% en 2013 à 38.7% en 2017, selon les rapports de gestion annuels<sup>7</sup>.

Mais malgré cette réussite incontestable, trouver une place pour son enfant après la fin du congé maternité peut encore être une source d'angoisse importante pour nombre de parents lausannois. Une évaluation commandée par la Fondation de l'accueil de jour de l'enfance (FAJE) concluait que l'accueil en garderie est la solution préférée par les parents, mais que ceux-ci doivent souvent se contenter d'autres solutions. Indépendamment des modes de garde, une pénurie persiste pour les enfants de moins de 2 ans : à Lausanne, à fin 2016, 31.9 % des enfants dans cette tranche d'âge n'ont pas obtenu de place d'accueil en temps

---

<sup>7</sup> Disponibles sur [www.lausanne.ch/municipalité](http://www.lausanne.ch/municipalité)

voulu<sup>8</sup>. En revanche, et heureusement, les enfants correspondant à l'âge des groupes de « trotteurs » et des « grands » sont très largement accueillis selon les souhaits des parents (respectivement 11.6% et 6.2% sans place en temps voulu à fin 2016)<sup>9</sup>.

Il est nécessaire de poursuivre une action forte et déterminée en matière de politique d'accueil pour favoriser l'activité professionnelle des parents d'enfants en âge préscolaire, notamment les mères pour qui l'arrivée des enfants a statistiquement un plus grand impact sur le taux d'activité, ainsi que pour rendre possible la réinsertion de personnes au chômage par exemple. Il ressort des chiffres publiés par le Bureau d'information aux parents (BIP) que le nombre de demandes déposées pour les bébés avant leur naissance et en augmentation. En 2017, environ 70% des futurs enfants lausannois étaient inscrits sur la liste d'attente centralisée avant leur naissance<sup>10</sup>, une augmentation de 10 points par rapport à 2013. Cette statistique démontre que les parents cherchent toujours plus activement à concilier vie familiale et activité professionnelle. Cela correspond aux orientations de la politique fédérale en la matière, qui vise à améliorer l'accès des femmes au marché du travail pour limiter le recours à la main-d'œuvre immigrée<sup>11</sup>.

Parallèlement, dans le réseau d'accueil de jour communal, le nombre moyen d'enfant accueillis par place diminue – autrement dit, les enfants sont inscrits, en moyenne, pour un nombre d'heures de prise en charge hebdomadaire de plus en plus élevé. Il faudra en conséquence tendanciellement plus de places par rapport au même nombre d'enfants pour répondre à la demande.

Il faut relever ici que l'accueil de jour des enfants, en plus de permettre aux parents, et en particulier aux mères, de se maintenir ou de se réinsérer dans une activité professionnelle, assure un soutien au développement des enfants, complémentaire au rôle des parents. La nouvelle loi cantonale sur l'accueil des enfants le reconnaît depuis sa révision début 2017, en évoquant les missions éducative, sociale et préventive de cette prestation, et son importance pour promouvoir l'égalité des chances. A terme, les signataires estiment donc qu'il faudra considérer l'accueil de jour des enfants comme un service public à l'instar de l'école, bien évidemment facultatif, mais accessible, au moins en partie, à tous les enfants indépendamment du statut et du taux d'activité de leurs parents, comme c'est le cas aujourd'hui de nombreuses offres (haltes-jeux, notamment) mais qui ne s'étendent pas sur une journée entière.

**~~La présente motion~~ Le présent postulat vise la réalisation d'un objectif clair : l'accès à une place sans délai d'attente, indépendamment de l'âge de l'enfant, lorsque les parents le souhaitent pour pouvoir exercer une activité professionnelle. A terme, il s'agit de préparer également l'accessibilité pour tous les enfants à une prestation d'accueil de jour.**

Atteindre ce but nécessite l'évaluation des éléments suivants :

- Evolution du taux de recours à l'accueil extrafamilial en tenant compte de tous les facteurs pertinents (évolution socio-démographique, enfants non-inscrits sur la liste d'attente centralisée, etc.)
- Perspectives de natalité et de croissance démographique de la population des enfants à Lausanne
- Rythme réaliste de progression de l'offre, du point de vue de la vitesse d'élaboration des projets et des capacités financières de la Ville

<sup>8</sup> Rapport de gestion 2016, p. 219.

<sup>9</sup> Idem.

<sup>10</sup> Idem.

<sup>11</sup> Voir notamment, suite au vote du 9 février 2014 : <https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2014/2014-06-202.html>

**Nous demandons, en conséquence, à la Municipalité de présenter l'étude d'un plan de développement pluriannuel et d'investissement pour la création de places d'accueil de jour. Celle-ci indiquera à quelle échéance quels taux de couverture pourraient être atteints, et leur impact prévisible sur les délais d'attente.**

Discussion

**M. Benoît Gaillard (soc.)** : – Je ne vais pas m'étendre outre mesure. Ce postulat se base sur un constat réjouissant. Selon plusieurs journaux – pour faire la connexion avec une question orale de ce soir –, la Ville de Lausanne est *leader* dans le domaine de l'accueil de jour des enfants. Elle est la commune romande qui offre le plus de places par enfant de chacune des tranches d'âge. Nous estimons néanmoins, comme beaucoup de familles dans cette ville et beaucoup de membres du Conseil, que ce n'est pas suffisant et que la Ville de Lausanne peut faire encore mieux. En réalité, elle le fait déjà, puisque chaque année, dans le contexte budgétaire plutôt compliqué que l'on connaît, de nouvelles places sont créées par dizaines, et même parfois par centaines.

Nous regrettons l'absence d'une planification quinquennale, ou peut-être décennale, de la création des places d'accueil en garderie. Une planification pourrait également comprendre des projections quant au nombre d'enfants qu'il s'agira d'accueillir à l'échéance de cinq ans ou à l'échéance de dix ans. Actuellement, nous, conseillers communaux, travaillons au cas par cas, année par année, et nous ne savons pas de quoi les années suivantes seront faites.

Nous proposons donc un changement d'approche. Non pas un infléchissement de la courbe, car le taux de progression nous paraît bon, mais un changement d'approche, avec la présentation au Conseil communal d'un plan de développement et, finalement, de jalons qui pourraient nous permettre de connaître les échéances approximatives, si certaines hypothèses se réalisent ; 80 %, 90 % ou 100 % des demandes pourraient être satisfaites sans délai pour les différentes tranches d'âge, étant entendu que, pour les plus de 3 ou 4 ans, la demande est déjà satisfaite.

Nous ne cachons pas l'objectif, qui est évidemment la réponse complète aux besoins des parents. Je pense qu'il est partagé par la majorité, si ce n'est par la totalité de ce Conseil. Nous serions très heureux de discuter de cela en commission, raison pour laquelle je demande le renvoi de ce postulat à une commission.

La discussion est ouverte.

**M. Valentin Christe (PLC)** : – Dans la mesure où le postulant demande lui-même le renvoi de son initiative en commission, il ne me semble pas nécessaire d'épiloguer plus longuement pour dire qu'évidemment, nous appuyons cette demande.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Je plussoie au nom du groupe UDC.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

---

**Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV) et consorts : « Les quartiers nord de Lausanne ressembleront-ils bientôt aux quartiers nord de Marseille ? »**

Développement

**Le président** : – Je rappelle que l'interpellatrice développera son interpellation urgente ce soir, mais que la Municipalité répondra lors de la prochaine séance. Il n'y aura donc pas de débat sur ce sujet ce soir.

**M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV)** : – Alors que la Direction de l'enfance, jeunesse et quartiers lance un appel aux projets citoyens, le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux se demande si des actions plus urgentes dans certains quartiers ne devraient pas être étudiées.

C'est le cas de Boveresses, Praz-Séchaud et Chailly, entre autres. Ces lieux font régulièrement parler d'eux et sont au centre de toute l'attention des habitants, mais vraisemblablement pas assez de notre Municipalité. Dans ces quartiers, des mineurs participent au trafic de drogue organisé par de jeunes adultes. Cet embrigadement a des conséquences telles que le décrochage scolaire et une violence croissante. Cet état de fait complique aussi le cadre éducatif familial.

A quoi assistons-nous sur le terrain ? A force d'entendre dire que je me fais des films, j'ai décidé ce soir de vous en présenter un tout petit.

- Des déménagements d'habitants qui n'en peuvent plus et qui craignent pour leur sécurité et celle de leur famille. Des habitants qui ne veulent pas voir leurs enfants devenir comme ceux qui « traînent » dehors.
- Des jeunes qui se disent obligés de devenir « potes » (copains) avec les petits dealers et ceux qui prétendent faire la loi pour pouvoir vivre dans leur quartier sans être malmenés.
- Des jeunes qui viennent d'autres villes, car ils savent que dans ces quartiers ils trouveront en toute tranquillité les substances illicites qu'ils cherchent.
- Des maisons de quartier démunies ou laxistes face aux violences et au deal de certains jeunes qui, pour la majorité, sont mineurs.
- Le petit trafic de stupéfiants sur les réseaux sociaux, qui emploie certains mineurs, et qui est implanté à Praz-Séchaud. Nous n'en dirons pas plus ici en raison d'enquête en cours suite aux dénonciations faites par le groupe Le Centre.

*(Des images sont projetées.)* Comme vous pouvez voir, ce sont de petits trafics ; ceci est l'arrivage d'une semaine. Une semaine de petit trafic à Praz-Séchaud à Lausanne. Voilà que notre beau dealer nous montre, sur les réseaux sociaux, sur un groupe destiné aux enfants, dès 14 ans, ce qu'il reçoit et ce qu'il met à disposition. La preuve en est, sur un réseau social où un groupe de jeunes discute, le petit dealer vient leur proposer ses services et leur dire où il faut aller chercher la marchandise. Ceci est la conversation d'une adolescente de 14 ans avec un dealer à Praz-Séchaud. Donc le dealer leur demande de faire de la pub, contre, des fois, un petit rabais sur les substances, ou tout simplement pour, quand ils le croisent dans son quartier, être « potes » et les laisser tranquilles.

Pour toutes ces raisons, nous voudrions poser les questions suivantes à la Municipalité.

1. La Municipalité a-t-elle connaissance des graves problèmes évoqués ci-dessus ?
2. Si oui, quelles mesures et actions ont été entreprises pour y remédier ?

En particulier

1. Comment sont traitées les plaintes des habitants face à cette problématique ?
2. Comment sont approchés les jeunes dans ces quartiers sensibles, et comment sont-ils aidés ?
3. Comment la Direction de l'enfance, jeunesse et quartiers travaille-t-elle avec le Canton concernant cette problématique, mais surtout face aux jeunes qui viennent d'autres villes ?
4. Comment ces jeunes venus d'autres villes sont-ils identifiés ?
5. Quelles activités sont-elles organisées par la Municipalité ou la FASL pour les jeunes entre 14 et 18 ans ?



6. Pour les maisons de quartier, quelle est l'alternative à l'exclusion face aux violences ou au deal de jeunes ?
7. Que compte faire la Direction de l'enfance, jeunesse et quartiers pour une prévention réelle à l'intention des jeunes mineurs envers le trafic de stupéfiants sur les réseaux sociaux, en tenant compte du fait que l'intervention de la police est difficilement tolérée par les 14-18 ans ?
8. De quelle manière la Direction de la sécurité et économie, et la Direction de l'enfance, jeunesse et quartiers communiquent-elles pour aider ces jeunes au mieux et les préserver de la consommation et de la vente de stupéfiants ?

Au terme de mon développement, je prends acte que la Municipalité fait usage de son droit légal de répondre dans deux semaines. Néanmoins, je regrette que la discussion ne puisse pas avoir lieu ce soir. Au vu de l'importance du sujet, d'une part, la situation peut encore se dégrader en deux semaines pour les jeunes concernés et, d'autre part, on aurait pu espérer que la Municipalité serait capable de répondre sur-le-champ à ces questions, ce qui démontrerait qu'elle est pleinement consciente de la situation et qu'elle a pris les mesures qui s'imposent.

**Le président** : – J'ai une demande de parole d'un conseiller, mais il n'y aura effectivement pas de débat ce soir, puisque le débat du plénum n'a lieu qu'après la réponse de la Municipalité, que nous recevrons en principe par écrit d'ici la prochaine séance. Ce point sera donc porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.**

### **Interpellation de M. Fabrice Moscheni (UDC) et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches »**

Développement photocopie

#### **Contexte**

Le nouveau quartier des Fiches est, par son ampleur, un projet majeur dans le cadre de la politique immobilière de la Ville de Lausanne. Les sommes engagées sont conséquentes. Ce projet est aussi un repère pour les projets à venir qui sont planifiés par la Ville. A ce titre, et comme tout projet d'envergure, a fortiori s'il fait référence, il est important de faire une revue de la manière dont le projet s'est déroulé jusqu'à ce jour afin d'en tirer des enseignements et améliorer ainsi la conduite et le cadre des futurs projets.

Compte tenu de ce qui précède, nous remercions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

#### **Questions à la Municipalité**

1. Est-ce que le projet des Fiches s'est déroulé à ce jour selon le plan prévu ? Y a-t-il eu des modifications et/ou des problèmes majeurs lors du projet par rapport à ce plan, que cela soit en termes financiers, architecturaux ou d'infrastructure ? Si c'est le cas, quelles sont les causes de ces déviations ? Quels ont été leurs impacts ? Comment y a-t-on remédié ?
2. Quel plan d'attribution des appartements a-t-il été appliqué ?
3. Comment s'est passé la mise en location des appartements du quartier des Fiches ? en particulier, est-ce que les loyers perçus sont en ligne avec les rendements planifiés au début du projet ? Est-ce des informations financières peuvent-elles être données (par exemple, les rendements locatifs, ...) ?

4. Comment s'est passé la mise en vente des appartements du quartier des Fiches ? y a-t-il eu des problèmes pour trouver des acheteurs ? Est-ce des informations financières peuvent-elles être données (par exemple, les bénéfices, ...) ?
5. Quels sont les services que le Ville de Lausanne fournit à titre gracieux aux organisations propriétaires de locaux du quartier des Fiches ?
6. Y a-t-il des subventions que le Ville de Lausanne verse aux organisations propriétaires de locaux du quartier des Fiches ? Si de telles subventions existent, à combien se montent-elles ?
7. Quels sont les différents revenus reçus par la Ville de Lausanne pour le quartier des fiches, en autres grâce aux DDP.
8. De façon générale, quels sont le revenus que la Ville perçoit grâce aux DDP, quartier des Fiches y inclus.
9. Sur la base des enseignements du projet des Fiches ou d'autres éléments externes, tels que la situation du marché immobilier, quelles sont les modifications apportées aux autres projets immobiliers en cours et futurs où la Ville est partie prenante à travers un DDP ?

Réponse de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*« Le nouveau quartier des Fiches est, par son ampleur, un projet majeur dans le cadre de la politique immobilière de la Ville de Lausanne. Les sommes engagées sont conséquentes. Ce projet est aussi un repère pour les projets à venir qui sont planifiés par la Ville. A ce titre, et comme tout projet d'envergure, a fortiori s'il fait référence, il est important de faire une revue de la manière dont le projet s'est déroulé jusqu'à ce jour afin d'en tirer des enseignements et améliorer ainsi la conduite et le cadre des futurs projets »*

### **Préambule**

Issu d'un regroupement de dix parcelles, le quartier des Fiches Nord a fait l'objet, en 2008, d'un concours d'urbanisme sur près de 50'000 m<sup>2</sup> (foncier) pour lui donner une cohérence et un cadre de développement harmonieux entre espaces construits et naturels. Lancés en 2013, les projets de constructions accueilleront, d'ici 2019, 670 logements et 2'000 habitants, des commerces, des espaces administratifs ainsi qu'une école.

Situées le long d'une artère importante et à proximité immédiate de la station Fourmi du m2, les Fiches Nord représentent l'un des plus importants chantiers de logements qu'ait connu Lausanne depuis des décennies.

Six propriétaires-investisseurs privés participent à ce développement d'envergure dans un excellent esprit de collaboration afin de réaliser un quartier de qualité, à savoir :

- l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) ;
- la Vaudoise Assurances ;
- le Fonds de prévoyance du Crédit Agricole (Suisse) S.A. ;
- la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) ;
- la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) ;
- la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL S.A.).

A noter qu'une partie des parcelles sur lesquelles la SILL S.A. et la FLCL ont construit leurs bâtiments font l'objet d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) entre la Ligue pour la lecture de la Bible et la Commune de Lausanne. Ces parcelles ont, à leur tour et par le biais de sous-droits de superficie, été remises à la SILL S.A. et à la FLCL.

Le projet des Fiches Nord est aussi un modèle de mixité sociale et générationnelle. Ainsi, à titre d'exemple, le nouveau bâtiment au chemin de Bérée 14a est une construction adaptable aussi bien aux seniors qu'aux personnes à mobilité réduite. La mise en location de ces appartements est réalisée en collaboration avec le Centre médico-social du quartier de La Sallaz, Pro Senectute et Pro Infirmis afin d'assurer la réussite de ce projet jusqu'à sa phase d'exploitation.

Par ailleurs, une politique de communication sur le quartier a été menée par la Ville. Ainsi, cinq newsletters ont été établies pour informer les habitants du quartier sur le concept général, les différents projets de constructions et l'évolution du chantier. Ces documents sont disponibles sous : <http://www.lausanne.ch/fichesnord>.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

***Question 1 : Est-ce que le projet des Fiches s'est déroulé à ce jour selon le plan prévu ? Y a-t-il eu des modifications et/ou des problèmes majeurs lors du projet par rapport à ce plan, que cela soit en termes financiers, architecturaux ou d'infrastructure ? Si c'est le cas, quelles sont les causes de ces déviations ? Quels ont été leurs impacts ? Comment y a-t-on remédié ?***

Le développement du quartier des Fiches se déroule selon le planning prévu. La réalisation des infrastructures communes au quartier est prise en charge par les différents investisseurs des lots. Ces derniers se sont d'ailleurs organisés en une société simple afin de suivre et coordonner les travaux y relatifs.

***Question 2 : Quel plan d'attribution des appartements a-t-il été appliqué ?***

Cette question trouve plusieurs réponses selon les divers propriétaires et investisseurs en présence sur le site.

L'ECA, la Vaudoise Assurances, le Fonds de prévoyance du Crédit Agricole (Suisse) S.A. et la FLCL ont, pour leur part, donné mandat à diverses régies immobilières qui ont sélectionné les locataires selon les critères usuels de régies immobilières privées.

La CPCL et la SILL S.A. ont, quant à elles, donné mandat à l'Administration communale, respectivement au Service du logement et des gérances (SLG) de mener à bien cette mission. Ce service a appliqué, pour les attributions de ces logements, la directive municipale fixant les conditions d'attribution et de location des logements de la Ville de Lausanne (<http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle>).

***Question 3 : Comment s'est passée la mise en location des appartements du quartier des Fiches ? En particulier, est-ce que les loyers perçus sont en ligne avec les rendements planifiés au début du projet ? Est-ce que des informations financières peuvent-elles être données (par exemple, les rendements locatifs,...) ?***

La mise en location des logements du quartier s'est déroulée à satisfaction de l'ensemble des propriétaires-investisseurs.

Nous ne pouvons toutefois répondre avec précision que pour les propriétaires CPCL et SILL S.A. pour lesquelles l'Administration communale a entrepris ces démarches.

La mise en location des 232 logements de ces deux propriétaires-investisseurs a débuté dans le courant du mois de mai 2016, par des journées portes ouvertes et des visites sur site de trois logements témoins meublés. La CPCL et la SILL S.A. ont aussi, pour l'occasion, mis en commun leurs forces afin de créer un site spécifique pour la mise en location de ces objets : [www.lesfichesnord.ch](http://www.lesfichesnord.ch). L'entier des objets a aussi été mis en ligne à travers d'autres biais comme le site de la Ville de Lausanne [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch) et le portail immobilier [www.homegate.ch](http://www.homegate.ch). Un bureau d'accueil a aussi été mis en place sur site et des visites sur rendez-vous ont été organisées durant le dernier trimestre 2016.

Toutes ces démarches ont abouti très rapidement à la réception de plus de 700 demandes de locations, traitées durant l'été 2016. L'attribution formelle des logements s'est, quant à elle, déroulée dans le courant des mois d'août et septembre 2016 afin de permettre l'arrivée des habitants dès le 1<sup>er</sup> octobre de la même année.

Précisons encore que les livraisons des bâtiments de logements propriétés de la CPCL et de la SILL S.A. se sont déroulées de manière planifiée entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et la fin du mois de février 2017.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2017, l'entier des logements de la SILL S.A. a trouvé preneur. Seul huit logements de 4.5 pièces et d'environ 100 m<sup>2</sup>, propriétés de la CPCL, n'ont pas encore pu être loués.

Quant aux éléments financiers, seuls ceux de la SILL S.A. peuvent, à ce jour, vous être transmis étant publiés dans leur dernier rapport d'activité 2016. Les loyers perçus ont été calculés et appliqués, lors de la mise en location, sur la base du rendement prévu initialement selon le préavis 2013/37<sup>12</sup>. L'ensemble des rendements est conforme aux différents préavis validés par le Conseil Communal.

***Question 4 : Comment s'est passée la mise en vente des appartements du quartier des Fiches ? Y a-t-il eu des problèmes pour trouver des acheteurs ? Est-ce que des informations financières peuvent être données (par exemple, les bénéfices, ...) ?***

Un mandat de courtage a été octroyé par la SILL S.A. à Cogestim afin de commercialiser les 33 lots de PPE au printemps 2014. Les actes de vente à terme de 32 des 33 lots ont été signés entre novembre 2014 et juillet 2015. Le dernier lot a trouvé preneur début 2016. Il n'y a pas eu de problème pour trouver des acheteurs. Mais compte tenu des critères d'attribution fixés (primo-acquéreur/lien avec Lausanne/cellule familiale adaptée à la taille du logement), la demande est restée relativement contenue. La vente de ces lots a généré un bénéfice de CHF 4'131'645.15 avant impôts qui a été réinvesti dans la construction des 99 logements en location sur les lots 8 et 9 du quartier des Fiches Nord.

***Question 5 : Quels sont les services que la Ville de Lausanne fournit à titre gracieux aux organisations propriétaires de locaux du quartier des Fiches ?***

La Ville de Lausanne ne fournit aucun service gracieux aux organisations propriétaires des immeubles du quartier. Par contre, la CPCL met à disposition, via des conventions de prêt à usage, trois locaux communautaires à la toute nouvelle association d'habitants des Fiches Nord <http://association.lesfichesnord.ch>.

***Question 6 : Y a-t-il des subventions que la Ville de Lausanne verse aux organisations propriétaires de locaux du quartier des Fiches ? Si de telles subventions existent, à combien se montent-elles ?***

Aucune subvention n'est versée par la Ville de Lausanne aux organisations propriétaires de locaux du quartier des Fiches. Toutefois, le SLG a œuvré afin de mettre en place les conditions cadre permettant à l'Association des habitants des Fiches Nord de voir le jour, lors d'une assemblée générale constitutive le 10 avril 2017. Ce service a fourni un appui administratif à cette association, notamment en rédigeant ses statuts et en organisant diverses séances préparatoires avec les habitants ainsi qu'avec les futurs membres du comité. Une excellente synergie a été développée avec la Société de développement la Sallaz-Vennes (SDSV). A ce jour, l'Association des habitants des Fiches Nord est composée d'environ 180 membres.

---

<sup>12</sup> Préavis N° 2013/37 du 15 août 2013 « Projet de construction de 8 bâtiments "Minergie-P-Eco<sup>®</sup>", comprenant 131 logements, deux zones d'activité et un parking souterrain de 93 places, sis chemin de Bérée 22a/b/c/d, 24a/b et 26a/b. Constitution de trois droits de superficie grevant les parcelles n°s 20'546 et 7'277, en faveur de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. - SILL – Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL.

**Question 7 : *Quels sont les différents revenus reçus par la Ville de Lausanne pour le quartier des Fiches, entre autres grâce aux DDP ?***

Les revenus perçus par la Ville de Lausanne pour le quartier des Fiches proviennent exclusivement des revenus des DDP.

S'agissant des DDP se trouvant sur le sous-droit de superficie de la Ligue pour la lecture de la Bible, ceci revient à une opération blanche pour la Ville étant donné que les montants versés par les différents superficiaires sont intégralement reversés à la Ligue pour la lecture de la Bible.

S'agissant des DDP se trouvant sur les terrains de la Ville, le revenu annuel est de CHF 166'955.- (valeur 2017).

**Question 8 : *De façon générale, quels sont les revenus que la Ville perçoit grâce aux DDP, quartier des Fiches inclus ?***

La Ville de Lausanne perçoit annuellement pour l'ensemble des DDP, quartier des Fiches Nord inclus, la somme de CHF 12'989'319.- (valeur 2017). Ces opérations sont favorables aux finances de la Ville auxquelles la Municipalité attache beaucoup d'importance.

**Question 9 : *Sur la base des enseignements du projet des Fiches ou d'autres éléments externes, tels que la situation du marché immobilier, quelles sont les modifications apportées aux autres projets immobiliers en cours et futurs où la Ville est partie prenante à travers un DDP ?***

Les projets immobiliers développés sur DDP le sont toujours par des investisseurs externes qui travaillent sur des projets de construction en adéquation avec la politique du logement de la Ville de Lausanne. Le contrat de droit de superficie, standardisé depuis le début de la législature 2011-2016, formalise les engagements des parties.

Il ressort de la réalisation du quartier des Fiches Nord qu'il est possible de travailler entre plusieurs propriétaires-investisseurs différents, dans un excellent esprit de collaboration afin de réaliser un quartier de qualité, puis de l'entretenir et le faire vivre avec ses habitants dans le même esprit. Cette attention des propriétaires-investisseurs à favoriser la vie de quartier des habitants, par diverses initiatives, doit être reprise dans d'autres réalisations dans lesquelles la Ville de Lausanne est partie prenante par le biais de DDP.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur et consorts.

Discussion

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je tiens à remercier la Municipalité, ainsi que l'administration, pour les réponses à mon interpellation.

Nous votons de nombreux préavis liés à l'immobilier pour des projets importants, avec des sommes conséquentes. Le but de cette interpellation était de faire le point par rapport entre autres au projet des Fiches et de savoir, après avoir voté ces montants importants, comment cela s'était passé.

Si je résume, le projet des Fiches, ce sont 670 logements, 2000 habitants et 6 propriétaires. On voit dans la réponse à l'interpellation que ce projet engage la Ville sous différents aspects : urbain, social et également financier. A lire les réponses à mon interpellation, tout s'est passé de façon idéale : les plans du projet sont respectés, la Ville retire des revenus intéressants en droit de superficie – 167 000 francs par année sur un total de 13 millions pour l'ensemble de droits de superficie –, les appartements à louer ont été loués et les appartements à vendre ont été vendus sans aucun problème. La conclusion de la réponse à mon interpellation est clairement que les projets immobiliers sur le modèle des Fiches sont extrêmement intéressants et que travailler avec plusieurs propriétaires et investisseurs est un modèle qui fonctionne bien.

Permettez-moi néanmoins de souligner que le marché immobilier est en train de se refroidir sérieusement. Certes, notre syndic nous dit qu'il n'y a aucun risque pour les projets à venir ; il nous le répète régulièrement. Avec tout le respect que j'ai pour notre syndic, je ne crois pas qu'il soit un expert immobilier et, par la force des choses, qu'il soit impartial dans ses jugements. D'ailleurs, j'en veux pour preuve qu'au début janvier 2017, M<sup>me</sup> la municipale Litzistorf déclarait dans les journaux au sujet des appartements en vente aux Fiches – cette déclaration faisait suite à l'achat par M. le municipal Payot d'un appartement familial aux Fiches Nord : « M. Payot n'était pas en concurrence avec d'autres acheteurs, car la Ville peine à trouver preneur pour l'achat de ces logements au nord de Lausanne ».

Cette déclaration va, il me semble, à l'encontre de ce qui est écrit dans la réponse de la Municipalité à mon interpellation. Est-ce que, finalement, il n'y a pas eu de difficulté à vendre ces appartements, ou est-ce qu'il y a eu des difficultés à les vendre, et donc M. Payot s'est sacrifié pour en acheter un ?

Dans le cadre de la discussion sur la culture, pour répondre au postulat de M<sup>me</sup> Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la Culture », la Municipalité écrit dans le rapport-préavis 2017/38 : « La réalisation régulière d'une étude externe apparaît comme un outil indispensable ». Partant de ce constat, et au vu des montants en jeu, ne serait-il pas raisonnable qu'une analyse contrôle des bases financières des projets immobiliers à Métamorphose et de la Ville de Lausanne, y inclus la Société immobilière lausannoise, la SILL, soit faite, à la lumière des nouvelles conditions de marché dans le domaine immobilier ? Je dépose une résolution dans ce sens.

#### Résolution

Afin d'anticiper un éventuel retournement du marché immobilier, le Conseil communal souhaite que, pour les projets « Métamorphose » et immobiliers de la Ville, y inclus ceux de la SILL SA, une analyse des risques financiers soit faite par un expert indépendant, en particulier pour les aspects liés au logement.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture** : – La réponse à l'interpellation date un peu. De plus, pour que ce quartier des Fiches soit entièrement réalisé, il manque encore le lot 11, situé au nord, qui sera mis sur le marché cette année encore.

Vous l'avez dit à juste titre, monsieur Monscheni, quand la Ville fait de telles opérations, et je reprends vos mots, elle doit relever des défis et elle a des enjeux en termes urbains, sociaux et financiers. Comme il est écrit dans la réponse, c'est vrai que le travail sur le modèle financier a été bien fait. On est, si vous me passez l'expression, dans les « plots ». On peut commencer à apprécier et à évaluer comment cela se passe réellement sur les aspects urbains et sociaux en phase d'exploitation, si l'on pense au « vivre ensemble ». Ce sont des éléments que l'on est capable d'évaluer maintenant, notamment grâce à la création de cette association des habitants, que nous avons mis sur pied en bonne collaboration avec la société de développement existante ; nous pouvons ainsi voir que la « mayonnaise prend » au niveau du vivre ensemble dans ce quartier.

En termes urbains, nous avons innové avec une charte urbanistique ; c'est aussi en progression. Au fur et à mesure de la construction du quartier, on a « resserré les boulons » et rappelé qu'il existe une charte urbanistique qu'il faut respecter du début à la fin, dans toutes les phases du projet, et surtout après, en phase d'exploitation. On travaille sur ces aspects avec cette association d'habitants. Voilà un portrait mis à jour par rapport aux différents éléments que nous avons abordés dans la réponse à votre interpellation.

Vous revenez sur une de mes déclarations, qui était vraie à l'époque et qui reste toujours vraie. En effet, les logements en PPE de la SILL se placent un peu moins rapidement sur le marché que les locations ; cela reste vrai aujourd'hui. On s'autoévalue aussi, et il faut dire qu'on n'a peut-être pas eu les compétences de gérer des habitants de PPE jusqu'à

maintenant. C'est dans cette acception que nous imaginons comment, si d'aventure nous continuons à construire des PPE, nous devons augmenter nos compétences dans ce domaine de gestion, plutôt lié à cette catégorie de logements. Donc oui, je continue à affirmer que les PPE sont un peu plus compliquées à placer sur le marché que les autres types de logement que nous avons à placer.

Là où je vous rejoins, monsieur Moscheni, c'est que ces réflexions nous poussent à avoir une attitude scientifique, comme il vous plaît de l'avoir régulièrement, à savoir demander des évaluations sur l'état du marché à Lausanne. En effet, on a de grandes études sur l'ensemble du bassin lémanique, sur lesquelles nous nous basons pour les futurs développements, mais nous aimerions savoir comment nous pouvons agir en tant que pouvoir public, par les différents biais que vous avez cités, comment nous pouvons agir maintenant pour l'avenir, pour être, encore une fois, raccord avec ce qui pourrait se passer. C'est dans cette acception que nous avons dégagé du temps et des moyens pour une étude qui sera confiée à un acteur externe à l'administration, pour répondre à ces questions tout à fait légitimes que vous posez, et aussi pour répondre à ce qui doit être fait maintenant en termes de politique du logement, c'est-à-dire définir notamment comment on veut se positionner par rapport à l'arrivée potentielle, comme hypothèse de travail, des nouveaux habitants. Est-ce qu'on veut répondre à ces habitants en ayant une politique volontariste, parce qu'on se dit que, par exemple, pour des raisons fiscales, on veut établir plus de mixité ?

On sait aussi, et c'est le nœud de cette étude, qu'on veut se fixer de nouvelles règles quant à l'application de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), notamment la fameuse définition et implémentation mise en œuvre dans ces logements d'utilité publique, pour que l'on soit en accord avec les attentes et les besoins actuels, et également futurs ; cela nous demande une modélisation à l'aide d'un expert externe, afin d'être au plus juste par rapport à notre action publique.

Donc, monsieur Moscheni, d'ici quelques mois, nous aurons la possibilité d'avoir des réponses à vos interrogations qui, je pense, sont celles de ce Conseil et de tout dirigeant, que ce soit l'exécutif ou le législatif, dans des collectivités publiques. On sent ces soubresauts que vous évoquez. Mais, encore une fois, on a envie d'avoir une analyse beaucoup plus fine, car ce qui ressort aussi de ces grandes études, c'est que les grandes villes échapperaient peut-être à ces tendances ; c'est justement ce qu'on a envie de tester et d'évaluer avec un acteur externe.

La discussion est ouverte.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Madame la municipale, à vous entendre, il semblerait que vous avez eu quelques difficultés à écouler les biens en PPE. Est-ce qu'il reste des lots à vendre dans le quartier des Fiches ? Quel délai avez-vous pris pour écouler les appartements en PPE ?

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je remercie M<sup>me</sup> la municipale pour sa réponse, et je salue l'initiative de mandater une analyse externe. Effectivement, avoir une approche indépendante permet de valider les hypothèses sur lesquelles on travaille et, accessoirement, sur les conditions de marché qui changent. Il est clair que, n'étant pas un spécialiste des aspects sociaux ni des aspects urbains – je veux bien l'admettre –, c'est l'aspect financier qui m'inquiète le plus. On en débat souvent ici. On sait que les finances ne sont malheureusement pas le point fort de la Ville de Lausanne.

Il y a plusieurs structures ad hoc qui dépendent de la Ville, dont la SILL. Je voudrais alors poser une question à M<sup>me</sup> la municipale : est-ce qu'une analyse de risques concernant les changements et l'augmentation des taux hypothécaires qu'aurait une telle augmentation sur la SILL est prévue dans l'analyse en cours, qui a été menée ou qui sera menée ?

## Résolution reformulée

Afin d'anticiper un éventuel retournement du marché immobilier, le Conseil communal souhaite que la Municipalité, pour les projets « Métamorphose » et immobiliers de la Ville de Lausanne, y inclus SILL SA, réalise une analyse des risques financiers par un expert indépendant, en particulier pour les aspects liés au logement.

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – Je déclare mes intérêts : j'habite juste au-dessus du quartier des Fiches, dans le chemin de Bérée, qui n'est pas intégré au quartier, pour une raison que je ne comprends d'ailleurs pas. Etant également membre de l'association des habitants de ce quartier, il semblerait qu'il y ait une assez forte demande pour des appartements, et que bon nombre de personnes n'aient pas trouvé à s'y loger. Je me demande donc s'il ne serait pas judicieux, compte tenu des apparentes difficultés de placer les logements en PPE, de transformer ces PPE en éléments de location.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – J'ai oublié une partie de ma réponse à l'intervention de M<sup>me</sup> la municipale. Si je prends la réponse à ma question N° 4 « Comment s'est passée la mise en vente des appartements du quartier des Fiches ? Y a-t-il eu des problèmes pour trouver des acheteurs ? Est-ce que des informations financières peuvent être données, par exemple, les bénéfiques ? », je lis : « Un mandat de courtage était octroyé par la SILL à Cogestim, afin de commercialiser les 33 lots de PPE au printemps 2014. Les actes de vente à terme des 33 lots ont été signés entre novembre 2014 et juillet 2015. Le dernier lot a trouvé preneur en début 2016 ». Il n'y a pas eu de problème pour trouver des acheteurs. Il me semble que c'est un peu en contradiction avec ce que vous avez dit. Est-ce que vous pourriez commenter cet aspect ?

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Ayant dernièrement visité des amis dans ce quartier des Fiches, j'ai été extrêmement surprise – négativement – par la densification de ce quartier et par le rapprochement physique des bâtiments. Ceci peut expliquer le fait que l'on arrive difficilement à vendre ces appartements en PPE. Je crois que les gens arrivent à voir la télévision dans les appartements du bâtiment d'à côté. Il y a eu une erreur de densification dans ce cas. Pour moi, cela explique la mauvaise vente des appartements en PPE.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Il y a environ deux ans, une de mes prises de parole sur Métamorphose a donné lieu à un communiqué de presse de la Municipalité le lendemain. J'ai dit que, s'il y avait une propriété par étage à un million, et que vous-même possédez 250 000 francs, si vous décidez d'acheter, et que vous ne voulez pas quitter la Ville de Lausanne à 79 points d'impôt, parce que vous aimez le Conseil communal, eh bien, je me demandais si vous investiriez dans des logements proches de la REGA, mais vraiment tout proches, avec le ballet des hélicoptères, qui n'ont de plus pas de place de parc, avec la mixité sociale, la vue sur l'immeuble d'en face et à quarante-cinq minutes à pied du centre – j'y connais quelque chose. De plus, les avions ne sont pas loin. Est-ce que vous allez investir vos 250 000 francs et faire une demande de prêt hypothécaire pour un logement à un million ?

Evidemment, le lendemain, la Municipalité a, assez étonnamment, publié un communiqué de presse, en disant qu'elle était sûre de son coup, qu'elle y allait, que c'était tout bon, qu'elle savait ce qu'elle faisait. Je tiens à rappeler que celui qui fait la promotion de Métamorphose n'a pas de formation de promoteur, ni même d'architecte. Il n'est pas à la base de formation liée à ce milieu. Je trouve donc la résolution de M. Moscheni plus que sage.

Effectivement, j'ai dû baisser les loyers de 30 %, voire de 40 % ces derniers temps, parce que je n'ai – heureusement – pas de transports publics à proximité. Et pourtant, on est à onze minutes du CHUV, donc tout près. Mais j'ai dû baisser ces loyers parce que la demande n'est pas aussi forte qu'avant. Et pourquoi ? Je sors ma casquette de membre du comité d'Ecopop : très simplement parce qu'en 2018, l'immigration est tombée officiellement à 45 000 personnes de plus en Suisse, alors que, normalement, on en avait à



peu près 100 000 – un peu moins. Le taux n'a jamais été aussi bas qu'actuellement et, comme par hasard, le taux de chômage est à 2,7 %, ce qui est incroyable et fait baver toute l'Europe. Alors, le prix des loyers baisse, et c'est dû uniquement à cela. Mais, évidemment, cela ne se dit pas dans les médias.

Concernant la résolution de Fabrice Moscheni, et je ne le dis pas parce qu'il est dans mon parti ou que je le connais, il me semble sage d'avoir des experts indépendants, qui nous diront de redimensionner le projet, parce que peut-être que l'immigration ne sera pas aussi forte. Et puis, Lausanne est déjà à 2,7 milliards de dettes. Est-ce qu'on continue à creuser ? Cela m'étonnerait. Je pense que si les sous investis étaient les leurs, les personnes qui font partie de la Municipalité seraient peut-être un peu plus frileuses, ou en tout cas dormiraient un peu plus mal, comme les vrais promoteurs.

**Le président** : – Il y a tout à coup un déchaînement dans les prises de parole. Je vous prie de rester sur l'objet, notamment sur la résolution dont on discute.

**M. Benjamin Rudaz (V)** : – Je déclare mes intérêts : je suis un heureux habitant des Fiches nord ; j'ai emménagé il y a environ une année dans un des blocs en location en marché libre, en faisant un peu le saut de la foi. On prône beaucoup de choses en matière de construction, d'urbanisme et de vivre ensemble ; je me suis donc dit qu'il fallait tester en première ligne.

Après une année, je peux faire un petit bilan : ce sont des constructions de qualité. Il y a une association, lancée depuis le début, qui fonctionne. On a beau trouver l'ensemble dense, mais c'est un des quartiers les plus calmes de Lausanne. En effet, il est à quarante-cinq minutes du centre ; je ne sais pas si M<sup>me</sup> Messere parlait de Métamorphose ou des Fiches nord, mais, effectivement, à pied, des Fiches jusqu'au centre-ville, c'est un bout ; cela fait les mollets. Mais il est à cinq minutes du centre-ville en métro.

Je veux bien qu'il y ait des inquiétudes concernant l'avenir, mais c'est un peu le mode boule de cristal : est-ce qu'on est actuellement en mode surchauffé et on se cassera la figure d'un coup, ou est-ce que cette surchauffé continuera ? Je peux répondre pour la grande majorité du quartier sur l'aspect PPE versus location : les appartements en location n'ont aucun problème à trouver preneur. Il y a des gens qui visitent et qui voient ces logements, comment ils sont situés et les infrastructures autour ; il ne faut pas oublier que tout était prévu dès le départ, avec une crèche, ainsi qu'une école primaire. Ce projet est très réussi par rapport à d'autres projets en ville ; il s'approche d'un 100 %, si ce n'est pas un 100 %.

Je comprends qu'il y ait des inquiétudes concernant l'aspect financier, mais ce type de logement semble répondre à une demande qui ne tarit pas. On peut très bien demander une expertise, mais on voit que la Municipalité s'en préoccupe déjà. Je ne veux pas m'exprimer sur les aspects, les goûts et les couleurs, l'urbanisme, la densification et les flux migratoires. Le quartier me semble réussi et il plaît aux gens qui y vivent. J'avais envie de le préciser.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR)** : – M<sup>me</sup> Litzistorf s'est exprimée tout à l'heure en parlant de réflexions sur la mixité sociale, pour des raisons fiscales – je ne sais pas si j'ai très bien compris. Est-ce qu'elle pourrait préciser sa pensée ?

**M. Vincent Vouillamoz (CPV)** : – De notre point de vue, une telle étude paraît tout à fait pertinente. Les risques immobiliers sont tout de même limités pour la Ville. Nous considérons que la majorité des opérations immobilières sont supportées par des entités indépendantes, puisque la Ville met à disposition des terrains sous forme de droits de superficie ; pour la plupart, ce sont des coopératives ou des investisseurs privés qui prennent un risque dans la construction.

Je relève aussi que les quartiers développés présentent des qualités, que ce soit aux Fiches nord ou ailleurs, dans le périmètre Métamorphose – on a eu un témoignage –, dans les espaces publics ou dans la typologie des logements, qui les rendent malgré tout attrayants

sur le marché locatif. Ces nouveaux quartiers amènent une concurrence sur le marché avec un assez bon rapport qualité-prix. Je me demande si ce ne sont pas les autres immeubles et les autres quartiers de la ville qui risquent de souffrir de cette concurrence, en sachant qu'il n'y a encore pas un seul des 4000 logements planifiés aux Plaines-du-Loup qui est sorti de terre. L'offre va donc encore s'enrichir.

Sans vouloir me préoccuper des risques ou de ce qui se passe à l'échelle de toute l'Europe, je me demande s'il ne faudrait pas élargir le périmètre de cette étude sur le risque immobilier aux autres ensembles bâtis en mains de la Ville qui attendent peut-être une rénovation ou une amélioration de leurs standards, et qui sont dans le périmètre Métamorphose.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Ce débat préoccupe aussi le PLC ; en effet, ce thème du risque financier lié à la construction de logements à Lausanne est un point qui mobilise notre parti depuis un certain temps. Nous avons d'ailleurs posé une question orale au syndic en novembre, à laquelle il nous avait répondu qu'a priori, la Ville n'avait pas l'intention de modifier sa stratégie en l'état.

Je crois que ce n'est pas le moment – pour vous faire plaisir, monsieur le président – de se lancer dans un grand débat sur l'urbanisme, encore qu'il reste un certain nombre de points qui méritent très certainement d'être discutés, notamment certains aspects architecturaux. Cela étant, si on en revient à l'essence de cette résolution, elle parle d'une analyse du risque financier par un expert indépendant. Il n'est donc pas encore question de considérations sociales sur le logement, sur la mixité, ou que sais-je ! Il est bien question des aspects liés aux risques financiers. Vu l'ampleur des montants engagés et l'ampleur générale de ce projet, cela nous paraît évident que la Ville et le Conseil communal se doivent d'être très précautionneux. Une étude indépendante ne peut alors qu'éclairer un peu plus notre lanterne dans un sujet qui est tout de même relativement complexe.

On peut aussi se demander ce qu'un potentiel acheteur d'un logement dont il est question ici pourrait penser en entendant le débat de ce soir, puisqu'on nous dit qu'apparemment, ces logements ne sont pas si faciles à vendre. Un acheteur qui écoute ce débat pourrait se dire qu'il faut négocier à la baisse. Donc, indépendamment de ces questions, nous allons soutenir cette résolution, qui éclairera très certainement notre lanterne de façon profitable.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Le groupe PLR se rallie à cette résolution et l'acceptera.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – On a un peu débordé du thème initial de l'interpellation en passant par les flux de migration, l'urbanisme et l'architecture au sens large. On aurait aussi pu parler de la votation qui aura lieu prochainement, mais on ne le fera pas ce soir.

Je vais essayer de me concentrer sur les questions. M. Gaudard a posé une question sur les logements en PPE. Pour ceux qui sont construits, ils ont tous été vendus. Pour la troisième fois, je précise à l'attention de M. Moscheni, qui faisait référence à mes déclarations et à ce qui est écrit dans la réponse, qu'on n'a pas eu de problème à les placer, on a simplement mis plus de temps à trouver acquéreur ; ce n'est pas un problème majeur. C'est vrai, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'on n'avait pas d'expérience concernant le placement de ce type de logements. On ne s'y est peut-être pas pris correctement dès le départ. Maintenant, puisqu'on parle aussi de la SILL, on est capable d'avoir des compétences supplémentaires au sein de la direction, qui nous permettent d'être un peu plus en phase avec les compétences nécessaires, si nous souhaitons continuer à construire des PPE. Donc, nous n'avons pas eu de problème majeur à les placer, simplement cela a pris plus de temps. Notre pratique de départ n'était pas de vendre de la PPE, mais puisque vous appelez de vos vœux – et nous également – des équilibres financiers, c'est bien dans cette veine que nous souhaitons continuer, soit avec des PPE.

Monsieur l'interpellateur, vous avez ajouté la SILL dans votre résolution. Pour répondre très concrètement sur les analyses de risques, mon prédécesseur, M. Junod, a toujours

commandé des analyses spécifiques au marché de la SILL. Le conseil d'administration a des revues spécifiques pour son parc immobilier sur des analyses de risques. On a aussi fait l'exercice de manière très poussée l'année passée sur l'évolution et les hypothèses que l'on pose et que l'on a envie de tester par rapport à ces futures années, dont tout un chacun pourra se faire son avis en fonction des études qui sont sorties. Nous nous faisons notre avis, au sein du conseil d'administration, basé sur ces analyses de risques faites par un expert externe. Donc, de fait, nous avons déjà répondu à votre résolution sur ce point, en tout cas en ce qui concerne la SILL.

M<sup>me</sup> Longchamp a parlé d'erreur de densification, et M. Rudaz nous a fait part de son expérience de vie. Non, ce n'est pas une erreur de densification au sens strict de l'urbanisme ; nous avons une densification qui correspond à ce que nous souhaitons faire pour éviter l'étalement urbain de notre ville, et qui répond aussi aux impératifs supérieurs d'aménagement du territoire. Nous ne pouvons en tout cas pas adhérer à l'idée qu'il y a eu une erreur de densification. Par contre, on sait qu'il y a des couleurs et des matérialités de façades qui ne plaisent pas.

Mais, comme l'a dit M. Rudaz, en phase d'exploitation, on voit aussi que ce qui fait la vie dans un quartier, et ce qui va bien dans le quartier de la SILL, c'est la mobilisation des habitants pour participer réellement à cette association, pour construire et prendre en main leurs responsabilités d'habitants de ce quartier. Ce qui fonctionne bien, et fait lien social, c'est la création de ces espaces publics communs et la mise à disposition d'espaces communs à l'intérieur, pour que ce vivre ensemble ne soit pas qu'une coquille vide, mais prenne vraiment vie dans les quartiers et fasse en sorte qu'on apprenne à se connaître, pour que l'on diminue ainsi le sentiment d'isolement.

On a discuté sur d'autres points aujourd'hui, de quartiers où, finalement, on a peur les uns des autres parce qu'on ne nous a jamais donné les conditions-cadres pour nous rencontrer au pied de nos immeubles et pour que ce lien se fasse. C'est bien sur cette expérience des Fiches que l'on va capitaliser pour cette partie. Bien sûr que l'appropriation mutuelle entre voisins ne dépend pas uniquement de ce que je viens de dire, mais c'est une partie de la réponse.

Au sujet des compétences et de l'intervention de M<sup>me</sup> Messere, j'aimerais bien revenir sur le procès d'intention fait à certains collaborateurs concernant leur incompétence, assertion à laquelle je ne souscris absolument pas. C'est assez mal connaître la manière dont on travaille pour monter ce type de projet. J'ai l'impression, madame Messere, que vous mettez tout sur les épaules d'un homme, alors que ce genre de projet concerne à peu près seize ou dix-huit services. On a des personnes compétentes du point de vue financier et immobilier dans certains des services ; et ce n'est pas une seule personne qui porte l'ensemble de la promotion immobilière de la Ville – loin de là ! C'est vraiment faire un procès d'intention à toutes les compétences complémentaires mises à disposition d'une politique que nous souhaitons comme vous la connaissez, avec le principe de mixité sociale en termes de logements, et de mixité fonctionnelle à l'échelle urbanistique. Bref, nous avons toutes les compétences au sein de l'administration, que l'on met en mouvement de manière complémentaire. Evitons donc de nous focaliser, avec beaucoup de mauvaise foi, en parlant de l'incompétence d'une seule personne, qui pourrait à elle seule mener une politique de développement de la ville, telle que l'on discute aujourd'hui.

J'ai un autre petit « coup de gueule » : j'ai entendu dire que si c'étaient nos sous, on ferait autrement. Mais, madame Messere, ce sont nos sous : c'est votre argent et c'est mon argent. Bien sûr qu'on a conscience des enjeux, puisque cela concerne directement notre porte-monnaie. Alors, arrêtez s'il vous plaît de nous faire la morale en disant que ce ne sont pas nos sous.

Par rapport à la question de M. Gendre, je vais donner un exemple. Vous le savez mieux que moi, monsieur Gendre, quand on demande ces expertises, on essaie d'aller sur différents types de facteurs, qui permettent de faire ou non des corrélations en fonction de

ce que l'on souhaite. Aussi par rapport au questionnement de M. Moscheni, l'étude dont je parlais tout à l'heure sert vraiment à avoir une vision plus large que celle que l'on a eue jusqu'à maintenant en termes de périmètre d'étude, pour tester ces hypothèses qu'évoquait M. Moscheni, avec un resserrement au niveau spatial et territorial ; l'exemple que je donnais tout à l'heure en est un parmi tant d'autres. La mise à disposition aussi. En termes urbanistiques, on sait très bien que, pour la mixité fonctionnelle et sociale, il faudra certains types de logements et il faudra prévoir certains types d'activités aux rez-de-chaussée pour qu'il y ait une bonne mixité de ces deux paramètres.

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Je vous prie de m'excuser de parler après la municipale. Il s'agit d'un mauvais timing pour ma demande de parole. Les éclaircissements amenés par M<sup>me</sup> la municipale nous confirment que ce qui est demandé dans cette résolution est déjà mis en place, puisque des experts indépendants se penchent sur ces questions. En ce sens, on estime que la résolution n'a pas de raison d'être. Nous ne la voterons donc pas.

**M. Benjamin Rudaz (V)** : – J'ai aussi un mauvais timing, et je m'en excuse. Les Verts rejoignent la position exprimée par mon préopinant. On a entendu que la Ville n'investit pas les yeux fermés et sans lendemain ; au contraire, elle se préoccupe de tous ses investissements à l'aulne des gros projets de construction. La résolution est donc sans objet.

Le vivre ensemble, la mixité sociale et le bien construire participent à la pérennisation des investissements. Si vous concevez mal votre quartier, il ne sera pas habité très longtemps et il se peuplera d'une certaine façon, donc, au niveau financier, ce sera moins intéressant. Ce sont des équations entremêlées et il faut y être attentif, autant qu'à un bref et complètement froid rendement immobilier, comme c'est l'objet de cette résolution, que nous vous appelons à refuser.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – Madame Litzistorf, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je ne comprends pas pourquoi vous avez si peur d'une analyse du risque financier par des experts indépendants de vous, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas payés par la Ville, par nos impôts, mais des indépendants, avec un mandat extérieur, pour donner simplement leur point de vue et éventuellement limiter les risques pour la Ville de Lausanne d'approfondir encore son déficit, à mon avis, de manière sage. Mais je ne sais pas si la gauche est vraiment sage. Il faudrait un expert indépendant, qui n'est pas payé par la Ville et qui n'a pas comme chef un municipal.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR)** : – Juste une précision, madame Litzistorf. Ce n'était pas le rapport entre la mixité sociale et fonctionnelle qui m'interpellait, mais le lien entre la mixité sociale et fiscale que je n'avais pas très bien compris dans votre discours.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Je demande l'appel nominal.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche a la même position que le groupe socialiste et le groupe des Verts sur ce débat. La résolution Moscheni est sans objet, selon nous, étant donné les explications de M<sup>me</sup> la municipale. Du coup, je dépose une motion d'ordre.

**Le président** : – Je prends note de votre motion d'ordre, mais il n'y a plus de demande de parole. Je vous propose donc d'abandonner cette demande et de clore le débat. Il y a par contre une demande d'appel nominal. Il y a aussi eu une petite dernière modification dans la résolution.

**La demande d'appel nominal est appuyée par cinq conseillers.**

## Résolution reformulée

Afin d'anticiper un éventuel retournement du marché immobilier, le Conseil communal souhaite que la Municipalité, pour les projets « Métamorphose » et **biens** immobiliers de la Ville de Lausanne, y inclus SILL SA, réalise une analyse des risques financiers par un expert indépendant, en particulier pour les aspects liés au logement.

La discussion est close.

**A l'appel nominal, la résolution Fabrice Moscheni est refusée par 39 voix contre 26 et 2 abstentions.**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Aubert Eliane, Briod Alix Olivier, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Fracheboud Cédric, Gendre Jean-Pascal, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Maillard Mathieu, Messere Anita, Moscheni Fabrice, Pernet Jacques, Pernet Sandra, Piron Françoise, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Tripet Nicolas, Vouillamoz Vincent, Wild Diane.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Beausire Ballif Karine, Bender Anselme, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Calame Claude, Company Xavier, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Fonte Giuseppe, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Manzoni Laura, Marly Gianna, Martin Pedro, Misiego Céline, Mottier Vincent, Pagés Barbara, Pain Johan, Panchard Ilias, Philippoz Roland, Picard Bertrand, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Soto Sara, Teuscher Joël, Thiéry Arnaud, Vonlanthen Antonela.

*Se sont abstenus* : MM. Fürbringer Jean-Marie, Martinho José.

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

## Interpellation de M. Nicola Di Giulio (PLC) : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! »

Développement

### Développement

Une campagne de prévention pour lutter contre les violences sexuelles, qui devait débiter à Lausanne, n'aura malheureusement pas lieu.

En effet, après plus de 2 ans de travail ainsi que de multiples réunions avec toutes les parties prenantes dans ce dossier, la Municipalité a tout arrêté après le visionnage final du clip vidéo qui accompagnait l'ensemble de cette nouvelle communication de prévention contre les violences sexuelles.

Pas moins de 1 00'000.-, dont 25'000.-, selon les chiffres avancés, pour le clip dépensé par le contribuable. Pire, toute une stratégie de prévention qui aurait bénéficié autant aux jeunes femmes qu'aux jeunes hommes, annihilée à quelques jours de son lancement.

Que le clip vidéo ne donnât pas pleinement satisfaction, étant donné qu'il ne correspondait pas au message souhaité par la Municipalité, peut être compréhensible. Cependant, comment expliquer que validation après validation la Municipalité en soit arrivée à la conclusion de ne pas diffuser ce message qui a forcément été approuvé depuis le début et qui a inéluctablement continué d'être supervisé par la Municipalité ainsi que par les autres protagonistes ? Ou comment expliquer qu'une agence de communication a pu travailler pendant plus de 2 ans à l'élaboration de cette campagne de prévention sans une étroite supervision, vu le sujet ?

S'il est entendu que la Municipalité actuelle n'a pas initié ce projet, car débuté dans la précédente législature, elle n'en reste pas moins à la tête de ce dossier et à donc une responsabilité prépondérante. Sachant l'actualité que nous vivons sur ce thème, il est d'autant plus regrettable que la Municipalité n'ait pas été en mesure de mener à son terme cette campagne de prévention contre les violences sexuelles.

#### Question à la Municipalité

1. Quelles ont été les causes de cet échec ?
2. Est-ce qu'une validation du story-board a bien eu lieu avant le début du tournage par la Municipalité ainsi qu'à des étapes clés du vidéo-clip ?
3. Qu'est ce que la Municipalité prévoit de mettre en place comme outil managérial pour qu'une telle situation ne se renouvelle plus à l'avenir ?
4. Est-ce que l'intégralité de ce qui a été développé pour la communication de cette prévention est perdue ou peut-on récupérer une partie ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
5. La Municipalité peut-elle fournir un échéancier, si oui quand, pour le lancement de la nouvelle campagne de prévention contre les violences sexuelles ?

Réponse de la Municipalité

#### **Rappel de l'interpellation**

*« Une campagne de prévention pour lutter contre les violences sexuelles, qui devait débiter à Lausanne, n'aura malheureusement pas lieu.*

*En effet, après plus de deux ans de travail ainsi que de multiples réunions avec toutes les parties prenantes dans ce dossier, la Municipalité a tout arrêté après le visionnage final du clip vidéo qui accompagnait l'ensemble de cette nouvelle communication de prévention contre les violences sexuelles.*

*Pas moins de CHF 100'000.-, dont CHF 25'000.-, selon les chiffres avancés, pour le clip dépensé par le contribuable. Pire, toute une stratégie de prévention qui aurait bénéficié autant aux jeunes femmes qu'aux jeunes hommes, annihilée à quelques jours de son lancement.*

*Que le clip vidéo ne donnât pas pleinement satisfaction, étant donné qu'il ne correspondait pas au message souhaité par la Municipalité, peut être compréhensible. Cependant, comment expliquer que validation après validation, la Municipalité en soit arrivée à la conclusion de ne pas diffuser ce message qui a forcément été approuvé depuis le début et qui a inéluctablement continué d'être supervisé par la Municipalité ainsi que par les autres protagonistes ? Ou comment expliquer qu'une agence de communication a pu travailler pendant plus de deux ans à l'élaboration de cette campagne de prévention sans une étroite supervision, vu le sujet ?*

*S'il est entendu que la Municipalité actuelle n'a pas initié ce projet, car débuté dans la précédente législature, elle n'en reste pas moins à la tête de ce dossier et a donc une responsabilité prépondérante. Sachant l'actualité que nous vivons sur ce thème, il est d'autant plus regrettable que la Municipalité n'ait pas été en mesure de mener à son terme cette campagne de prévention contre les violences sexuelles ».*

## **Préambule**

La prévention occupe une place prépondérante dans la politique menée par la Ville de Lausanne afin de lutter contre la criminalité et les problématiques de sécurité routière.

Dans le domaine de la prévention de la criminalité, différentes campagnes ont été menées au cours des dernières années, par exemple pour prévenir les vols dans l'espace public, l'alcoolisation (Potes bourrés – potes en danger) ou encore les comportements potentiellement dangereux des adolescents sur Internet.

Les réflexions initiales concernant une campagne de prévention visant la problématique des abus à caractère sexuel, dont peuvent être victimes les jeunes femmes se trouvant sous l'influence de l'alcool, ont eu lieu durant la première partie de l'année 2016. A partir de là, des travaux ont été conduits avec différents partenaires afin de mener les étapes de ce projet à bien. En été 2017, dans un contexte général en matière de harcèlement et d'abus sexuels ayant rapidement évolué, la Municipalité a décidé d'intégrer les éléments mis en avant lors de ces travaux préalables dans une formation destinée aux policiers, puis d'utiliser les informations recueillies afin d'établir un document destiné aux victimes d'actes d'ordre sexuel. Elle a par contre jugé qu'il n'était pas opportun de mener cette campagne à terme sous sa forme initialement prévue. En effet, la Municipalité a estimé qu'en stigmatisant les victimes, la campagne ratait très largement sa cible. Parallèlement, elle s'est également attelée, notamment au travers du rapport-préavis N° 2017/59 « Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives », à traiter la problématique du harcèlement de rue.

## **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

### ***Question 1 : Quelles ont été les causes de cet échec ?***

Du point de vue de la Municipalité, le fait de ne pas avoir diffusé une campagne risquant d'être mal comprise et par là de ne pas atteindre son objectif (voire d'être faussement interprétée), ne peut pas être assimilé à un échec. Il s'agissait pour elle de ne pas laisser se développer une controverse dans un contexte général où les thèmes du harcèlement et des agressions sexuels sont au cœur de l'actualité.

Par ailleurs, les chiffres avancés sont inexacts (CHF 100'000.- d'argent public dépensés selon l'interpellation, contre CHF 25'000.- en réalité).

### ***Question 2 : Est-ce qu'une validation du story-board a bien eu lieu avant le début du tournage par la Municipalité ainsi qu'à des étapes clés du vidéo-clip ?***

La production du clip a suivi toutes les procédures requises et tous les partenaires ont été consultés. La Municipalité n'a eu connaissance du résultat qu'à un stade quasi-définitif, comme il est d'usage dans ce type de projet. Le comité de pilotage, composé des partenaires de cette campagne (PROFA, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme et la Police judiciaire), a suivi et validé chaque étape tout au long du processus.

### ***Question 3 : Qu'est-ce que la Municipalité prévoit de mettre en place comme outil managérial pour qu'une telle situation ne se renouvelle plus à l'avenir ?***

Dans le processus de création d'un clip de prévention, certaines problématiques ne peuvent apparaître qu'à partir d'un certain degré d'avancement. Si les processus de validation ont permis d'éviter une situation non désirée de débat sur la question de la responsabilité des victimes, la Municipalité a décidé, suite à cette campagne, que les directions doivent être saisies de tels projets dès leur genèse.

**Question 4 :** *Est-ce que l'intégralité de ce qui a été développé pour la communication de cette prévention est perdue ou peut-on récupérer une partie ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?*

De nombreux contacts ont été établis dans le cadre de ce projet de campagne avec différents partenaires. Des éléments provenant de ce travail préparatoire seront intégrés dans des démarches de formation interne, lesquelles permettront d'améliorer la prise en charge des différents cas parvenant à la connaissance de la police. Des informations contenues dans un projet de brochure seront également utilisées afin d'informer les personnes confrontées à des actes à caractère sexuel relevant du code pénal.

**Question 5 :** *La Municipalité peut-elle fournir un échéancier, si oui quand, pour le lancement de la nouvelle campagne de prévention contre les violences sexuelles ?*

La Municipalité a annoncé, à la fin de l'année 2017, une campagne de prévention dans le domaine du harcèlement de rue qui constitue une problématique proche mais bien distincte de celle du harcèlement sexuel et du viol dans la mesure où elle vise prioritairement des actes de nature infra-pénale. Pour ce qui est des violences sexuelles, les mesures d'information et de formation présentées ci-dessus seront mises en œuvre durant la législature.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M. Nicola Di Giulio (PLC) :** – Je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon postulat, déposé suite à la décision municipale d'arrêter la première campagne de prévention contre les violences sexuelles. Je déclare mes intérêts : je suis membre du Corps de police de la Ville de Lausanne, rattaché à la Direction de la sécurité et de l'économie.

A titre liminaire, je tiens à dire, non sans une pointe d'émotion, que je subis des pressions pour que j'évite certains sujets dans ce plénum. En effet, il me semble que mes questions dérangent, comme s'il y avait des sujets sur lesquels je peux m'exprimer, et d'autres que je n'aurais pas le droit d'aborder. Mesdames et messieurs les conseillers, tout comme vous, j'ai été élu au suffrage universel et, tout comme vous, je compte honorer la confiance qui m'a été témoignée par les électeurs. J'ose espérer que nul ici ne contestera mon droit à questionner, à critiquer et à proposer.

Pour revenir au sujet de mon interpellation, et pour donner un peu de contexte, car cette interpellation remonte au 3 novembre 2017, je souhaite replacer quelques faits en perspective. Cette campagne a été élaborée lors de la précédente législature et devait aboutir à une communication pertinente de la part de la Ville en matière de prévention des violences sexuelles. Or la nouvelle Municipalité a décidé de l'abandonner. Je cite M. le municipal Hildbrand dans les colonnes du *Matin* du 22 septembre 2017 : « Nous considérons que des messages ambigus s'adressant aux victimes n'ont pas lieu d'être ».

Un montant de 100 000 francs a été investi pour l'élaboration de cette campagne, y compris pour la réalisation d'un clip vidéo, si bien qu'à la suite des réponses de la Municipalité à mon interpellation, j'étais surpris par la légèreté qui semble régner dans ce dossier. Monsieur Hildbrand, je ne veux pas vous faire un mauvais procès, ou encore essayer de mettre en évidence les innombrables fautes de gestion sur ce dossier, dont vous avez hérité, et qui, de toute évidence, n'a pas été assez conduit. En revanche, il semble évident que la Municipalité doit tirer toutes les conséquences de cette affaire et mettre en place un système de suivi et de validation de projets entre les différents services. C'est pourquoi, dans la mesure où les réponses apportées à mes questions sont particulièrement inconsistantes, je souhaite revenir brièvement sur quelques-unes d'entre-elles, pour vous



donner l'opportunité de les clarifier et de nous informer comment vous allez faire en sorte, à l'avenir, que ce gâchis ne se reproduise plus, ou tout du moins pour identifier suffisamment tôt, dans les processus qui sont les vôtres, les décisions à prendre pour mener à terme une mission.

A ma question « Quelles ont été les causes de cet échec ? », je reçois la réponse suivante : « Du point de vue de la Municipalité, le fait de ne pas avoir diffusé une campagne risquant d'être mal comprise, et par là de ne pas atteindre son objectif, voire d'être faussement interprétée, ne peut pas être assimilé à un échec. Il s'agissait pour elle de ne pas laisser se développer une controverse dans un contexte général où les termes de harcèlement et des agressions sexuelles sont au cœur de l'actualité ». A moins que nous n'ayons pas la même définition du nom masculin « échec », j'avoue que je peine à trouver dans cette réponse le succès de la mission qui était la vôtre. Si, de votre point de vue, le succès c'est que vos services se sont rendu compte à temps, c'est-à-dire, pour rappel, juste avant le lancement de la campagne, que le message était biaisé, inadéquat, voire inadapté au public cible préalablement et nécessairement défini dès le début de cette mission, alors, dans ce cas, monsieur Hildbrand, vous pouvez en effet être satisfait du résultat ainsi obtenu pour cette campagne qui n'a pas abouti.

Ensuite, je reçois comme réponse que les chiffres que j'ai avancés sont inexacts. Je cite : « 100 000 francs d'argent public dépensé, selon l'interpellation, contre 25 000 en réalité ». Toutefois, comment est-il possible de n'avoir dépensé que 25 000 francs, alors que vous me répondez à une autre question : « La Municipalité n'a eu connaissance du résultat qu'à un stade quasiment définitif, comme il est d'usage dans ce type de projet ». Puisqu'il me semble que vous n'avez découvert qu'à la fin du projet que le message ne correspondait pas à celui que la Municipalité voulait transmettre, et puisque la campagne devait démarrer seulement quelques jours après votre décision de tout arrêter, comment est-il possible de n'avoir dépensé que 25 000 francs ? Est-ce bien normal, à vos yeux, de laisser se dérouler des projets à 100 000 francs d'argent public sans aucun contrôle en cours de processus ?

Je considère également comme un peu légère la justification selon laquelle l'argent ainsi dépensé – 25 000 francs, selon vos dires – a servi à établir de nombreux contacts avec différents partenaires, de même que des éléments provenant de ce travail préparatoire. Car vous dites bien « préparatoire » après deux ans et demi de travail ; cela en dit long sur la préparation qu'il faut pour aboutir à un résultat qui correspond aux attentes préalablement définies, qui seront intégrées dans des démarches de formation interne.

Vous me dites que des informations contenues dans un projet de brochure me confirmant que cette mission était bien au stade embryonnaire quand je vous ai interpellé seront utilisées afin d'informer les personnes confrontées à des actes à caractère sexuel relevant du Code pénal. Je ne dirai pas plus, car, en fin de compte, ceci n'a coûté au contribuable lausannois, selon la réponse de la Municipalité à mon interpellation, que 25 000 francs, et non 100 000 francs, et deux ans et demi de réunions, colloques et autres discussions pertinentes.

Enfin, vous répondez à cette même question : « si les processus de validation ont permis d'éviter une situation non désirée de débats sur la question de la responsabilité des victimes, la Municipalité a décidé, suite à cette campagne, que les directions doivent être saisies de tels projets dès leur genèse ». Voilà qui confirme que les différentes directions impliquées dans ce projet ne l'ont pas été depuis le début, ce qui laisse planer un doute sur le sérieux des personnes impliquées dans cette première mission, dont les municipaux qui se sont succédé à la tête de ce dossier.

Pour conclure, monsieur le municipal, je suis convaincu que vous allez faire ce qu'il faut pour éviter un nouvel échec, ou réussite, selon vos termes, car la deuxième campagne qui a été lancée n'a pas coûté au contribuable 50 000 francs, mais vous pouvez rajouter aisément les 100 000 premiers francs qui ont été investis pour faire des contacts et des brochures internes. Monsieur Hildbrand, vous êtes le seul représentant de la droite à l'exécutif et l'on

aimerait plus de rigueur, de sérieux et d'efficacité, comme vous avez déjà su nous le démontrer dans d'autres domaines. Je vous remercie de me répondre avec succès.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (V)** : – La lutte contre les violences sexuelles en général et le harcèlement de rue sont des thèmes prioritaires dans notre programme politique de sécurité et d'égalité qui me tiennent personnellement très à cœur. Ce sont des questions légitimes sur le fond. Evidemment, je me questionne sur la forme.

L'interpellation demandait en somme comment on a pu arriver en fin de réalisation de la vidéo sans se rendre compte que le contenu n'était pas digne d'être utilisé pour la prévention contre les violences à caractère sexuel. A ce titre, et même s'il est regrettable que des deniers publics aient été gâchés, la Municipalité nous informe dans sa réponse qu'elle en a tiré des leçons, afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Comme dans tout projet, il y avait un comité de pilotage, mais dont ont fait partie uniquement la Police judiciaire, la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme et PROFA, ce qui pourrait expliquer la direction prise par cette campagne, dans le sens que, pour ces parties prenantes, il s'agit surtout d'éviter que les personnes soient alcoolisées et puissent se mettre en danger dans cet état.

En revanche, dans le cadre des campagnes de prévention contre le harcèlement de rue, le cercle des parties prenantes a été élargi, ce qui nous réjouit. Cela permet d'avoir un message plus cohérent par rapport aux buts que l'on cherche à atteindre, c'est-à-dire le comportement des harceleurs et non pas celui des cibles. Je ne peux que féliciter la Municipalité pour sa décision, et ce même à un stade aussi tardif, quasiment juste avant le lancement de cette campagne, d'avoir réalisé que le message qui aurait été transmis était erroné, contre-productif, voire stigmatisant pour les cibles de violences et de harcèlement, qui vivent déjà souvent, et même sans ce type de message, avec un sentiment de culpabilité et de honte très prononcé.

Le message transmis aurait encore renforcé l'idée chez certains qu'une personne sous l'effet de l'alcool peut être consentante, du moment que c'est elle qui s'est mise dans cette situation. Il y a déjà eu des cas où des hommes qui ont violé en groupe une femme qui était sous l'emprise de l'alcool, et qui ont dû la déplacer d'un endroit à un autre pour ce faire, ne voyaient pas où était le problème. Donc si nous commençons, en tant que Ville, à faire passer ce genre de message dans une campagne de prévention, ce serait vraiment grave. La honte doit continuer d'être placée du côté des auteurs d'actes de violences sexuelles de tout genre, et non pas du côté de la cible. Ceci a très bien été intégré dans le préavis sur la lutte contre le harcèlement de rue, ainsi que dans la vidéo sur le Musée du harcèlement de rue qui a suivi, ce qui est très réjouissant.

En conclusion, et malgré la perte encourue suite à l'annulation de cette campagne, nous soutenons le fait que mieux vaut une campagne annulée que de la publier, avec des conséquences considérables sur le message partagé. Nous remercions donc la Municipalité pour la réponse à ces questions, et que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes continue.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR)** : – Je vais intervenir non pas sur le fond, non pas sur la réponse même de la Municipalité, mais sur l'intervention de notre collègue, M. Di Giulio. Je suis choquée que vous agressiez ainsi – verbalement – le municipal Pierre-Antoine Hildbrand pour sa réponse. Vous oubliez en outre qu'il s'agit d'une réponse de la Municipalité ; c'est la Municipalité qui vous a répondu et non M. Hildbrand. En vingt-cinq ans de Conseil communal, je n'ai jamais entendu une agression verbale aussi forte, alors qu'en plus, elle n'est pas justifiée. Je regrette que le président ne soit pas intervenu.

**Le président** : – Merci, j'en prends note.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Il conviendrait de rappeler à M. l'interpellateur qu'il a un double rôle : conseiller communal et employé de la Ville de Lausanne, si je ne m'abuse.

Naturellement, ce double rôle restreint sa liberté, car la Municipalité n'est pas seulement un partenaire politique, mais aussi un supérieur hiérarchique. Il y a donc des risques de conflit d'intérêts, et il faut prendre des précautions.

Il y a d'autres employés de la Ville ici, et je crois que c'est la première fois que l'on a une situation pareille, car les autres gèrent peut-être mieux l'éventuel conflit qu'il peut y avoir entre les deux rôles. Si cette situation est trop inconfortable pour M. Di Giulio, il lui appartient de prendre acte de cela, mais certainement pas de légitimer une totale liberté envers son employeur de par son rôle de conseiller communal.

Pour le reste, je crois que M<sup>me</sup> Gnoni a extrêmement bien répondu. On a une Municipalité fortement impliquée dans la lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement de rue. On a aussi eu des succès extrêmement importants l'année passée sur le plan de la communication et sur le plan médiatique avec le Musée du harcèlement de rue, et d'autres campagnes de communication.

Ici, une appréciation politique a permis d'arrêter un clip qui n'était pas opportun d'un point de vue de lutte contre les violences sexuelles ; cette appréciation politique a donc empêché un plus gros problème. Je prends donc acte que la Municipalité donne des pistes pour améliorer ces questions de gestion, mais je préfère que l'on ait ce filtre politique, fût-il un peu tard, pour éviter, sur un sujet aussi sensible et aussi mouvant, des scandales qui sont parfois difficiles à assumer. Cet arrêt est donc une très bonne chose. Je pense sérieusement que ces questions méritent mieux que le ton que vous avez pris pour développer votre interpellation.

**M. Vincent Brayer (soc.)** : – Je rejoins M. Carrel et M<sup>me</sup> de Meuron. Certes, M. le municipal Hildbrand n'est pas un membre de mon parti, ni un membre de mon bord politique, néanmoins c'est un représentant de la Ville de Lausanne et il ne devrait pas subir d'attaques disproportionnées, d'autant plus de la part d'un employé de la Ville. En ce sens, il eût été judicieux de la part de M. Di Giulio de confier son interpellation à un membre de son parti, qui aurait pu la déposer en son nom pour poser les mêmes questions ; on aurait ainsi évité d'avoir cette problématique. C'est ce que nous faisons souvent au sein du Parti socialiste. Lorsque des employés communaux veulent poser des questions liées à leur emploi, c'est normal de reconnaître que l'on a un biais et transmettre les questions à quelqu'un qui peut les porter pour éviter ce problème.

Pour revenir sur la communication, qui du coup n'a pas été conclue, et ce clip qui n'a pas été publié, j'aimerais prendre un exemple concret de communication ratée qui a été portée à son terme. Certains cyclistes l'auront probablement vu ; il s'agit d'une pub cantonale qui sert à sensibiliser les cyclistes au Code de la route, où les cyclistes sont présentés comme des dangers publics qu'il est normal d'écraser. Vous avez peut-être vu ce clip l'année passée ou cette année. On voit très bien que dans un script, cela pourrait être décrit comme « projet de sensibilisation au danger de la circulation des cyclistes qui ne connaissent pas forcément le Code de la route, parce qu'ils n'ont pas forcément passé l'examen et n'ont pas fait le cours de sensibilisation ». A la fin de la pub, on voit très bien qu'elle va à l'encontre du message qu'elle essaye de promouvoir. On peut se réjouir que, dans le cas d'espèce, la Municipalité ait réagi et empêché ce spot de sensibilisation de sortir, car il aurait eu l'effet contraire de celui recherché.

**M. Denis Corboz (soc.)** : – Je dis ma surprise concernant la virulence des propos de M. Di Giulio envers le municipal, M. Hildbrand. Ce clip a été tourné en 2017 et M. Hildbrand n'était là que depuis une année. Des attaques aussi frontales sont tout de même assez rares dans cet hémicycle.

Je suis absolument abasourdi par votre notion du conflit d'intérêts. Vous êtes un employé de la Ville, un policier. Vous avez parlé à votre directeur, votre patron, en termes tout à fait irrespectueux. A l'avenir, il serait peut-être bien que votre parti soit un peu attentif à vos prises de parole sur ces sujets et que vous puissiez vous récuser pour les donner à un autre

membre de votre parti, comme on avait déjà eu le cas avec M. Ducommun de l'UDC les années précédentes.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – J'aimerais faire deux réflexions. Nous avons abordé le sujet par des questions de style et de conflits d'intérêts, mais nous n'avons pas tellement abordé la question de fond, à savoir si c'était un succès ou un échec. M. Di Giulio avait à cœur de clarifier que, dans son sens, cette première partie de projet qui a dû être abandonnée était clairement un échec, et qu'on pouvait aussi annoncer que c'était un échec, sans édulcorer la situation en disant que, finalement, c'est une pesée d'intérêts, et noyer ainsi le poisson. Cela arrive dans des projets qu'il faille parfois les arrêter parce qu'ils ne sont pas allés dans la bonne direction ; il me semble donc assez légitime de revenir sur les questions et de dire que c'était un échec, et qu'il faut peut-être chercher les causes de cet échec pour ne pas les répéter.

Vous abordez ensuite la question du conflit d'intérêts. Si j'étais dans la situation de M. Di Giulio, si on avait fait pression sur moi pour éviter ce sujet, même en le déléguant à quelqu'un d'autre, je crois que j'aurais fait comme lui, j'aurais mis un point d'honneur à le présenter moi-même. Il vous a d'ailleurs posé la question très clairement : en tant qu'élu, a-t-on le droit d'évoquer tous les sujets ? Vous avez esquivé la question en disant que c'est un employé communal, que son chef est présent et, à cause de cela, il n'a pas le droit de le faire ; vous ne l'avez pas dit de façon aussi explicite, mais c'est la conclusion à laquelle on arrive en vous écoutant. Il aurait pu s'adresser à moi pour me demander de présenter ce sujet, et peut-être l'aurait-il fait s'il n'avait pas subi les pressions qu'il a vécues dès le départ.

Cette discussion peut rester ouverte. Chacun peut se positionner à ce sujet. Je tire la conclusion suivante : ce projet était un échec au départ et n'a pas été reconnu en tant que tel, ce qui est dommage. Il y a ensuite eu un autre projet que, manifestement, la majorité ici – je ne connais pas d'exception pour le moment – considère comme un succès. C'est le point final. Cela aurait pu se terminer comme cela, d'office, sans pression, sans éviter les questions et en donnant tout simplement la réponse ; il y a cafouillage, mais on fera mieux la prochaine fois.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je suis également perplexe par rapport à la forme qui a été utilisée par M. Di Giulio, mais j'ai tout de même senti dans ses propos une émotion vécue et un thème qui lui tient à cœur. C'est vrai qu'il est impliqué dans ce genre d'activité par ses fonctions. Peut-être que l'échec ou la non-réussite de cette campagne l'a fortement impacté. C'est vrai que la forme n'était peut-être pas idéale, mais le fond reste.

C'est une thématique importante. La campagne qui était prévue n'a pas été diffusée. Donc, quelque part, elle n'a pas été un succès. Comment résoudre ces problèmes ? Au-delà de la forme, j'appellerai tout de même à considérer le fond et à se poser des questions importantes, qui ont été un sujet fortement débattu ici, et où tous les conseillers communaux, qu'ils soient de droite ou de gauche, ont voulu apporter leur appui pour qu'une solution soit trouvée à ces dérives importantes dans notre société.

**M. Nicola Di Giulio (PLC) :** – Je m'étonne que le fait que je sois policier et élu vous fasse prendre la parole pour m'expliquer qu'il y a des sujets que j'ai le droit d'aborder ou non dans cet hémicycle. C'est justement parce que nos institutions, et nous pouvons nous en réjouir, fonctionnent que vous devriez éviter de sous-entendre que notre démocratie s'est bâtie dans l'obscurantisme. La démocratie, c'est l'idée que le peuple reste souverain. Ce n'est certainement pas une personne ou un petit groupe de personnes qui s'arrogeraient une omnipotence, mais là, je ne vous apprend rien.

J'avoue également que je suis déçu d'entendre que vous estimez que ma profession ne me donne pas le droit de m'exprimer sur des questions liées au dicastère de la sécurité publique. Au contraire, j'ajouterai que c'est justement mon expérience, comme celle de tous les miliciens que vous êtes, qui fait la force de notre démocratie.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Vous comprendrez qu’il est délicat de s’exprimer à ce stade de la discussion. Les responsabilités obligent, le rôle de la Municipalité est de répondre au Conseil communal, de rendre compte de son action, de rendre compte de l’administration, des activités des employés de la Ville et, lorsque c’est justifié, de défendre le travail des employés de la Ville et des différents services, en particulier, pour ce qui me concerne, de l’ensemble du Corps de police. Les responsabilités obligent, je m’abstiendrai de qualifier les opinions exprimées par l’interpellateur. Je lui en laisse la responsabilité.

Je rappelle la position de la Municipalité. Pour ceux qui l’ignoraient, il est assez simple de découvrir les causes des violences sexuelles : dans 100 % des cas, c’est l’auteur de violences sexuelles qui en est responsable. Tout autre message de prévention qui minimise ou mitige ce message a été considéré comme inacceptable et n’a pas été diffusé par la Municipalité, qui assume ce choix, quels que soient les coûts des investissements préalables. Il convient également de rappeler que si la Municipalité parle de 25 000 francs, c’est qu’elle peut justifier ces 25 000 francs. En effet, une grande partie des coûts de campagne de prévention sont liés à la diffusion et à l’affichage. Vu les décisions prises, il a été possible de minimiser les coûts effectifs, donc l’argent net sorti.

Contrairement à ce que dit l’interpellateur, la Municipalité suit très attentivement les différentes campagnes de prévention, pour autant que la Ville en porte la responsabilité principale. C’est, de l’avis général, ce qui a été réussi dans la campagne relative au harcèlement de rue, et c’est ce que nous nous efforçons de faire et rendre compte au Conseil communal dans les différents objets de notre compétence, qui sont travaillés par l’administration largement en amont. Et c’est normal que cela se passe ainsi. Pour le reste, je le répète, je laisse M. l’interpellateur responsable de ses propos. Je conteste toute forme de pression de ma part à son égard, et je n’accepte pas ce genre de remarque.

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l’interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

La séance est levée à 22 h 45.

---

**Annexe**

Liste des membres du Conseil communal  
Législature 2016-2021  
Mise à jour le 16 janvier 2019



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet prévention	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021 316 53 37	076 593 58 38 021 646 48 05		caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
AUBERT Alix	Médecin	Ch. du Devin 79 1012 Lausanne		076 602 05 60		aubert.alix@hotmail.fr	EaG
AUBERT Éliane	Directrice école professionnelle	Av. des Boveresses 32 1010 Lausanne		078 634 12 67		elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur en environnement	Ch. des Pâquerettes 9 1004 Lausanne	021 623 40 42	079 513 94 72		valery.beaud@gmail.com	V
BEAUSIRE Quentin	Avocat	Av. Edouard-Dapples 48 1006 Lausanne	021 321 26 05	078 661 30 62	021 323 26 01	quentin.beausire@centralex.ch	SOC
BEAUSIRE BALLIF Karine	Spécialiste famille	Ch. de-Villardin 14 1004 Lausanne	021 315 68 29	079 456 36 26		karinebeausire@bluewin.ch	SOC
BENDER Anselme	Informaticien	Ch. des Rosiers 3 1004 Lausanne	021 544 38 97	021 546 76 77 078 798 22 70		anselme@bender.ch	V
BERGUERAND Anne	Technicienne en radiologie médicale	Av. de Riant-Mont 3 1004 Lausanne	021 323 00 48	076 370 49 84 021 616 57 50		anneberguerand@sunrise.ch	V
BETTCHART-NARBEL Florence	Resp. politique & droit FRC, avocate	Ch. de Champ-Rond 16 1010 Lausanne	021 331 00 90	076 347 08 87 021 711 07 27	021 711 07 27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BILLARD Aude	Professeure EPFL					aude.billard@epfl.ch	SOC
BRAYER Vincent	Enseignant au Gymnase de Nyon	Rue du Maupas 15 1004 Lausanne		076 822 45 87		vincent.brayer@gmail.com	SOC
BRIOD Alix Olivier	Ingénieur génie civil ETS	Ch. des Coumenets 16 1000 Lausanne 26		079 456 97 38 021 784 14 14		a.briod@gmail.com	PLR
CACHIN Jean-François	Sapeur-pompier	Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079 446 21 18 021 784 15 00	021 784 15 00	jf-cachin@citycable.ch	PLR
CALAME Claude	Professeur honoraire UNIL	Av. Verdeil 7 1005 Lausanne		021 617 33 96		claudc.calame@unil.ch	EaG
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021 653 32 30	079 285 59 05 021 616 43 29		maurice.calame@bluewin.ch	PLR
CARREL Matthieu	Avocat	Av. Vinet 8 1004 Lausanne		079 768 92 66		ma.carrel@bluewin.ch	PLR
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne		078 647 91 50 021 624 67 85		muriel.mesnier@citycable.ch	SOC



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 129 1010 Lausanne		078 912 93 59 021 652 37 55		jean-luc.chollet@hotmail.com	UDC
CHRISTE Valentin	Étudiant	Ch. des Fleurettes 10 1007 Lausanne		079 541 32 36 021 617 23 30		valchryste@bluewin.ch	PLC
CLERC Georges-André	Informaticien avec brevet fédéral	Ch. de Champ-Rond 39 1010 Lausanne		079 583 18 20 021 653 27 05		gaclerc@romandie.com	PLC
COMPANY Xavier	Avocat	Av. de l'Université 9 1005 Lausanne		079 715 42 10		company.xavier@gmail.com	V
CONSCIENCE Pierre	Etudiant Secrétaire	Av. d'Echallens 77 1004 Lausanne		079 708 24 01		pierre.conscience@gmail.com	EaG
CORBOZ Denis	Enseignant	Ch. de Montolivet 26 1006 Lausanne	021 557 82 00	079 276 30 06		denis-corboz@lausanne-cc.ch	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali		Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne		079 609 53 38 021 601 16 15		magalicausaz@gmail.com	EaG
DANA Louis	Etudiant Secrétaire juridique	Rue de la Pontaise 19 1018 Lausanne		078 625 38 38		louisdana@yahoo.com	SOC
de HALLER Xavier	Avocat	Ch. de Renens 52F 1004 Lausanne	021 213 24 10	079 362 51 53 021 601 72 36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079 691 65 00 021 311 78 65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGLY Anne-Françoise		Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079 820 61 33 021 312 65 12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DI GIULIO Nicola	Enquêteur de police	Ch. de la Vuillette 29F 1000 Lausanne 25	021 315 37 45	079 208 51 74 021 691 58 56		nicola.digiulio@lausanne.ch	PLC
DUBAS Daniel	Politologue Urbaniste	Av. du Léman 64 1005 Lausanne		078 772 12 86		daniel@dubas.ch	V
DUPUIS Johann	Chercheur Enseignant	Av. de l'Esplanade 14 1012 Lausanne		077 471 96 01		dupuis.johann@gmail.com johann.dupuis@yahoo.fr	EaG
FELLI Romain	Chargé de cours	Rue Pré-du-Marché 36 1004 Lausanne		079 376 97 87		romain.felli@gmail.com	SOC
FONTE Giuseppe	Conseiller en insertion	Ch. des Aubépines 31 1004 Lausanne		076 529 35 32		g.fonte@citycable.ch	SOC
FRACHEBOUD Cédric	Assistant sécurité publique	Ch. du Boisy 26 1004 Lausanne		079 214 33 75 021 653 49 93		cfrache@citycable.ch	PLC
FÜRBRINGER Jean-Marie	Ingénieur physicien					jean.furbringer@gmail.com	CPV





Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
GAILLARD Benoît	Conseiller politique	Rue du Valentin 33 1004 Lausanne		079 773 47 61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021 711 12 13	079 447 30 25 021 320 06 24	021 711 12 12	info@gaudard.ch	PLR
GAZZOLA Gianfranco	Retraité	Av. de la Chablière 24 1004 Lausanne		079 417 53 54 021 647 85 97		g.gazzola@bluewin.ch	SOC
GENDRE Jean-Pascal	Directeur Ingénieur civil EPF	CSD Ing. SA CP 60 1000 Lausanne 20	021 620 70 70	079 435 25 08 021 616 52 28	021 620 70 01	jp.gendre@cspd.ch	PLR
GENOUD Alice	Chargée de projets pour Equiterre	Ch. du Chasseron 3 1004 Lausanne	022 652 06 64	078 801 24 57 021 652 06 64		alicegenoud@hotmail.com	V
GIGON Dominique	Secrétaire politique	Rue Pierre-Viret 3 1003 Lausanne		078 734 21 84		gigon.dominique@gmail.com	SOC
GNONI Sara	Experte-comptable, conseillère en environnement	Av. du Tribunal-Fédéral 25 1005 Lausanne		079 440 53 49		s_gnoni@me.com	V
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne		079 345 68 78		claud.grin@gmail.com	V
HEINIGER Latha	Travail social Indépendante	Ch. de Maillefer 113 1018 Lausanne	021 314 18 38	078 772 09 04		latha.heiniger@gmail.com	SOC
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. d'assurances cadre	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079 464 82 84 021 617 74 06		jd.henchoz@bluewin.ch	PLR
HO Ngoc Huy	Chimiste	Place du Nord 6 1005 Lausanne	022 546 56 13	079 247 47 15	022 546 56 96	huyho3@gmail.com	V
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Saint-Roch 28 1004 Lausanne		079 310 96 78		alain.hubler@citycable.ch	EàG
JOOSTEN Robert	Mathématicien Webmaster	Pl. Chauderon 34 1003 Lausanne	021 643 16 15	078 810 00 94 021 626 54 73		robertjoosten@bluewin.ch	SOC
KAMENICA Musa	Administration PMU-Lausanne	Route de la Clochette 16C 1018 Lausanne		076 451 03 05 021 550 24 49		musa.kamenica@gmail.com	SOC
KESSLER Sébastien	Chef de projets Entrepreneur	Rue St-Martin 29 1005 Lausanne		076 615 01 11 021 312 74 13		contact@anticiptech.ch	SOC
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Av. de la Dôle 1 1005 Lausanne	024 442 50 46	078 835 16 01		henri@klunge.ch	PLR
LAVANDEROS Berrios Astrid	Directrice publics presse	Av. de l'Avant-Poste 25 1005 Lausanne	021 619 45 74	079 949 46 96 021 546 61 51		astrid.lavanderos@lausanne-cc.ch	SOC
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grésy 19 1012 Lausanne		079 210 61 58 021 652 63 97		francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluemail.ch	PLR



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
MACH André	Enseignant UNIL	Av de la Harpe 14 1007 Lausanne	021 692 31 36	021 320 80 03		andre.mach@unil.ch	SOC
MAILLARD Mathieu	Courtier immobilier	Passage St-François 9 1003 Lausanne	021 510 50 60	079 927 00 10		mathieu.maillard@plrl.ch mathieu@maillard-imm.ch	PLR
MANZONI Laura	Neuropsychologue	Rue du Valentin 20 1004 Lausanne		079 794 47 62 021 647 05 56		laura.manzoni@lausanne-cc.ch	EaG
MARION Axel	Politologue Historien	Ch. de Craivaviers 8 1012 Lausanne	031 335 07 72	079 458 13 13 021 646 24 64		axel_marion@hotmail.com	CPV
MARLY Gianna	Retraîtée	Av. de Morges 44 1004 Lausanne		079 684 97 44 021 625 05 52		gianna.mary@bluewin.ch	SOC
MARTIN Pedro	Retraité	Av. Warnery 14 1007 Lausanne		079 741 50 71 021 801 95 19		pedro.martin@bluewin.ch	SOC
MARTINHO José	Traducteur agréé	Rue de la Borde 1 1018 Lausanne	079 277 92 14	079 277 92 14		jose.martinho@bluewin.ch	CPV
MESSERE Anita	Architecte prof. Spéc. marketing	Rue Cité-Devant 10 1005 Lausanne		079 561 60 23		anita.messere@bluewin.ch	UDC
MIAUTON Philippe	Secrétaire général PLR Vaud	Rue du Petit-Chêne 21 1003 Lausanne	021 323 72 78	079 277 68 41	021 320 60 85	phm@cvci.ch	PLR
MICHAUD GIGON Sophie							V
MISIEGO Céline	Employée de commerce	Rue de l'Ale 5 1003 Lausanne		078 709 66 25		celine.misiego@popvaud.ch	EaG
MOSCHENI Fabrice	Ingénieur	Ch. de la Fauvette 31F 1012 Lausanne		079 658 49 24	021 619 06 71	moscheni@udc-vaud.ch	UDC
MOTTIER Vincent	Maitre socio- professionnel	Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne	058 300 13 11	021 601 16 15 079 833 73 78		vincentmottier@bluewin.ch	EaG
OBERSON Pierre		Rte du Pavement 5 1018 Lausanne	021 641 35 81	079 448 61 46 021 647 47 35		pierre.oberson@citycable.ch	PLC
PAGÉS Barbara	Femme au foyer	Rue des Echelettes 9 1004 Lausanne		078 654 92 58 021 624 38 28		barbara.pages@yahoo.com	SOC
PAIN Johan	Retraité tl	Case postale 236 1000 Lausanne 10		076 429 19 69		gatuch@sunrise.ch	EaG
PANCHARD Ilias	Chargé de communication	Av. de Tivoli 27A 1007 Lausanne		079 922 63 31		ilias.panchard@gmail.com	V
PASCUAS ZABALA Esperanza	Assistante sociale	Rte de Chavannes 107 1007 Lausanne	021 331 03 91	079 420 25 37		esperanza.pascuas@lausanne-cc.ch	SOC



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021 614 90 00	079 600 21 06 021 729 02 45	021 614 90 01	jpernet@hotelbellerive.ch	PLR
PERNET Sandra	Femme au foyer	Ch. de la Batelière 10 1007 Lausanne		078 868 41 78 021 616 14 06		sandrapernet@bluewin.ch	CPV
PHILIPPOZ Roland	Cadre infirmier CHUV	Rue du Maupas 83 1004 Lausanne	021 314 11 11	078 603 08 58		rphilippoz@yahoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Retraité Naturopathe	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne		076 434 19 41 021 652 90 22	021 652 90 22	bpicard@bluewin.ch	PLR
PIRON Françoise	Ingénieure EPFL Directrice de Pacte	Av. des Acacias 4 1006 Lausanne	021 601 82 40	079 409 21 53 021 617 54 81		fpiron@ere3.ch	PLR
RAEDLER David	Avocat	Ch. du Mont-Tendre 16 1007 Lausanne	021 310 73 10	079 220 45 23	021 310 73 11	david.raedler@bluewin.ch	V
RASTORFER Jacques-Étienne	Enseignant	l.-de-Montolieu 193 1010 Lausanne		079 304 98 58 021 652 75 13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
RICHARD-DE PAOLIS Paola	Directrice EESP retraîtée	Rue de la Barre 11 1005 Lausanne		078 743 50 57 021 729 44 70		pdepaolisrichard@gmail.com	SOC
ROCH Karine	Géologue	Ch. de Montelly 33 1007 Lausanne	021 624 26 51	079 283 32 50			V
ROSSI Vincent	Analyste en environnement	Ch. de Pré-Fleuri 2 1006 Lausanne	021 693 91 94	078 638 63 21 021 311 73 88		vincent.rossi@bluewin.ch	V
RUDAZ Benjamin	Adjoint direction Unil	Ch. de Bérée 18A 1010 Lausanne		078 906 80 63		benjamin.rudaz@unil.ch	V
SALZMANN Yvan	Directeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021 557 84 84	079 370 08 38 021 323 52 25	021 557 84 85	y-salzmamm@citycable.ch yvan.salzmamm@me.com	SOC
SANGRA Marie-Thérèse	Chargée d'affaires WWF	Rue de la Barre 14 1005 Lausanne		079 378 48 22		marie.sangra@bluewin.ch	V
SCHALLER Graziella	Secrétaire générale Alumni HEC	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne	021 692 33 86	079 279 96 55 021 616 92 39	021 692 33 85	graziella.schaller@gmail.com	CPV
SCHLIENGER Sandrine	Accueillante en milieu familial AMF	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078 607 95 33 021 647 70 05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
SOTO Sara	Étudiante en urbanisme	Av. de Rosemont 3 1006 Lausanne		079 307 85 16		sarasotochung@gmail.com	V
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021 685 26 80	079 607 45 94 021 647 25 20		stauber.partner@bluewin.ch	PLC
TEUSCHER Joël	Ingénieur chimiste EPF	Av. de Florimont 5 1006 Lausanne		076 520 17 65		joel.teuscher@lausanne-cc.ch	SOC



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien en retraite	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021 312 41 44	079 796 78 50 021 311 53 10	021 311 29 02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
THIÉRY Arnaud	Avocat au barreau	Place St-François 2 1003 Lausanne	021 341 90 10	021 544 61 84	079 796 42 10	athierry@alinea-avocats.ch	SOC
TRAN-NHU Thanh-My	Avocate-stagiaire	Ch. des Tonnelles 1 1004 Lausanne		076 503 13 97 021 624 96 80		thanhmy.trannhu@gmail.com	SOC
TRIPET Nicolas	Secrétaire patronal	Ch. du Salève 12 1004 Lausanne		079 702 30 15		tripet.nicolas@gmail.com	PLR
VAGNIERES Roger	Entrepreneur	Route du Pavement 11 1018 Lausanne	076 571 45 45	077 467 62 64	021 546 65 58	roger.vagnieres@lausanne-cc.ch	UDC
VONLANTHEN Antonela	Chargée de projet	Rue Orient-ville 12 1005 Lausanne		079 383 47 16		antonela.vonlanthen@gmail.com	SOC
VOUILLAMOZ Vincent	Architecte	Avenue Jomini 30 1018 Lausanne	076 357 03 29	021 320 65 57 078 685 58 00		vincent.vouillamoz@gmail.com	CPV
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021 315 68 08	079 743 14 68 021 617 27 48		marlene.voutat@gmail.com	EàG
WILD Diane	Biologiste	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079 449 46 78	021 351 42 05	d.wild@bluewin.ch	PLR
WYSSA Stéphane	Entrepreneur	Caroline 8 1003 Lausanne		079 602 06 06		stephane.wyssa@plr.ch	PLR



## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

### 1. GROUPE SOCIALISTE

(33 membres)

Président : M. Vincent **Brayer** et Co-président : Mme Thanh-My **Tran-Nhu**

- |                                     |                                      |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Caroline <b>Alvarez Henry</b>    | 18. Sébastien <b>Kessler</b>         |
| 2. Quentin <b>Beausire</b>          | 19. Astrid <b>Lavanderos Berrios</b> |
| 3. Karine <b>Beausire Ballif</b>    | 20. André <b>Mach</b>                |
| 4. Aude <b>Billard</b>              | 21. Gianna <b>Marly</b>              |
| 5. Vincent <b>Brayer</b>            | 22. Pedro <b>Martin</b>              |
| 6. Muriel <b>Chenaux Mesnier</b>    | 23. Barbara <b>Pagés</b>             |
| 7. Denis <b>Corboz</b>              | 24. Esperanza <b>Pascuas Zabala</b>  |
| 8. Louis <b>Dana</b>                | 25. Roland <b>Philippoz</b>          |
| 9. Anne-Françoise <b>Decollogny</b> | 26. Jacques-Etienne <b>Rastorfer</b> |
| 10. Romain <b>Felli</b>             | 27. Paola <b>Richard-de Paolis</b>   |
| 11. Giuseppe <b>Fonte</b>           | 28. Yvan <b>Salzmann</b>             |
| 12. Benoît <b>Gaillard</b>          | 29. Joël <b>Teuscher</b>             |
| 13. Gianfranco <b>Gazzola</b>       | 30. Namasivayam <b>Thambipillai</b>  |
| 14. Dominique <b>Gigon</b>          | 31. Arnaud <b>Thièry</b>             |
| 15. Latha <b>Heiniger</b>           | 32. Thanh-My <b>Tran-Nhu</b>         |
| 16. Robert <b>Joosten</b>           | 33. Antonela <b>Vonlanthen</b>       |
| 17. Musa <b>Kamenica</b>            |                                      |

### 2. GROUPE PLR

**PLR.Les Libéraux-Radicaux**

(21 membres)

Président : Matthieu **Carrel**

- |                                      |                                |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Eliane <b>Aubert</b>              | 12. Henri <b>Klunge</b>        |
| 2. Florence <b>Bettschart-Narbel</b> | 13. Françoise <b>Longchamp</b> |
| 3. Alix Olivier <b>Briod</b>         | 14. Mathieu <b>Maillard</b>    |
| 4. Jean-François <b>Cachin</b>       | 15. Philippe <b>Miauton</b>    |
| 5. Maurice <b>Calame</b>             | 16. Jacques <b>Pernet</b>      |
| 6. Matthieu <b>Carrel</b>            | 17. Bertrand <b>Picard</b>     |
| 7. Xavier <b>de Haller</b>           | 18. Françoise <b>Piron</b>     |
| 8. Thérèse <b>de Meuron</b>          | 19. Nicolas <b>Tripet</b>      |
| 9. Guy <b>Gaudard</b>                | 20. Diane <b>Wild</b>          |
| 10. Jean-Pascal <b>Gendre</b>        | 21. Stéphane <b>Wyssa</b>      |
| 11. Jean-Daniel <b>Henchoz</b>       |                                |



### 3. GROUPE LES VERTS

(17 membres)

Présidence : M<sup>me</sup> Alice **Genoud** et M. Daniel **Dubas**

- |                              |                                 |
|------------------------------|---------------------------------|
| 1. Valéry <b>Beaud</b>       | 10. Sophie <b>Michaud Gigon</b> |
| 2. Anselme <b>Bender</b>     | 11. Ilias <b>Panchard</b>       |
| 3. Anne <b>Berguerand</b>    | 12. David <b>Raedler</b>        |
| 4. Xavier <b>Company</b>     | 13. Karine <b>Roch</b>          |
| 5. Daniel <b>Dubas</b>       | 14. Vincent <b>Rossi</b>        |
| 6. Alice <b>Genoud</b>       | 15. Benjamin <b>Rudaz</b>       |
| 7. Sara <b>Gnoni</b>         | 16. Marie-Thérèse <b>Sangra</b> |
| 8. Claude Nicole <b>Grin</b> | 17. Sara <b>Soto</b>            |
| 9. Ngoc Huy <b>Ho</b>        |                                 |

### 4. GROUPE ENSEMBLE À GAUCHE (EàG)

Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s

(11 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- |                                  |                           |
|----------------------------------|---------------------------|
| 1. Alix <b>Aubert</b>            | 7. Laura <b>Manzoni</b>   |
| 2. Claude <b>Calame</b>          | 8. Céline <b>Misiego</b>  |
| 3. Pierre <b>Conscience</b>      | 9. Vincent <b>Mottier</b> |
| 4. Magali <b>Crausaz Mottier</b> | 10. Johan <b>Pain</b>     |
| 5. Johann <b>Dupuis</b>          | 11. Marlène <b>Voutat</b> |
| 6. Alain <b>Hubler</b>           |                           |

### 5. GROUPE LIBÉRAL-CONSERVATEUR (PLC)

(7 membres)

Président : M. Valentin **Christe**

- |                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| 1. Valentin <b>Christe</b>    | 4. Cédric <b>Fracheboud</b> |
| 2. Georges-André <b>Clerc</b> | 5. Pierre <b>Oberson</b>    |
| 3. Nicola <b>di Giulio</b>    | 6. Philipp <b>Stauber</b>   |

### 6. GROUPE LE CENTRE, PDC – VERTS LIBÉRAUX (CPV)

(6 membres)

Président : M. Jean-Marie **Fürbringer**

- |                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| 1. Jean-Marie <b>Fürbringer</b> | 4. Sandra <b>Pernet</b>      |
| 2. Axel <b>Marion</b>           | 5. Graziella <b>Schaller</b> |
| 3. José <b>Martinho</b>         | 6. Vincent <b>Vouillamoz</b> |



**7. GROUPE UDC**  
**Union Démocratique du Centre**  
(5 membres)

Présidente : M<sup>me</sup> Sandrine **Schlienger**

1. Jean-Luc **Chollet**
2. XXX
3. Anita **Messere**

4. Fabrice **Moscheni**
5. Sandrine **Schlienger**
6. Roger **Vagnières**



## BUREAU DU CONSEIL 2018-2019

**Président :** M. Valéry **Beaud** (Les Verts)  
**1<sup>re</sup> vice-présidente :** M<sup>me</sup> Eliane **Aubert** (Libéral-radical)  
**2<sup>e</sup> vice-présidente :** M<sup>me</sup> Thanh-My **Tran-Nhu** (Socialiste)  
**Scrutateur :** M. Quentin **Beausire** (Socialiste)  
**Scrutatrice :** M<sup>me</sup> Sandrine **Schlienger** (UDC)  
**Scrutateurs suppléants :** M<sup>me</sup> Anne **Berguerand** (Les Verts)  
M. Jacques-Etienne **Rastorfer** (Socialiste)

---

### Secrétariat du Conseil :

Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

**Secrétaire du Conseil :**

M. Frédéric **Tétaz**  
Tél. : 021 315 21 01  
Courriel : [frederic.tetaz@lausanne.ch](mailto:frederic.tetaz@lausanne.ch)

**Assistante administrative :**

M<sup>me</sup> Valérie **Sandoz**  
Tél. : 021 315 21 03  
Courriel : [valerie.sandoz@lausanne.ch](mailto:valerie.sandoz@lausanne.ch)

**Secrétaires (gestion électronique de documents) :**

M<sup>me</sup> Brigitte **Paillard**  
Tél. : 021 315 21 06  
Courriel : [brigitte.paillard@lausanne.ch](mailto:brigitte.paillard@lausanne.ch)

M Didier **Ambühl**  
Tél. : 021 315 21 33  
Courriel : [didier.ambuhl@lausanne.ch](mailto:didier.ambuhl@lausanne.ch)

**Rédactrice du Bulletin du Conseil,  
secrétaire du Conseil suppléante :**

M<sup>me</sup> Patricia **Pacheco Delacoste**  
Tél. : 021 315 28 27  
Courriel : [patricia.pacheco@lausanne.ch](mailto:patricia.pacheco@lausanne.ch)

---

### Bureau électoral général :

**Président :**

M. Valéry **Beaud** (Les Verts),  
président du Conseil

**Membres :**

M. Quentin **Beausire** (Socialiste), scrutateur  
M<sup>me</sup> Sandrine **Schlienger** (UDC), scrutatrice

**Secrétaire:**

M. Frédéric **Tétaz**, secrétaire du Conseil

**Vice-présidente :**

M<sup>me</sup> Eliane **Aubert** (Libéral-radical),  
1<sup>re</sup> vice-présidente du Conseil





## COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2016 pour la législature 2016-2021)

### GESTION

Membres :

1. Maurice **Calame**, libéral-radical
2. Jean-Luc **Chollet**, UDC
3. Georges-André **Clerc**, libéral-conservateur,
4. Pierre **Conscience**, Ensemble à Gauche
5. Louis **Dana**, socialiste
6. Jean-Marie **Fürbringer**, Le Centre
7. Dominique **Gigon**, socialiste
8. Claude Nicole **Grin**, Les Verts, *présidente*
9. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical
10. Henri **Klunge**, libéral-radical
11. Gianna **Marly**, socialiste
12. Johan **Pain**, Ensemble à Gauche
13. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
14. Karine **Roch**, Les Verts
15. Yvan **Salzmann**, socialiste

Secrétariat :

p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

### FINANCES

Membres :

1. Vincent **Brayer**, socialiste, *président*
2. Jean-François **Cachin**, libéral-radical
3. Valentin **Christe**, libéral-conservateur,
4. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
5. Daniel **Dubas**, Les Verts
6. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche
7. Romain **Felli**, socialiste
8. Aude **Billard**, socialiste
9. Sara **Gnoni**, Les Verts
10. Alain **Hubler**, Ensemble à Gauche
11. Axel **Marion**, le Centre
12. Philippe **Miauton**, libéral-radical
13. Fabrice **Moscheni**, UDC
14. Latha **Heiniger**, socialiste
15. Stéphane **Wyssa**, libéral-radical

Secrétariat :

p.a. Service des finances  
Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne



## PÉTITIONS

- Membres :
1. Quentin **Beusire**, socialiste
  2. Anne **Berguerand**, Les Verts
  3. Xavier **de Haller**, libéral-radical
  4. Gianfranco **Gazzola**, socialiste
  5. Robert **Joosten**, socialiste
  6. Mathieu **Maillard**, libéral-radical
  7. Laura **Manzoni**, Ensemble à Gauche
  8. Anita **Messere**, UDC
  9. Pierre **Oberson**, libéral-conservateur, *président*
  10. Sandra **Pernet**, Le Centre, *1<sup>er</sup> vice-présidente*
  11. Paola **Richard-De Paolis**, socialiste,
  12. Sara **Soto**, Les Verts, *2<sup>e</sup> vice-présidente*

Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

## RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Anne **Berguerand**, Les Verts
  2. Magali **Crausaz Mottier**, Ensemble à Gauche
  3. Xavier **de Haller**, libéral-radical, *président*
  4. Pedro **Martin**, socialiste
  5. Sandra **Pernet**, Le Centre

- Suppléant-e-s :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
  2. Alain **Hubler**, Ensemble à Gauche
  3. XXXXXXXX, socialiste
  4. Ilias **Panchard**, Les Verts
  5. Vincent **Vouillamo**, Le Centre

Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

## POLITIQUE RÉGIONALE

- Membres :
1. Eliane **Aubert**, libérale-radical
  2. Valéry **Beaud**, Les Verts
  3. Alix Olivier **Briod**, libéral-radical
  4. Muriel **Chenaux Mesnier**, socialiste
  5. Jean-Luc **Chollet**, UDC
  6. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
  7. Daniel **Dubas**, Les Verts, *2<sup>e</sup> vice-président*
  8. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche
  9. Jean-Pascal **Gendre**, libéral-radical
  10. Alice **Genoud**, Les Verts
  11. Robert **Joosten**, socialiste, *1<sup>er</sup> vice-président*
  12. Musa **Kamenica**, socialiste
  13. XXXXXXXX, socialiste
  14. Philipp **Stauber**, libéral-conservateur
  15. Vincent **Vouillamo**, Le Centre, *président*

Secrétariat : p.a. Service de l'urbanisme



### CONSEIL INTERCOMMUNAL ASSOCIATION DES TAXIS

- Membres :
1. David **Payot**, représentant de la Municipalité
  2. Sara **Soto**, Les Verts
  3. Benoît **Gaillard**, socialiste
  4. José **Martinho**, le Centre
  5. Stéphane **Wyssa**, libéral-radical
- Suppléant-e-s :
1. Natacha **Litzistorf**, représentante de la Municipalité
  2. Muriel **Chenaux Mesnier**, socialiste
  3. Alain **Hubler**, EàG
  4. Nicolas **Tripet**, libéral-radical
  5. Vincent **Vouillamoz**, Le Centre
- Secrétariat :
- p.a. Service de la Sécurité et Economie  
Place de la Navigation 10, 1006 Lausanne (secrétaire : M. Pascal Stoeri)

### CONSEIL INTERCOMMUNAL ASSOCIATION EPURATION DES EAUX DU TALENT

- Membres :
1. Marie-Thérèse **Sangra**, Les Verts
- Suppléant-e-s :
2. Didier **Hoffmann**, libéral-radical
- Secrétariat :
- p.a. M. Urs Lauper  
ch. du Chalet Saboton, 1053 Bretigny-sur-Morrens